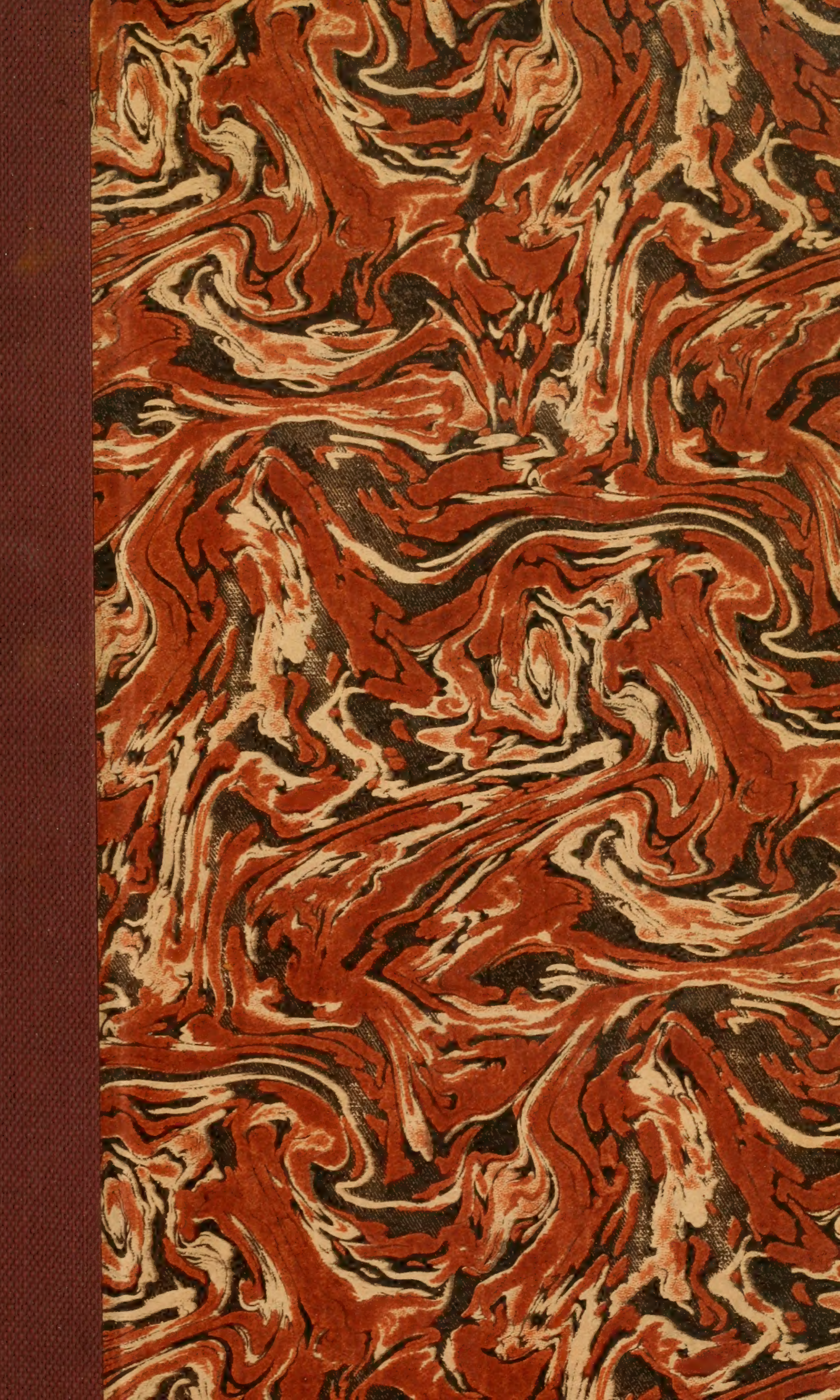
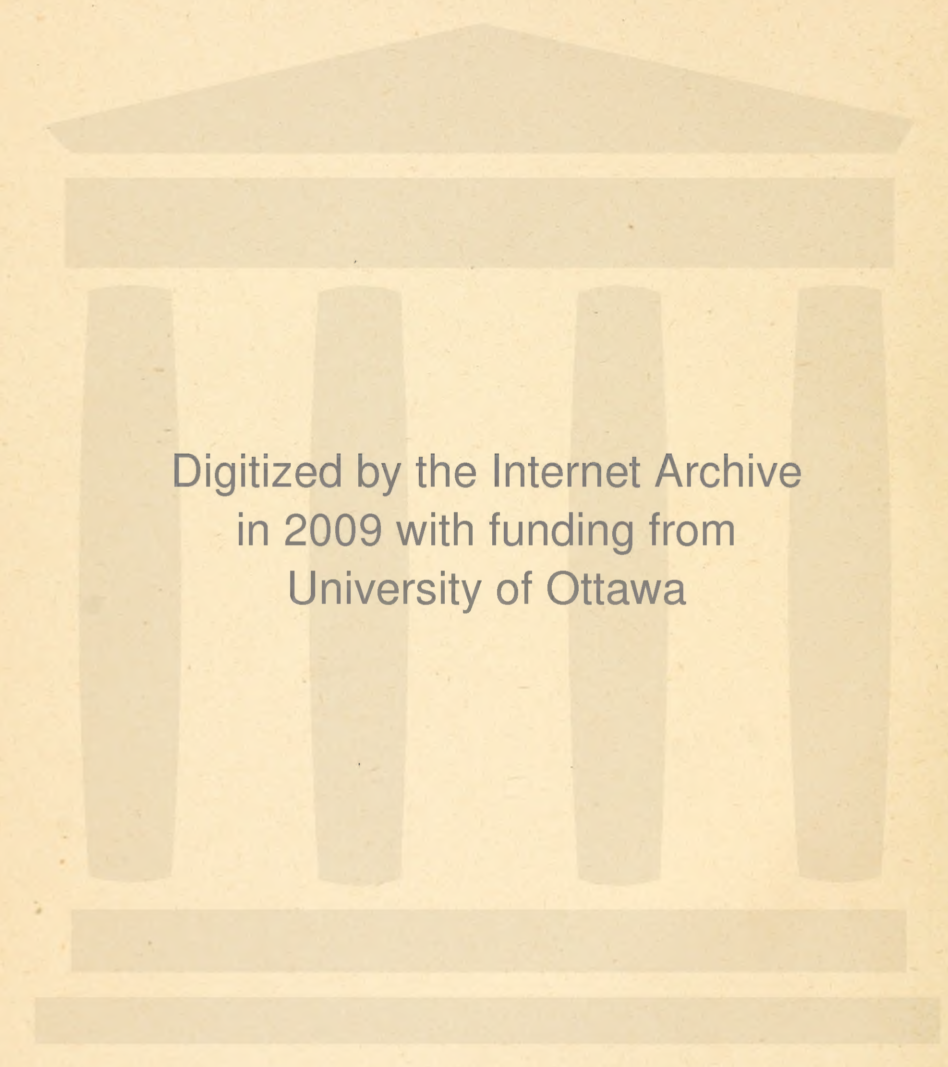




A. de COMPIGNY des BORDES de VILLIERS de l'ISLE-ADAM



COMPIGNY et NAIRNE

RECHERCHES

Collaboration de MM. Fleury **VINDRY** (Lyon), **CHÉRIOT** (Compigny, Yonne). René **HOUSSET** (Provins), Robert **MAURICE** (St-Etienne, Loire), Germain **BAUDRE** et Mme G. **THIÉBOT** (Baudre, Manche), Paul **BERTRAND** (La Loupière-Thénard, Aube), Gabriel **GLEIZE** (Lyon). A. **CARRÉ** (Moulin-sur-Ouanne, Yonne), Brian **RHYS** (Paris), Ch. **LART** (Angleterre), Ernest A. **SAVAGE** (Edimbourg, Ecosse), Arthur G. **DOUGHTY** (Canada et de nombreux Archivistes Français et Etrangers.

AU DÉCLIN DE L'ANCIEN RÉGIME



VILLIERS de l'ISLE-ADAM

PERSONNAGES FRANÇAIS, ÉCOSSAIS et CANADIENS du XVIIIe Siècle.

Documents inédits pour servir à l'Histoire de l'Ecosse, du Canada, de la Champagne, de la Brie, de l'Ile de France, du Languedoc, de la Normandie, du Lyonnais et du Forez.



Nombreuses gravures dans le texte et hors texte.

Notes et appendice.

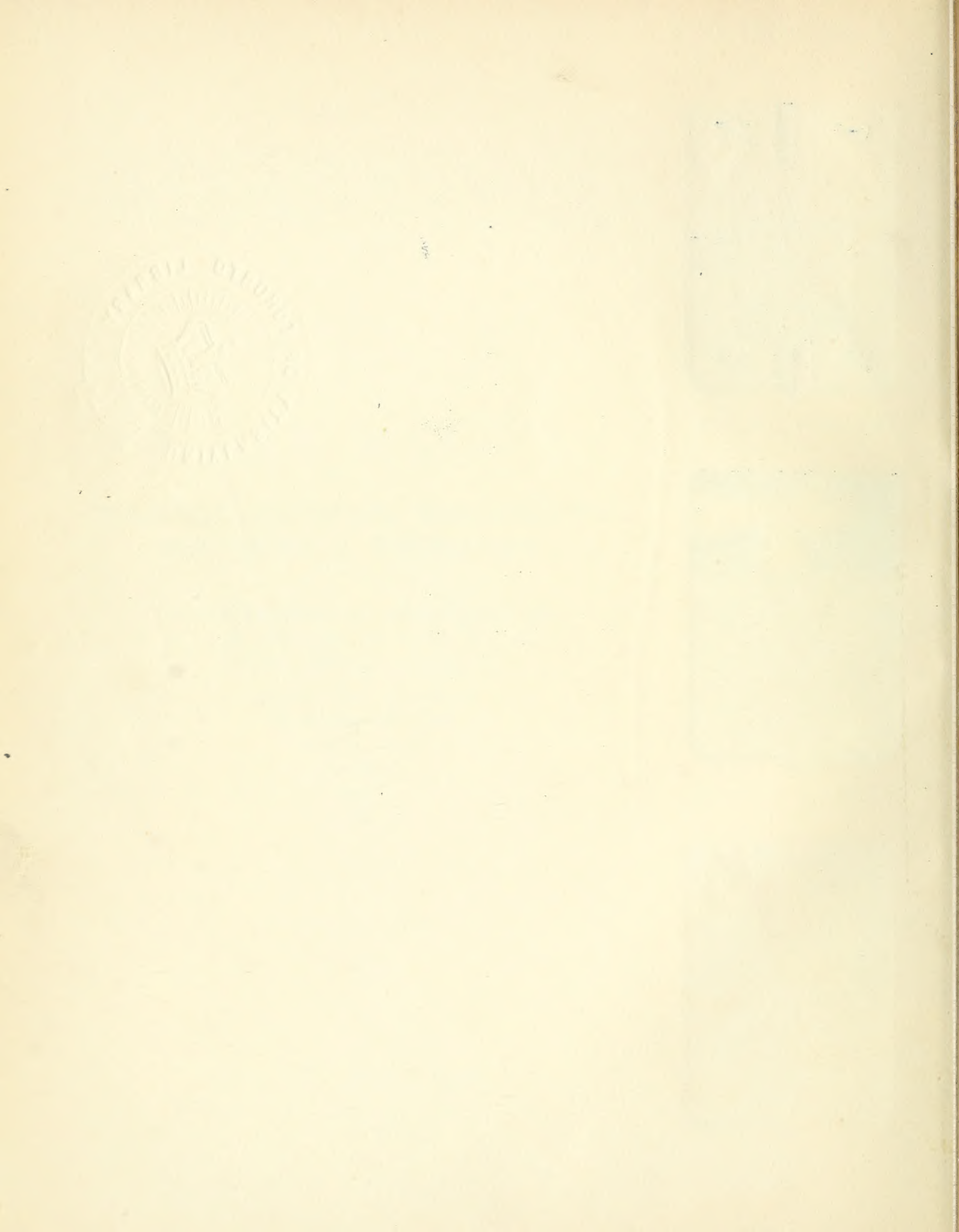




VIENNE

LOUIS-MICHAUD, Editeur
168, Boulevard Saint-Germain, 168
PARIS

1924



AU DECLIN DE L'ANCIEN RÉGIME

In memoriam fili mei Renei

(31 mai 1902 — 4 février 1919)

JUSTIFICATION DU TIRAGE

Il a été tiré :

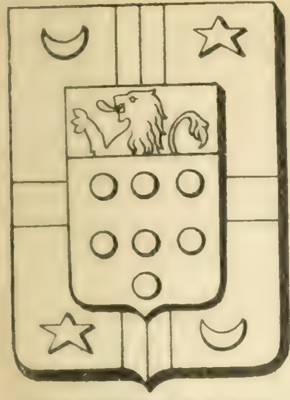
6 exemplaires sur Hollande, hors commerce, numérotés de 1 à 6.

250 exemplaires sur vélin, hors commerce, numérotés de 7 à 256.

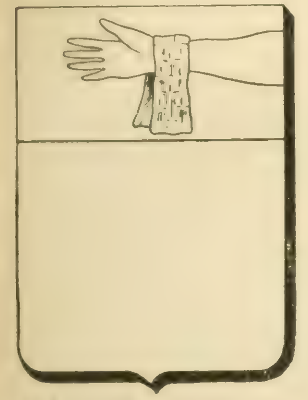
344 exemplaires sur vélin.

La présente édition est l'édition originale de cet ouvrage.

A. de COMPIGNY des BORDES de VILLIERS de l'ISLE-ADAM



COMPIGNY et NAIRNE



VILLIERS de l'ISLE-ADAM



VIENNE

RECHERCHES

Collaboration de MM. Fleury VINDRY (Lyon), CHÉRIOT (Compigny, Yonne), René HOUSSET (Provins), Robert MAURICE (St-Etienne, Loire), Germain BAUDRE et Mme G. THIÉBOT (Baudre, Manche), Paul BERTRAND (La Louptière-Thenard, Aube), Gabriel GLEIZE (Lyon), A. CARRÉ (Moulin-sur-Ouanne, Yonne), Brian RHYS (Paris), Ch. LART (Angleterre), Ernest A. SAVAGE (Edimbourg, Ecosse), Arthur G. DOUGHTY (Canada) et de nombreux Archivistes Français et Etrangers.

AU DÉCLIN DE L'ANCIEN RÉGIME

PERSONNAGES FRANÇAIS, ÉCOSSAIS et CANADIENS du XVIIIe Siècle.

Documents inédits pour servir à l'Histoire de l'Ecosse, du Canada, de la Champagne, de la Brie, de l'Ile de France, du Languedoc, de la Normandie, du Lyonnais et du Forez.



Nombreuses gravures dans le texte et hors texte.

Notes et appendice.



LOUIS-MICHAUD, Editeur
168, Boulevard Saint-Germain, 168
PARIS

DU MÊME AUTEUR :

AU PAYS DE L'ASTREE, In-4°. Saint-Etienne, 1900. (EPUISE).

HISTOIRE DOCUMENTAIRE DU PAYS DE NOIRETABLE, In-16 jésus, 1913. Lyon. (EPUISE).

TERRES DRUIDIQUES ET FEODALES, avec une préface du Duc de la Salle de Rochemaure, In-16 jésus. Champion, éditeur, Paris, 1913. (EPUISE).

CASANOVA ET LA MARQUISE D'URFE. In-8, avec notes et appendice. Champion, éditeur, Paris 1922. (RARE). Un exemplaire, avec autographe, est envoyé contre mandat de 12 francs adressé à l'auteur : M. A. de Compigny des Bordes de Villiers de l'Isle Adam, à Thélis-Bourg-Argental (Loire).

Cet ouvrage, en raison surtout du chapitre sur l'incarnation d'Horosmadis, ne peut être mis entre toutes les mains. C'est le récit, très pimenté, de la plus curieuse aventure galante du XVIII[e] siècle libertin.

Sous presse :

AUTOUR D'UN GRENIER A SEL. — (Préface de M. Georges CLARETIE). — Gentilshommes, Bourgeois, Moines et Paysans de l'ancienne France. — In-4° couronne, illustré. Louis-Michaud, éditeur, 168, Boulevard Saint-Germain, Paris .... 15 fr.

Ce second volume de « Recherches » sera lu par tous les souscripteurs de « Au Déclin de l'Ancien Régime ». Le premier chapitre, écrit par un érudit de Provins, M. René Housset, évoque la vie de cette ville sous Charles VIII, Louis XII et François I[er]. Un important chapitre concerne les monastères du Sénonais et de la Brie. Notes sur saint Bernard, Abélard et Héloise. Jacques Clément, natif de Serbonnes (Yonne). Les guerres de la Ligue dans la région de Sens. Un village de Champagne : Compigny. Notes et appendice

HEURS ET MALHEURS D'UNE FAMILLE PROVINCIALE. — Gentilhommières et chaumières d'autrefois. — In-4° couronne illustré. Louis-Michaud, éditeur, 168, Boulevard Saint-Germain, Paris........ 15 fr.

Les seigneurs de Compigny. — Le patronage : Les du Plessis. — Alliances : les de Melun, les d'Assigny, etc. — Une famille de Basse-Normandie : les de Baudre, par M. Germain Baudre. — Un village forézien en 1650 : Neulise-en-Forez. — La Révolution à Bray-sur-Seine. — Descendance. Notes et appendice.

Ces trois volumes de « Recherches », liés par un leit-motiv familial, sont complétés par un « SUPPLEMENT », in-4° couronne, illustré, contenant de nombreuses pièces d'archives, et un index des noms propres. Louis-Michaud, éditeur, Paris .... 5 fr. 50

En préparation :

L'AUTRE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. — In-16 avec gravures.

PERSONNAGES CASANOVIENS. (Préface de Gabriel Gleize).

La gloire est héréditaire dans l'opinion de tous les hommes, le blâme l'est de même...... Un de vos aïeux fut tué en Egypte à la suite de saint Louis ; un autre périt à la bataille de Marignan ...Vous n'entendez pas, sans doute, que cette illustration vous soit étrangère, et vous ne me désavouerez pas, si j'affirme que vous renonceriez plutôt à la vie qu'à la gloire qui vous revient de ces belles actions.

A ceux qui, pour le seul plaisir de montrer de l'esprit et de contredire les idées reçues, parlent contre ce qu'ils appellent le HASARD ou le PREJUGE de la naissance, proposez, s'ils ont un nom ou seulement de l'honneur de s'associer par le mariage une famille flétrie dans les temps anciens, et vous verrez ce qu'ils vous répondront.....

J. DE MAISTRE.

Les Soirées de Saint-Petersbourg.
Dixième entretien.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

LES divers chapitres de ce tome ne sont point réunis par un lien aussi fragile qu'on pourrait se l'imaginer tout d'abord. Car, en réalité, de la première page à la dernière, il s'agit bien de trois demoiselles de Compigny : Elisabeth, épouse de David de Nairne, secrétaire d'Etat de Jacques II Stuart, et beau-père du Chevalier de Ramsay; Marie-Catherine, Saint-Cyrienne; Marie-Anne, mariée à un des spécimens les plus détestables et les plus chéris de la race humaine : un poète....

Ainsi, du fait même de la vie, des faits et gestes de ces trois femmes, trois domaines très distincts sollicitaient une exploration : la Politique, l'Education, les Lettres. Je me suis aventuré d'un pas léger sur ces terrains glissants. Et l'on ne trouvera pas, dans ces pages, tout ce que j'eusse pu dire. Car, si la manie dominante d'un historien est d'insérer, coûte que coûte, le document dont la recherche a été laborieuse, il y a lieu, pourtant, de tenir compte de certain sourire moqueur d'un grand écrivain français de ce temps, et de ses propos ironiques à ce sujet.

Aussi, ai-je préféré, pour ce livre, une lecture facile à une lecture ardue. Je vous souhaite, lecteur, de trouver quelque plaisir à me suivre.

A. DE COMPIGNY DES BORDES DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Celui qui est devenu le Riche d'aujourd'hui...



Gravure tirée de l'édition in-folio des " Fables de la Fontaine ".
(Paris-Dessaint et Saillant, 1755-59.) D'après le dessin d'Oudry.

LES ECOSSAIS EN FRANCE. -- LES NAIRNE. - LES STUARTS A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. -- LE CHEVALIER ANDRÉ-MICHEL DE RAMSAY. -- SES POÈMES. -- J.-B. DE RAMSAY, DERNIER DÉFENSEUR FRANÇAIS DE QUÉBEC.



CHAPITRE PREMIER

JACQUES II STUART A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — LES JACOBITES EN FRANCE. — CORRESPONDANCE INEDITE DE DAVID DE NAIRNE, SECRETAIRE D'ETAT. — LE CHEVALIER DE RAMSAY, AMI ET DISCIPLE DE FENELON. SES POEMES. — J.-B. DE RAMSAY, DERNIER DEFENSEUR FRANÇAIS DE QUEBEC (1759).



[illegible] à la plume, fin du XVe siècle, ms. Arch. de l'Université de Paris

COMME, le cinq Novembre 1688, Guillaume d'Orange, gendre du roi d'Angleterre Jacques II, débarquait à Tarbay et, soutenu par les Etats-Généraux de Hollande, prenait posture de prétendant, son beau-père, tout de suite, s'affola. C'était un roi très impopulaire, un esprit étroit et vindicatif, un fanatique brutal. Il s'était fait couronner, cependant, par l'évêque anglican de Cantorbery, et avait reçu, dans le Royaume-Uni, les huguenots chassés de France par la révocation de l'Edit de Nantes. Mais, en sous-main, après avoir abjuré le protestantisme, il recevait des subsides de Louis XIV et préparait le rétablissement de la religion romaine. Louis XIV s'inquietait fort de ses affaires. Il lui avait dépêché Lauzun, « déjà accablé de toutes les tares de l'homme de joie et de l'hystérie des vieilles courtisanes ». Cet ambassadeur secret, pourtant, dès son arrivée, avait été beau joueur, s'était mêlé à tous les partis, jaugeant la situation, et le danger que

courait le trône. Ses dépêches dénotent sa clairvoyance. Il eut bientôt l'oreille du Stuart, trahi, au dire de Mme de Sévigné, même par ses meilleurs officiers.

La seconde femme de Jacques II, Marie de Modène, eut un fils en 1688. Ce petit prince de Galles, joli comme un chérubin, attira immédiatement l'inimitié de Marie d'York, et d'Anne, filles d'un premier lit. Si bien que, devant les cabales, Jacques II se sauva jusqu'à Sherness, mais, comme on l'acclamait, il rentra à Londres, plein de résolutions viriles. Toutefois, les troubles continuaient. Lord Ormond, se séparant de la cause jacobite, renvoya l'enfant royal, qu'on lui avait confié, et qu'on cacha trois jours dans un faubourg de Londres. Dans la nuit du dimanche, 20 décembre, s'étant débarrassé de son entourage, le roi remit à Lauzun la Reine et son fils, qui furent conduits, en voiture de louage, jusqu'au lieu de l'embarquement. Il n'y avait, comme gens de service, que la nourrice, la remueuse et son mari. Le yacht, semblable à une barque de pêche, se glissa, sans incidents, parmi les cinquante bâtiments de la flotte hollandaise. La Reine tenait son fils sous le bras comme un paquet de linge, et Lauzun, à côté du capitaine, surveillait tous les mouvements de celui-ci, prêt à le poignarder en cas de trahison. On sut, à la Cour, le 22 décembre, la réussite de l'évasion. Le beau Lauzun, encore que contrarié par le duc de Charost, gouverneur de Calais, retrouvait, ainsi, le chemin de Versailles en passant par Londres....

De suite, les carrosses du Roi-Soleil, sous la conduite du marquis de Beringhem, grand écuyer de France, allèrent à la rencontre de Marie de Modène, qui suppliait qu'on ne lui accordât pas d'honneurs. On la mena à Vincennes, puis, peu après, à Saint-Germain. Pendant ce temps, Jacques II s'effarait des proclamations de Guillaume. L'armée n'offrait aucune sûreté. Il déserta, volontairement, une seconde fois, son poste de roi, laissant la couronne vacante.

Le 5 janvier 1689, on apprenait, par le duc de Berwick, qu'il avait passé la Manche. Le 7, Louis XIV, quittant Versailles, venait, avec le Dauphin et le duc de Chartres, saluer Marie de Modène à Saint-Germain. Elle s'était mise sur son lit, suivant les usages de l'étiquette, et le monarque causait avec elle quand on vint lui dire que Jacques II était dans la cour du château. Il alla au devant de lui jusqu'à la Salle des Fêtes où eurent lieu les présentations. Jacques II s'agenouilla, mais Louis, le relevant, l'embrassa longuement, le prit par la main et le mena dans la chambre de la Reine : « Je vous amène, dit-il, un homme que vous serez bien aise de voir ». Puis, quand ils se séparèrent : « Je ne veux point, dit Louis XIV, que vous me conduisiez. Vous êtes encore aujourd'hui chez moi. Demain, vous me viendrez voir à Versailles, comme nous en sommes convenus. Je vous en ferai les honneurs, et vous me les ferez de Saint-Germain la première fois que j'y viendrai, et, ensuite, nous vivrons sans façon » (1).

---

(1) Dangeau, **Journal**, II. 290-292.

Le couple royal anglais fut logé au Château-Vieux. Les attractions de ce palais pouvaient faire oublier Windsor. Une autre reine d'Angleterre, Marie Stuart, y avait trouvé asile en 1548.

Les terrasses terminales recevaient les hôtes à la fraicheur du soir. Sous eux s'étendaient la ville, le superbe manteau vert de la forêt, les cimes qui moutonnent jusqu'à Maisons-Laffitte et Achères. Des souvenirs historiques ressuscitaient. Du nombre, devant le fameux « Parterre de Broderie », le duel judiciaire qui s'y déroula le 10 juillet 1547, et qui mit aux prises, pour une vague affaire d'honneur, François de Vivonne de La Chataigneraye et Guy Chabost de Montlieu, seigneur de Jarnac. L'excellent historien qu'est M. Paul Gruyer a retracé les phases de cette lutte sauvage : « D'une tribune, adossée aux fossés du château, Henri II et toute sa Cour, quantité de dames brillamment parées, et plusieurs ambassadeurs étaient spectateurs. Au son des trompettes et des tambourins, les deux adversaires pénétrèrent dans le champ clos et se ruèrent furieusement l'un contre l'autre. Ils étaient armés chacun d'une épée, de deux dagues, protégés d'un morion, d'un bouclier d'acier, d'une casaque et de gants de fer » (1). La lutte fut féroce. Jarnac,cependant, parvint à atteindre son adversaire de deux coups au jarret, et La Chataigneraye s'abattit knock-out. Le vainqueur demanda au roi de ne pas l'achever. Pas un signe. On emporta, toutefois, le vaincu qui, exaspéré de rage, préféra se laisser mourir.

La grande terrasse avait été achevée par Le Nôtre en 1683.Elle était bordée du côté de la Seine par un mur de soutènement à margelle de pierre. En arrière, elle s'adossait au parc, puis à la forêt. Le panorama qui s'offre au regard est, ici, un des plus célèbres de France. C'est, à droite, les vertes collines boisées de Marly et de Louveciennes ; en face, le sombre profil du Mont-Valérien ; à gauche, Montmartre, la plaine, les tours de Saint-Denis. De l'autre côté de la Seine, le bois du Vézinet, longtemps asile de voleurs, présentait aux promeneurs des avenues percées par Henri IV. Et, sous les arcades du château, les grottes offraient, sans doute, comme en 1644, l'amusement de leurs automates.

Quelques personnes de la suite royale avaient logis dans le bâtiment du « Grand Commun ». Il y avait là les offices, les cuisines, les caves, les magasins. Mais le plus joyeux pittoresque restait à la place du Marché, bordée de boutiques et d'hôtelleries, et à la fête des Loges qui durait 10 jours. On y vit Jacques II et Marie de Modène, regardant danser sur l'herbe, sans autre souci de leur royaume. On les vit, aussi, dans la forêt, plaçant au creux d'un chêne une image de la Vierge. Le 5 février 1689, Jacques II et sa femme étaient à Saint-Cyr, à la représentation D'ESTHER. Lui, paraissait insensible à tout. Marie de Modène était maigre, avec de beaux yeux qui avaient beaucoup pleuré, et sa bouche, passablement grande, avait de jolies dents. Le roi restait avec un air

(1) Paul Gruyer : St-Germain, Poissy, Maisons, Marly-le-Roy. Paris, 1922

triste et fatigué. Il avait une âme commune, racontait avec nonchalance ce qui s'était passé aux Iles Britanniques. Les courtisans se gaussaient de ce roi qui ne savait pas représenter,qui portait mal son épée, qui enfonçait trop son grand chapeau et qui, au lieu de s'occuper de ses malheurs, allait, dès son arrivée en France, remercier la Carmélite qui l'avait converti....

Beaucoup de gentilshommes anglais l'avaient suivi sur la terre d'exil, attachant leur fortune à celle de ce souverain déchu. David de Nairne était du nombre. C'était un personnage assez important de la Cour des Stuarts à Saint-Germain-en-Laye. Il occupait, en effet, un Secrétariat d'Etat, très effectif malgré le séjour en terre étrangère, et dirigeait la secrétairerie de l'ordre du Chardon, fondée en 1540. Sa famille était originaire d'Ecosse où une ville, sur le golfe de Moray, porte ce nom. (1) **Le comté de Nairn, peuplé de 10.000 habitants, a des enclaves dans les comtés de Ross, d'Inverness et de Cromarty. Non loin de la ville, le château de Cawdor rappelle le souvenir de Macbeth qui, croit-on, le posséda. C'est peut-être lui que Shakespeare désigne :**

This caste hath a pleasant seat ; the air
Ninbly and sweetly recommends itself
Unto our gentle senses. (2)

David de Nairne était le second fils de sir Thomas Nairne de Saint-Fort (3). **Lui-même était baron du lieu. Un de ses parents, Robert, fut créé lord Nairne, le 27 janvier 1661, par Charles II. Il vivait à la Cour élégante et licencieuse de ce roi dont Louis XIV payait l'alliance par une solide pension.** (4) **L'argent, toutefois, manquait assez souvent. En dehors de ces heures de détresse, Charles II trouvait la vie charmante entre ses petits chiens, ses cornues, ses guitares, ses maitresses et ses enfants illégitimes. On comprend que les Nairne, devant tout aux Stuarts, furent d'inébranlables Jacobites.**

---

(1) « Nairne is the family. Nairn, the geographical name. » Lettre de M. Brian Rhys, 14 juin 1923.

(2) « Ce château est assis en un lieu plaisant ; l'air,
Par son souffle léger et pur s'y recommande
A nos sens apaisés ». Shakespeare : **La Tragédie de Macbeth** ; acte I, scène VI. Collection Shakespeare. J.-M. Dent et Fils, éditeurs, Paris.

(3) The Scottish Record Society Index to Genealogies, Birthbriefs and Funeral Escutcheons, 1908, p. 42, donne ces détails : « Nairne : M. David, second son to sir Thomas N. of Sanfurd, now in France, whose genealogy is gon to France conform tho this 2 nd March 1687. » (Communication dûe à l'obligeance de M. Savage, conservateur de la bibliothèque de la Ville d'Edimbourg.) La date 2 mars 1687 paraît extrêmement douteuse.

(4) 1620-1683.

Robert étant mort, la baronnie passa à son gendre, lord William Murray, (1) le plus jeune fils de John Murray, premier marquis d'Athole. Il prit le nom de Nairne, servit en 1715 sous le drapeau des Stuarts, et, prisonnier à Preston, fût condamné à mort. Sa grâce, cependant, lui fut accordée, ainsi qu'à son fils John, (2) mais son titre lui fut enlevé. Le soulèvement de 1745 eut encore comme animateur ce John Murray-Nairne. Il participa aux batailles de Prestonpans, de Falkirk et de Culloden. De nouveau, prisonnier en 1746, il réussit à s'enfuir en France. Son fils, John, (3) fut le père de William Murray-Nairne, à qui la baronnie fut rendue en 1824. L'unique enfant de ce dernier, William, mourut célibataire, en 1837. (4) A ce moment l'héritière de la baronnie était une cousine, Margaret, baronne Keith de Stonehaven Marischal, (5) épouse d'Auguste-Charles-Joseph, comte de Flahaut de la Billarderie. Elle ne réclama pas son titre. Pourtant, en 1874, les droits de sa fille, femme du quatrième marquis de Lansdowne, furent reconnus par la chambre des Lords. (6)

Les armes de David de Nairne, baron de Saint-Fort, étaient : « parti argent et sable, avec un orle ou un annelet, contrechargé argent et sable, chargé de trois étoiles ou molettes, aussi contrechargées, et, pour marque de cadet, un croissant, au coin, en haut. » (7) Mais dès qu'il eut épousé Marie-Elisabeth de Compigny, il abandonna ce blason et prit celui de sa femme. (8)

Ce mariage eut lieu, vraisemblablement, aux environs de 1690. Je ne l'ai pas trouvé à Saint-Germain-en-Laye. Selon l'érudit Charles Lart, de Devon, il est probable qu'il eut lieu à Saint-Sulpice, de Paris, où de nombreux Jacobites contractaient mariage. (9)

Elisabeth de Compigny, épouse de David de Nairne, baron de Saint-Fort, était la fille de Nicolas de Compigny et de Françoise de Melun. Elle avait trois freres : Henry, Louis et Antoine. Henry était seigneur de Baby et de Briotte ; Louis, de Compigny et des Bordes ; Antoine, devenu huguenot, déshérité par son père, « maitre d'hôtel du roi, capitaine de la marine du ponant, lieutenant au gouverneur de Senlis, » n'avait plus, devant tant d'hostilité familiale, qu'à

(1) 1665-1726.

(2) 1691-1770.

(3) Mort en 1782.

(4) 1808-1837.

(5) 1788-1867.

(6) Je dois ces intéressants renseignements à M. Brian Rhys, que je tiens à remercier ici.

(7) B. N. P. O. N° 2088.

(8) Idem. Le blason des Compigny est reproduit sur la couverture de ce volume.

(9) Lettre de sir Lart, (juillet 1923).

secouer, sur la terre champenoise, la poussière de ses sandales et aller vivre ailleurs. Il vint en Forez, en un pays si foncièrement catholique, qu'il fut réduit d'abjurer, probablement à l'époque de son mariage avec Louise du Crost, en tout cas avant la naissance de son fils, Michel, le 13 mars 1673. Il mourut à Neulise (Loire), le 20 janvier 1694. (1)

Lady Nairne se plia facilement au rigorisme de son mari qui était, cependant,d'une dévotion très apparente, n'empêchant nullement la paillardise hypocritement dissimulée. Elle eut d'abord une fille,Euphémie, qui mourut le 14 janvier 1692. (2) **Le 30 octobre de la même année, Jean, fils de David de Nairne et de Marie « Copigne »,** (3) **fut baptisé à Saint-Germain-en-Laye. L'enfant fut élevé au château de Compigny, où son oncle, Louis, veuf de Jacqueline Moreau, venait de se remarier avec Anne Gouère, fille d'Etienne, receveur de la seigneurie de Sergines et de Mathurine Polette.** (4) **Louis de Compigny mourut en 1698, laissant une veuve d'une trentaine d'années et deux enfants en bas âge : Jean-Louis et Sébastien. Jean de Nairne partageait leurs jeux. Mais il décéda en 1699, et fut inhumé le 6 janvier. Ni son père ni sa mère n'assistaient aux obsèques.** (5)

Le 4 octobre 1694, nouveau rejeton : Elisabeth. Le parrain fut Jacques-François, prince de Galles. (6) **Le 9 mai 1696, Jean-Baptiste venait au monde, et l'an suivant, Jacques, baptisé le 28 octobre 1697. Ce dernier mourait en 1698, et Jean-Baptiste en 1701. Son acte d'inhumation est du 7 juillet.** (7)

---

(1) Archives municipales de Neulise (Loire).Antoine de Compigny est mon ancêtre à la 8e génération. Voir à son sujet, le tome de cet ouvrage : **Heurs et Malheurs d'une Famille Provinciale.** Louis de Compigny, après la mort de ce frère presque renié, remit cependant quelque argent à un certain P. Voupplet, pour des messes : « Le troisième jour de may 1696, j'ai reçeu la somme de douze livres, de Me Loys de Compigny, seigneur dud. Compigny et des Bordes, pour messes basses pour le repos de l'aame de son frère, Anthoine de Compigny, autrefois hugue... (mot détruit) décédé en Lyonnois » (Registres baptistaires de Bray-sur-Seine).

(2) Communication de Sir Charles Lart, auteur apprécié de « Jacobite Extract's. »

(3) Idem.

(4) Gouère : d'argent à une aigle éployée de vair.

(5) Le rédacteur de l'acte de sépulture, Houlley, jacobin, prénomme la mère Isabelle au lieu d'Elisabeth. (Archives municipales de Compigny.) On a vu, par l'acte baptistaire de Saint-Germain-en-Laye, celle-ci appelée « Copigne » au lieu de Compigny. Le même cas se produisit, à Neulise, en Forez, quand le curé Maulnier enregistra la naissance de Michel de Compigny, le 13 mars 1673. Il supprima la particule et altéra le nom.

(6) Communication de Sir Lart. (Arch. de Saint-Germain-en-Laye).

(7) Idem.



(B. N. Estampes.)

Réception de JACQUES II Stuart par LOUIS XIV
au château de Saint-Germain-en-Laye (7 janvier 1686).

En 1699, naissait Louis (26 décembre), et en 1701, Marie (6 janvier). L'existence d'une autre fille, Françoise, est attestée par les archives de Compigny. Elle assista, le 15 avril 1715, dans la paroisse de son grand-père maternel, au mariage de François Moreau et de Marie Chaland.

Sur ces huit enfants, issus du mariage de David de Nairne et d'Elisabeth de Compigny, deux seulement devaient vivre : Louis et Marie. Nous les retrouverons plus loin.

D'autres membres de la famille Nairne habitaient, vers ce temps, Saint-Germain-en-Laye. Il y avait, notamment, en 1693, une Marie Nairne mariée à un certain Corneille Collins. Ils eurent une fille qui fut baptisée le 8 juillet de cette même année, (1) **et un fils en 1699.**

Lady Elisabeth de Nairne mourut à Compigny, le 29 mars 1715, et fut inhumée le lendemain. Depuis longtemps découragée d'un mariage qui ne lui avait pas apporté que des joies, elle s'était retirée au château paternel, versant dans la dévotion. Ni son mari, ni aucun de ses enfants ne lui ferma les yeux. (2)

---

(1) Communication de M. le Chef de Bureau de l'Etat-Civil de la ville de Saint-Germain-en-Laye. (Lettre du 27 juin 1923). En 1693, un acte d'inhumation mentionne le même Corneille Collins, mais lui attribue pour épouse Geneviève Nairne. Marie-Elisabeth de Compigny, femme du « sieur Nairne, secrétaire du roi d'Angleterre », est témoin. Autre anomalie, en 1697, le 9 mars, pour l'inhumation de Marie Colleins (sic), son père est bien Corneille, mais sa mère est prénommée Jeanne.

(2) Voici son acte de sépulture : « Ce jourd'hui trentième jour de mars de la présente année mil sept cent quinze, a esté inhumé dans le chœur de l'église de ce lieu par moy prestre curé soussigné le corps de dame Elisabeth de Compigny, épouse de Messire David de Nairne, écuyer, seigneur en partie de cette paroisse, baron de Saint-Fort, en Ecosse et secrétaire d'estat de sa majeste britannique, ladite dame décédée d'hier à une heure du matin après avoir receu les sacremens de l'église avec une foy vive et entière, et la piété la plus édifiante ; rien ne peut égaler la grande résignation qu'elle a fait paroistre aux ordres de Dieu au milieu des douleurs aigües d'une maladie longue et violente qu'elle a soutenue avec une force d'esprit et un... (mot illisible) admirable jusqu'au dernier moment de sa vie qui est finie à la cinquante sixiesme année de son aage pour en trouver une meilleure que sa vie (mot surchargé, illisible) et détachée du siècle lui aura méritée, nous luy avons accordé les suffrages ordinaires de l'église et fait les cérémonies accoutumées en présence de vénérables et discrettes personnes Messires Charles Cotton, prestre licencié de Sorbonne, curé de Sergines, Adabalde Durieux, curé de Baby, Iérosme Angevin, curé de Montigny le Guesdier, Charles Duteil, vicaire de Sergines, et de Messire Barthélemy de Compigny, escuyer, seigneur de Baby, Briotte et autres lieux, de

David de Nairne survécut dix-neuf ans à sa femme. Son acte de sépulture est de 1734. [1] Il avait vu s'effondrer toutes les espérances jacobites : l'échec de l'expédition d'Irlande, tentée par Lauzun ; la mort de Jacques II, en 1701 ; [2] l'exclusion du trône de Jacques III, par l' « Act of Settlement » ; les tentatives diverses de restauration des Stuarts ; le refus du Régent d'hospitaliser plus longtemps ces proscrits ; la vie à Bar-le-Duc, parmi les misérables intrigues ; les inutiles voyages à Rome et à Madrid ; la débauche royale des dernières années.... Tous les honneurs espérés croulaient en honte, en misère, avec, en France, après les hypocrisies de la fin du règne excédant de Louis XIV, un débordement de vices, une licence de mœurs qui avéraient périmées les dernières grandeurs de ce pays. Tant de frénésie dans la liberté de tout faire ne saluait, cependant, que l'écroulement de la monarchie. Car Louis XIV, dit le Grand, et l'absolutisme furent ensevelis le même jour.....

Jean-Louis de Compigny, chapelain dans l'église cathédrale de Sens, et de Sébastien de Compigny, dit des Bordes, escuyer, seigneur de ce lieu, et frères paternels de laditte déffunte, lesquels ont signé avec nous sur la présente minutte les an et jour que dessus.» Signé : Charmeux, curé de Compigny; Durieux, curé de Baby ; Cotton, curé de Sergines ; Duteil, Breton, Barthélemy de Compigny, Sébastien de Compigny, Angevin. » (Arch. mun. de Compigny). A signaler cette erreur : Jean-Louis, Sébastien et Barthélemy de Compigny n'étaient pas les frères de la défunte, mais ses neveux.

(1) Dossier Bleu, 470.

(2) Roi sans couronne, Jacques II termina mélancoliquement ses jours à Saint-Germain, dans la dévotion et le deuil. Un quatrain railleur disait :

C'est ici que Jacques second,
Sans ministres et sans maîtresse,
Le matin allait à la messe.
Et le soir allait au sermon.

Le mausolée de Jacques II est dans l'église Saint-Louis. Ce monument fut élevé en 1818 par les soins de Georges IV. Il est de marbre blanc et de style antique, avec diverses inscriptions et les armes d'Angleterre. « Le corps de Jacques II, dit Paul Gruyer, (L. c.) avait été, lors de sa mort, embaumé selon l'usage, puis transporté à l'abbaye des Bénédictins anglais de la rue Saint-Jacques, à Paris. Là, il avait été, sort bizarre, pieusement dépecé et ses nombreux morceaux distribués en guise de reliques, à diverses églises de Paris. On ne croyait pas qu'il en fut rien demeuré à St-Germain, lorsqu'en creusant, en 1826, les fondations du clocher de l'église, on retrouva, dans le sol, une boîte de plomb portant cette inscription : « Ici est une portion de la chair et des parties nobles du très haut et puissant et excellent prince Jacques Stuart, second du nom, roi de la Grande Bretagne ». La boîte fut réunie au mausolée. »

Pour faire figure, Jacques II recevait une pension de 70.000 livres, environ 700.000 francs d'aujourd'hui. Ses gentilshommes, dénués de tout, bas percés, n'avaient que des appointements de famine.J'imagine assez l'existence de David de Nairne. Il fut de quelques expéditions, et dut remplir nombre de missions secrètes. J'ai retrouvé, le concernant, une correspondance de neuf pièces. (1) Plusieurs de ces lettres sont intéressantes parce qu'elles laissent deviner tous les petits trafics qui se pratiquaient à la Cour de Saint-Germain-en-Laye, et qui devaient, chose fort naturelle, procurer des subsides. Voici la traduction de quelques-unes de ces lettres :

« Monsieur, je n'ai reçu qu'hier soir votre lettre du 1er courant. Je regrette de vous annoncer que je ne peux pas satisfaire à votre désir quant aux deux certificats. J'ai fait ce que j'ai pu pour obtenir ces certificats avant de partir à la campagne. Je ne pouvais manquer de réussir si, depuis mon retour, un événement n'était survenu qui me rend tout à fait incapable de vous rendre jamais service dans toutes les circonstances de cette sorte. Je dois vous dire que, désormais, vous devez seulement vous occuper de ce qui a trait à votre emploi....

« ...... Quant à l'offre d'argent que vous me faites, je vous en remercie. Mais quand bien même cette offre serait de cinquante louis d'or au lieu de cinq, je la refuserais. Car, Dieu merci, je n'ai jamais eu un liard de votre argent, et je suis résolu de ne jamais en avoir. Mais cela ne m'empêchera pas de vous rendre tous les services que je pourrai, tant que vous resterez dans les limites de votre emploi et des devoirs qu'il exige. Pour M. Léonard et M. Aylward, vous avez fait tout ce qu'on peut vous demander en me confiant les certificats attestant qu'ils sont gentilshommes. Je suppose que vous ne donnez jamais ce certificat sans vous faire payer quatre louis d'or, mais si vous n'avez rien reçu pour ceux-ci, tout ce que je puis faire, pour vous rendre service, c'est de ne pas les remettre à MM. Léonard et Aylward, lorsqu'ils viendront les réclamer du roi, et qu'on aura jugé convenable de les leur accorder, jusqu'à ce que vous ayez reçu ce qui vous est dû. Mais, qu'ils soient accordés ou non, votre travail n'est pas de vous en occuper, puisque, même quand ils sont accordés, ils ne doivent pas vous être délivrés, et il n'y a, ni il n'y aura aucune démarche faite pour les procurer sur votre demande. Aussi, si vous faites des blasons et des généalogies, vous devez vous arranger pour vous assurer le payement de votre propre travail, ce qui n'a rien de commun avec le Bureau du Secrétariat, dont les expéditions ne doivent être ni permises, ni arrêtées par cette raison. M. le Secrétaire reçoit l'ordre du roi en ces circonstances ; c'est ma règle de conduite, et je ne fais rien qu'il ne m'ait autorisé à le faire. Je ne dois rendre compte, ni à vous,

(1) B. N. P. O. 2088. Quelques-unes de ces lettres, écrites en anglais, sont à peu près illisibles. Je dois la copie de celles que je reproduis à l'obligeante amitié de Mlle Andrée Genêt, et la traduction à Mlle Demoly.

ni à personne, sauf au roi, et à celui qui est mon supérieur, de mes actes et de ma conduite, dans le poste que je remplis. Le porteur peut vous dire jusqu'à quel point vous vous êtes immiscé dans cette affaire, bien plus que vous n'en aviez le droit. Mais je l'oublie, et je vous promets que je n'en aurai pas de ressentiment, bien que je sois décidé à ne plus traiter d'affaires avec vous. Mais vous faire du tort, je ne le veux pas, au contraire ; je serai toujours prêt à vous aider, dans tout ce qui dépend de moi, tant que ce sera juste et raisonnable. Mais rappelez-vous ceci comme une règle de conduite, que vous ne devez vous occuper, en aucune matière, des certificats du roi. »

Votre humble serviteur,

David NAIRNE.

Saint-Germain le 4 septembre 1700.

Pour M. Terry.

« J'ai délivré à M. Nairne les 2 certificats de M. Léonard et de M. Eylward, dont parle cette lettre, et qui me furent transmis par le feu roi, pour être envoyés, avec les généalogies, en Espagne. M. Nairne devait me les renvoyer, une fois signés, mais, contrairement à sa promesse, il les expédia en Espagne sans me le faire savoir, ni me demander mon consentement, et il en a reçu cent couronnes, ce qui fut la perte de ma réputation à Cadix. »

Saint-Germain, 17 mars 1702.

Monsieur,

« Monseigneur Caryll a reçu votre lettre hier, et me l'a donnée pour que je la lise et vous réponde. J'ai reçu, aussi, en même temps, la lettre que vous m'avez envoyée, par le même courrier, et sur le même sujet, à propos de l'affaire de M. Becket. Il désire savoir s'il y a une copie du certificat que le feu roi donna aux deux frères Becket. J'en ai parlé à Monseigneur, et il consent à ce que j'en prenne la copie sur les registres de ses bureaux qui sont à ma garde et de mon service. Il me promet de la signer lui-même et je la contresignerai. Je sais que ce papier est de grande importance et sera utile à M. Becket. J'espère donc qu'il me considérera en conséquence, puisqu'il est dans une condition qui lui permet de le faire. Je n'accuse personne, mais j'ai mes raisons d'être discret, et de ne pas lui fixer de prix. J'aurais pu m'adresser à lui par l'intermédiaire d'une autre personne, mais pour vous montrer que je veux et pardonner et oublier, je ne veux vous priver d'aucun des bénéfices que vous pouvez avoir en remettant vous-même ce papier à M. Becket. Quand je me le serai procuré, je vous l'enverrai, pour que vous le remettiez, étant résolu d'éprouver jusqu'à quel point vous serez juste envers moi. Vous pouvez voir, par cette circonstance, combien je suis loin de vous désirer du mal. Je ne vous demanderai pas d'argent, — vous savez que je vous l'ai dit, il y a longtemps, — et, ne l'ayant jamais fait encore, je ne commencerai pas maintenant. Mais, j'espère que, quand vous aurez obtenu tout ce que vous désirez, vous ne vous plaindrez pas et n'empêcherez pas qu'on me donne une gratification pour avoir

extrait les certificats du bureau du Secrétariat, choses pour lesquelles, vous le savez très bien par expérience, je ne fais rien sans avoir l'approbation de mes supérieurs. Tout ce que je désire donc de vous, c'est que vous m'envoyiez M. Becket, ou celui qui le remplace dans cette affaire, pour que je puisse lui parler, ou bien que vous obteniez qu'il m'écrive pour me faire savoir la faveur qui lui est faite, et je suis très sûr que le gentilhomme qui veut ce certificat et ce titre, sera de lui-même assez généreux, si la chose lui est présentée comme il faut, ce que j'aurais pu faire par une autre personne, (comme je vous l'ai déjà dit). Mais, pour cette fois, je préfère vous en laisser le soin, espérant qu'après toutes les belles promesses que vous m'avez faites, quand je vous ai délivré votre dernier certificat, vous ne serez pas fâché que je vous donne cette occasion de prouver votre sincérité et votre reconnaissance. Vous savez jusqu'à quel point je me suis occupé du certificat de Becket, pour lequel, tous, sauf moi, ont obtenu de gros honoraires. Je n'ai eu que des promesses mais, je suppose que, maintenant, on les tiendra. J'attendrai votre réponse sur ce point, et je serais heureux de savoir, par le porteur, sur quoi je peux compter, avant d'entrer plus avant dans cette affaire....

« Quant à l'autre affaire, au sujet de laquelle vous écrivez à Monseigneur Caryll, ce dernier a reçu la lettre de Br. Hillcchocks que vous lui avez envoyée ; mais cette lettre ne dit rien, du moins qu'en termes très vagues, de la personne à lui recommander. Aussi, jusqu'à ce que vous expliquiez ce qu'est la requête, aucune réponse ne peut vous être donnée. Vous voudrez donc bien m'envoyer un exposé de ce qui est demandé, et si c'est un certificat, comme je le suppose, puisque vous vous en occupez, les motifs doivent être donnés, car je vous assure que les certificats ne seront plus délivrés, désormais, avec la même négligence que jusqu'alors, et que s'il peut faire quelque chose pour Br. Hillechocks, Monseigneur sera heureux de l'obliger, et moi, je ne manquerai pas, en cette occasion, comme en toute autre, de vous rendre service, si c'est raisonnable, tant que vous ne ferez rien de votre côté, pour vous en rendre indigne, car je ne désirerais plus alors, vous montrer tout ce que je vous souhaite, et que je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

David NAIRNE.

« Je dois vous dire que M. Inese se plaint beaucoup du désappointement que vous lui avez causé à propos des armes du roi qu'il désirait que vous lui dessiniez contre rétribution. Des choses comme celle-ci, et quelques autres de vos actes, font que vous perdrez, en peu de temps, vos meilleurs amis. Je vous en avertis pour que vous y conformiez votre conduite ».

Lundi matin. Pour M. Terry.

« Monsieur, j'ai votre dernière lettre. Je vous en donnerai la réponse verbalement, demain à Scotch Colledge, si vous voulez bien y venir vers une ou deux heures de l'après-midi. En attendant, je vous assure que je n'ai pas oublié les certificats que vous m'avez recommandés. J'ai prié M. le Secrétaire de les obte-

nir signés ; je lui ai dit l'intérêt que j'y porte, et je n'ai rien négligé pour les avoir rapidement. Mais ces choses ne sont pas aussi faciles à obtenir qu'on se l'imagine, et presser pour les avoir serait le meilleur moyen de se les faire refuser. Les personnes en question doivent donc avoir un peu de patience ; mais, avec le temps, j'espère agir efficacement. Mais assez parlé de ceci jusqu'à notre rencontre...

« Je serais fâché que votre enfant fut malade. Je suis, Monsieur, votre humble serviteur. » D. N.

« Depuis que j'ai écrit ceci, il me semble très peu probable que je puisse aller à Paris demain après-midi. Aussi, si je ne suis pas arrivé à Scotch Colledge dans l'après-midi, je désire que vous veniez plutôt le soir, entre 7 et 8, et alors vous serez sûr de me trouver, et je serai heureux de vous parler ce soir, car le matin suivant je partirai de là à 4 heures. Il n'y a donc, ainsi, plus beaucoup de temps pour que nous puissions nous voir. A demain donc, à 7 ou 8 heures, à votre Sooth Colledge, quand M. Inese y sera aussi. »

Est-il nécessaire d'analyser l'impression que laissent ces lettres ? Tous ces Ecossais souffraient d'un mal horrifique : le mal d'argent. Relisez cette correspondance du Secrétaire d'Etat de S. M. Jacques II. Elle est pleine de mots qui sont dans toutes les morales, qu'utilisent toutes les diplomaties, et qui remplissent bien la bouche. Façade. Poussez la porte et vous apercevrez l'homme une escopette au poing. Qu'il me soit permis de ne pas brosser davantage un tableau qui pourrait être très coloré....

David de Nairne et Elisabeth de Compigny, on le sait , avait eu huit enfants. Deux restaient : Louis et Marie. Louis devint capitaine dans le régiment d'Anvers, au service du roi des Deux-Siciles, et demeurait à Naples, en 1738. (1)

Marie, née à Saint-Germain-en Laye, en 1701, fut élevée au Couvent des Dames de Saint-Thomas, qui ne recevait que des jeunes filles irlandaises ou écossaises. Elle épousa André-Michel de Ramsay, lequel, natif d'Ayr, en Ecosse, où il était baronnet (9 janvier 1686), devait mourir à Saint-Germain le 7 mai 1743. On le reconnait pour écrivain français (2), comme Jean Moréas, qui vint d'Athènes à Paris, au XIXe siècle, pour continuer assez malhabilement, chez nous, la

(1) Archives départementales de Seine-et-Marne. B. 636.

(2) Un récit de sa vie a été écrit par G. A Schiffman (Leipzig, 1878). Voir aussi « Dictionary of National Biography » et « Biographical Dictionary of Eminent Scotsmen », by Chambers. Vol. 4 p. 160. (Communication de M. Savage, conservateur de la bibliothèque d'Edimbourg, 7 juillet 1923). Voir également sur Ramsay dans « Encyclopedia Britannica », et dans Larousse. La fille de W. Ramsay, qui habite Paris, a bien voulu écrire quelques intéressantes notes

poétique de Ronsard. Il servit d'abord dans l'armée anglaise, (1) puis, venu en France, il rendit, en 1710, visite à Fénelon. L'archevêque de Cambrai, qui allait être un vaillant défenseur de la bulle « Unigenitus », et qui inspirait la dévote cabale des « saints », le convertit au catholicisme, et se lia avec lui d'une vive amitié. Peu après, Ramsay, dans une position assez précaire, obtint le préceptorat du duc de Château-Thierry et du prince de Turenne, puis, fut chargé à Rome, de l'éducation des princes Charles-Edouard et Henri Stuart, le futur cardinal d'York, (2) fils du Prétendant et de la fille de Jacques Sobieski. On sait quelle existence agitée eurent ces derniers Stuarts.

Des intrigues chassèrent le chevalier de Ramsay du poste de confiance que Jacques III, roi *in partibus*, lui avait confié. Il revint à Paris, gagna l'Angleterre, son zèle jacobite un peu tombé, et prit à Oxford, en 1730, le grade de docteur. A son retour en France, le prince de Turenne, son ancien élève, lui offrit la charge d'intendant. C'est dans cet emploi qu'André-Michel de Ramsay écrivit cette très partiale « Histoire de Turenne » qui parut en 1735. Ses bonnes relations avec Fénelon, dont il était devenu un véritable disciple, avaient continué jusqu'à la mort du gracieux utopiste de Cambrai, en 1715. L'édition de « Télémaque », en 1717, parut, même, par ses soins. Six ans plus tard, en 1723, son affection pour le prélat défunt se traduisait par une « Histoire de la vie et des ouvrages de Fénelon ». En dehors de ces travaux de panégyriste, Ramsay témoignait encore d'une plus forte empreinte reçue du précepteur du « vénérable enfant » par ces « Voyages de Cyrus » qui furent écrits à l'imitation de « Télémaque », avec la vision d'une chimérique Salente, d'abord tout à fait inoffensive, mais qui se changea, — un peu par la faute de Fénelon et de sa coterie, — en la vision d'une Sparte tragique qui envoyait aveuglément ses enfants à la mort...

En 1728, le chevalier de Ramsay publiait, en Ecosse, un volume de vers : « SOME FEW POEMS ». Les exemplaires en sont très rares. J'ai cependant la bonne fortune, grâce à M. Ernest A. Savage, le savant bibliothécaire de la ville d'Edimbourg, de reproduire deux poésies d'André-Michel de Ramsay

---

qui m'ont été fort utiles, et que je dois à M. Brian Rhys qui a été pour moi un précieux collaborateur. Je suis redevable à M. W. Dawson Johnston, bibliothécaire, à Paris, de « The American Library », de la copie de l'art. Ramsay dans l'Encycl. Britannica.

(1) « Ramsay served vith the English auxiliaries in the Netherlands ». (Encycl. Brit.).

(2) L'article de Larousse, faisant du chevalier de Ramsay le précepteur, à Rome, du fils de Jacques II et de Marie de Modène (le Prétendant) est évidemment erroné, le « Prétendant » étant né à Londres en 1688, et André-Michel de Ramsay en 1686. Le renseignement exact est dans l'Encyclopedia Britannica : « He remained in France until 1724, when he was sent to Rome as tutor to the Stuart princess, Charles Edward and Henry, the future cardinal of York. »

INSCRIPTION FOR A PICTURE

Coop'd up within this Ball of Clay,
Long fluttering round he did essay
To break the Chains that ty'd him down,
Surmount Life's Barriers and be gone.
Uncag'd at last he wing'd above,
Out-soared the Seraphs in their Love.
The strove to follow, still he flew,
Still they their flaming Stroaks renew ;
Till dimm'd at last with beaming Rays,
Too dazling for Seraphic Eyes,
They flagg'd their Pinions, Vail'd their Sight,
Then wheel'd about and left their Flight,
While with expanded Wings he fac'd the Light.

THE FAREWEL.

A.

Ah ! must we part ! ah must we bid adieu !
O then Farewel, a long Farewel to you,
I' 11 never see the more, I' 11 take one Leave,
This is the last Rencounter e'er we'll have.

B.

Perhaps we shan't each other ses,
While thus enclos'd in Balls of Clay ;
But when our lab'ring Souls get free,
We'll meet in those bright Seats of Day.

A.

Ah ! no, even there we can't each other see.
Your tow'ring Soul will mine so far out-flee.
With nimble Stroaks you'll soar and sail the Skies.
That are too bright, too dazling for mine Eyes.

B.

But granting that it should be so,
I cou'd not there for ever stay :
We're Finite still, and such, you know,
Cannot abide a constant Day.

A.

Yes, sure sometimes we must our Faces vail,
Stoop and confess that we're too weak, too frail
To bear those splendid and full beaming Rays
With constant open and unclosed Eyes.

B.

Well then, while the Celestial Train
In low Prostrations thus do fall,
Tho ne'er so high I'd turn again,
And sink and bow beneath them all.
Here we shall meet, and here I'l cry,
What think you, Dear, what think you now,
Of all the Pain and Misery,
The Penance that we had below ?

A.

Ferewel, O then Ferewel, dear Saint, adieu ;
And when you're gone, mind what you've promis'd now.

M. Robert Maurice a fait pour mes lecteurs, la traduction de ces deux poèmes. On remarquera, toutefois, que « Pour un tableau » est autre chose qu'une traduction. M. Robert Maurice, est lui-même un poéte.

POUR UN TABLEAU

(Traduit du Chevalier de Ramsay).

Prisonnier du limon qui nous tient circonscrits
Longtemps il essaya, se ruant au pourpris,
De briser les liens de son âme asservie
Pour s'enfuir au-dessus des barrières de vie.
Enfin sorti de cage, il tire à grands élans,
Et surmonte le vol des séraphins ardents.
Eux s'efforcent de suivre : il va maître d'espace ;
Leurs coups d'ailes, sans fin, flamboient et ne se lassent.
Jusqu'à ce qu'éblouis par les rayons divins
Qui troublent le regard même des séraphins
Leur essor se relâche, ils ont voilé leur face,
Puis, virant d'un seul coup ils renoncent, tandis
Qu'il entre, l'aile ouverte, au jour du Paradis.

Robert MAURICE.

L'ADIEU

A.

Ah ! faut-il nous quitter ! Ah ! nous faut-il dire adieu !
Adieu donc, adieu pour longtemps,
Je ne te verrai plus, ce sera mon seul adieu,
Voici la dernière rencontre que nous aurons jamais.

B.

Peut-être ne nous verrons-nous plus
Tant que nous serons captifs en ces enveloppes d'argile ;
Mais quand nos âmes qui tant peinent seront libres
Nous nous rencontrerons en ces autres lieux de lumière.

A.

Ah ! non, même là-bas, nous ne pourrons nous voir,
Tant votre âme au vol dominateur distancera la mienne.
A coups d'ailes agiles vous monterez et tiendrez les cieux
Qui sont trop clairs, trop éblouissants pour mes yeux.

B.

Mais, même, s'il en était ainsi,
Je n'y pourrais rester toujours :
Nous sommes bornés à jamais, et de tels êtres, vous le savez,
Ne peuvent supporter la constante lumière.

A.

Oui, certes, il nous faut nous voiler parfois le visage,
Nous incliner et confesser que nous sommes trop faibles, trop fragiles
Pour supporter ces rayons splendides et leur pleine effulgence
D'un regard sans faiblesse et toujours grand ouvert.

B.

En ce cas, donc, tandis que le céleste cortège,
En humbles prosternations tombera de la sorte,
Si haut que je sois parvenue, je voudrais revenir,
Et descendre, et me courber au-dessous d'eux tous.
Ici, nous nous joindrons, et ici je m'écrierai :
— Que penses-tu, mon amour, que penses-tu, maintenant,
De toute la douleur et détresse,
De toute l'expiation que nous connûmes ici-bas ?

A.

Adieu, adieu donc, chère sainte, adieu :
Et, quand vous serez partie, rappelez-vous votre promesse.

C'est à Saint-Germain-en-Laye que s'écoulèrent les dernières années d'André-Michel de Ramsay. Il y mourut le lundi, 6 mai 1743 :

« Le mardy, septième may mil sept cent quarante-trois, le corps de Messire André-Michel de Ramsay, chevalier de St-Lazare et chevalier baronet d'Ecosse, époux de dame Marie de Nairne, mort le jour précédent, âgé d'environ cinquante-huit ans, a esté inhumé dans l'église. Vespres chantées en présence du clergé dont les sieurs Maurice Morphy et Louis Guillon, prestres, ont signé avec les parents et amis du défunt. Signé : Allexander de Montgomeri; comte d'Eglintown, pair d'Ecosse ; Charles Radelyffe, comte de Darwentwater, pair d'Angleterre ; Michel de Ramsay ; Alex. Home ; Géo. de Leslie. »

J'ignore la date de la mort de lady de Ramsay, née Marie de Nairne. Elle possédait, conjointement avec son cousin Jean-Louis de Compigny, une partie de la seigneurie de ce lieu, où elle venait de temps à autre. Des relations lui restaient à Rome et à Naples, et elle faisait d'assez fréquents voyages dans la Péninsule. En 1771, âgée de 70 ans, elle était encore vivante. Elle donna, cette même année, à l'église de Compigny, un reliquaire contenant un morceau de la vraie croix. Le lecteur trouvera, en hors-texte, une photographie de cette relique et de la boite la contenant, sur laquelle une inscription sur cuivre donne les renseignements suivants :

> « Dans cette boëte est une Croix de verre
> qui renferme une Reliq^{e} en philigrame d'arg^{t}
> conten^{t} une Parcelle de la Vraie Croix de N. S.
> raporté de Rome. L'autentique vérifié et certifié
> par M. l'ab. d'Hesselin, gd vic. et Doyen de Sens
> est renferme dans le Pied de la Croix
> Cacheté du Cachet de S. Ec^{e} M. le Cardinal de
> Luynes. Cette reliq^{e} a été donné à l'Eglise
> de Compigny par la D^{e} de Ramsay fille du Baron
> de Nairne et d'Elisabeth de Compigny en 1771. »

D'autres familles Ramsay, toutes d'origine écossaise, et peu ou prou apparentées, existaient en France, et avaient donné de nombreux archers aux Gardes du Corps. Cette compagnie d'élite, composée primitivement de quatre-vingts gentilshommes du Scotland, avait été créée par Charles le Gros. Saint-Louis, reprit ou continua ce service. La présence continue de ces Ecossais, auprès du roi, les fit nommer « Gardes de la Manche ».

Charles V ajouta soixante-quinze archers pour les factions dans le palais, les corvees, le service des vedettes et sentinelles. La Garde Ecossaise était somptueusement armée, équipée, montée. Chacun des archers avait un écuyer, un valet, un page, deux serviteurs, dont l'un s'appelait le coutelier, **à cause du grand coutelas qui lui était confié.**

Du temps de François Ier, les vingt-cinq « Gardes de la Manche » escortant sans cesse le roi etaient armés de « brigandines, gorgerets, salades chargees d'orfevrerie, garde-bras, arcs, trousses, espées, dagues et hocquetons moult riches ». Ces hommes, d'une haute stature, firent l'admiration des dames italiennes, lors de l'entrée du roi à Milan, et à Lyon, déjà, sur le passage du souverain, les bourgeoises de la rue Juiverie leur avaient procuré toutes sortes de bonnes aventures.... (1)

(1) Steyert : **Nouvelle Histoire de Lyon**, t. II. p. 9.

Plusieurs gentilshommes écossais vinrent en France au XVI[e] siècle, avec la petite reine Marie Stuart. Avant cette date, je trouve, en 1493, un Jacques de Ramsay, lieutenant à Harfleur et à Montivilliers. (1) Un autre, Alexandre, baron de Dalhousie, tué à Flodden en 1513, eut pour fils Nicolas, époux d'Hélène de Lewiston, et pour petit-fils, Jean, seigneur de Kerkil, décédé à la date du 2 mars 1615, qui eut de son mariage avec sa parente, Elisabeth-Anne de Ramsay, deux fils : Georges, baron de Dalhousie et Jean, archer aux Gardes Ecossaises, du 15 novembre 1603 au 5 juin 1630. Jean se maria, le 2 mars 1615, avec Judith Bugy ou Brugi de la Bassetière. Son décès se place avant le 5 mai 1650. (2)

En 1582, Georges de Ramsay cumulait les fonctions d'archer dans la Garde Ecossaise et de capitaine des Sapeurs anglais, entretenus en France, au service du roi (3). Jean de Ramsay était son lieutenant, David de Ramsay, soldat dans la même compagnie.

Alain de Ramsay, en 1600, servait aux Gardes, sous le commandement de M. de Lunay. Jean de Ramsay, en 1606, était également archer sous les ordres de M. de Montespan. En 1628, Georges, déjà cité, un des 25 Gardes de la Manche, délivra reçu de 506 livres tournois, montant de ses gages de l'année. (4)

Les Ramsay, seigneurs de Lumeau et d'Orsonville, appartenaient à la même famille. (5) Cette branche se retrouve dans les Nobiliaires, avec, pour fondateur, Thomas de Ramsay, époux de Marie des Ronziers. Ils eurent pour fils

---

(1) Grand Nobiliaire François du XVI[e] siècle. Ms. (Archives de M. Fleury Vindry. Lyon).

(2) Jean de Ramsay, baron de Dalhousie : « de sable au chevron d'argent accompagné de trois testes de belier de mesme. » Ms d'Angleterre ; Ms d'Hozier ; Cab. des Titr. P. O. 2431.

(3) Voici une autre pièce le concernant :

«....Georges de Ramsay a confessé et confesse avoir eu et reçeu comptant de nob'e homme M[e] Germain Le Charroin,... trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, la somme de trois cens soixante escus soleil... pour les gaiges solde, estat et appoinctemens de trois mois de l'année V c quatre vingt, qui sont octobre, novembre et décembre... qui est à raison de 33 escus ung tiers pour ledit capitaine, 16 escus 2/3 pour son lieutenant, V escus 2/3 pour chacun desdis soldas ; (David de Ramsay, Alexandre de Nesbeth, Georges de Nesbeth, Guillaume Stuart, Jacques de Luidsay, Jacques Stuart, Jehan Braban, Martin Leschippier, Anthoine Lagrange, Pierre Jacquespée, Mathieu Lefebvre et Michel Artheur).

Faict l'an mil Vc quatre vingt et deux, le deuxième jour de janvier, après midy. (B. N. Cabinet des titres. P. O, N° 2431). »

(4) Dossier Bleu, 555.

(5) Grand Nobiliaire François. Archives de M. Fleury Vindry.

Rogerin, seigneur de Bleury, la Brosse, qui épousa, le 27 janvier 1476, Madeleine de Cochefilet. Marin, un de leurs fils, selon un manuscrit de M. Fleury Vindry, leur petit-fils, d'après le Dossier Bleu, (1) convola le premier septembre 1566, avec Barbe de Voré.

Tous ces Ramsay étaient huguenots. Une des filles, Lucrèce, baptisée le 27 mai 1677, au temple calviniste de Dangeau, entra à Saint-Cyr et y mourut. (2) Mais la famille abjura entre la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, et l'année 1712. Depuis le milieu du XVIIe siècle, ce retour obligatoire à la religion catholique était assez clairement annoncé aux protestants qui voulaient conserver leurs charges. Déjà, en 1656, l'évêque de Comminges remontrait au roi : « Nous souhaitons, au moins, que si votre autorité ne peut étouffer le mal tout d'un coup, elle le rende languissant, et le fasse périr peu à peu, par le retranchement et la diminution de ses forces. » En 1711, on recommenca à sabrer les assemblées du désert. Le Dauphin, Fénelon, Beauvilliers, ces hommes si doux, y forcèrent leur cœur. « Jamais on ne fait le mal si pleynement et si gayement, que quand on le fait par conscience. » Le 8 mars 1712, dès le lendemain de la mort du Dauphin, Louis XIV, frappé de Dieu, crut l'apaiser en faisant un acte qu'il supposa agréable à celui qu'il venait de perdre. Il renouvela la terrible ordonnance pour forcer le malade protestant à se confesser. S'il refusait, ses biens étaient confisqués ; il donnait à ses enfants l'horreur de le voir trainer sur la claie. C'est ainsi que le roi et le P. Tellier honorèrent le tombeau du duc de Bourgogne. (3)

Les Ramsay, devaient, au XVIIIe siècle, donner à la France le dernier défenseur de Québec. Il s'appelait Jean-Baptiste, était fils de Claude et de Charlotte Denys. (4) Sir Charles Lart, de Devon, affirme que ce ménage avait seize enfants. Il faut admettre, dans ce cas, que la progéniture de Claude comptait douze filles, car Ramsay, lui-même, dans le MEMOIRE qu'on lira plus loin declare qu'il avait trois frères. Ce silence sur ses sœurs n'implique point qu'el-

(1) Dossier Bleu, 555.

(2) Cf. Fleury Vindry, **Les Demoiselles de Saint-Cyr.** Le Dossier Bleu, 555 donne ces détails sur Lucrèce de Ramsay :

« Dlle Charlotte-Lucrèce de Ramsay, fille de François, chevalier, et de Charlotte de la Haye... n'est âgée que de neuf ans ou environ, comme il parait par l'extraict de son baptistaire fait dans le temple de Bazoches-en-Dunois, par Jeremie Peret, maistre dud. temple. Le baptesme a esté fait le 27 de may de l'année 1677, et est énoncé qu'elle est née le six dud. mois et an. L'extrait dud. acte a esté délivré par Dubois, notaire à Dangeau, et certifié par le s^r^ de Laurière, lieutenant de la chastellenie dud. Dangeau, dépositaire des actes du presche dud. Bazoches. »

(3) Gabriel Gleize. Préface de **Personnages Casanoviens.**

(4) Communication de M. Lart.

les n'existaient pas, car il est connu que l'une d'elles, Mme de Saint-Claude de la Croix, née Charlotte de Ramsay, dirigeait, en 1759, au moment de la capitulation de Québec, l'Hôpital général de cette ville. C'était une femme distinguée, dont le dévouement et les bons offices lui valurent la considération et l'appui des Anglais. (1

Nos historiens français ne donnent, généralement, que peu de détails, ou des détails erronés, sur cette reddition de Québec. Ils mentionnent bien la bataille du Plateau d'Abraham, le 13 septembre 1759, où les 4.500 hommes de Montcalm, marchèrent à l'assaut de positions défendues par 20.000 Anglais ; la blessure mortelle des deux généraux ennemis ; la mort de Wolfe le même jour, celle de Montcalm, le lendemain ; mais les détails manquent. Il a fallu la publication de deux ouvrages, qui sont à peu près inconnus en France, pour fixer une foule de circonstances de la fameuse reddition qui livra la Nouvelle France à S.M. Britannique. Le premier est un « Mémoire du sieur de Ramezay » **publié en 1861, sous la direction de la Société Littéraire et Historique de Québec ; le second, le** « Journal Historique du Capitaine John Knox », **édité en 1914, à Toronto (Canada), par M. Arthur G. Doughty. Je dois à cet aimable et savant Canadien, communication de ces documents, dont l'importance et l'intêret ne peuvent échapper au lecteur.**

Le « Mémoire de Ramezay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, cy-devant Lieutenant pour le Roy, commandant à Québec, au sujet de la Reddition de cette ville, qui a été suivie de la capitulation du 18 septembre 1759 », commence par une énergique protestation. Le chevalier, à la suite de la perte du Canada,a été mis à la retraite avec une misérable pension de 800 livres. Le roi, le ministre, lui font grief de la défaite où il n'est pour rien.

Le « Mémoire » continue par le détail des services de J.-B. de Ramsay, de 1720 à 1759 :

« Nous étions quatre frères qui, dès notre enfance, fûmes tous destinés au service ; mon père qui vint en Canada Capitaine d'une Compagnie détachée de la marine, qui toute sa vie avait fait ses délices des fatigues et des dangers inséparables de cet état, ne crut pas devoir en faire embrasser d'autres à ses enfants ; il pensa même que les témoignages flatteurs que Sa Majesté lui avoit

---

(1) An Historical Journal of the Campaigns in north-America for the Yars 1757, 1758, 1759 and 1760, By Captain John Knox.Edited with introduction, appendix and index by Arthur G. Doughty. Toronto, The Champlain Society. 1914.

Je dois le mémoire de Ramsay, ainsi que le journal du capitaine Knox, à peu près ignorés en France, à M. Arthur Doughty, des archives publiques du Canada, à Ottawa. Que M. Arthur G. Doughty me permette de lui adresser mes sincères remerciements.

donnés dans tous les tems de sa satisfaction lui en faisoient un devoir, et que c'étoit ce qu'il pouvoit faire de mieux pour lui donner des preuves de sa reconnaissance. Le Roy l'avoit nommé d'abord au gouvernement des Trois-Rivières ; informé du zèle avec lequel mon père avait rempli cette place pendant dix ans, Sa Majesté luy accorda celui de Montréal où il a continué de servir avec distinction pendant l'espace de vingt années, et où il est mort dans l'exercice de ses fonctions.

Mes trois frères sont morts au service : L'aîné qui étoit dans la marine fut tué à la bataille de Rio Janeiro ; le second a été tué par les Charaquis ; le troisième, qui étoit déjà Capitaine, a péri dans le vaisseau du Roy le Chameau.

Je fus fait Enseigne dans les trouppes de la Colonie en 1720. J'ai servi dans la garnison de Montréal jusqu'en 1726, que je fus nommé Lieutenant et envoyé à Niagara avec d'autres officiers, pour y établir un fort qui servit de barrière aux entreprises des Anglois qui venoient de s'établir à Chouaguen.

En 1728, je fis la campagne des Renards sous les ordres de M. de Lignery.

En 1731, on m'envoya à la pointe de Chagamigou pour y maintenir les sauvages dans l'obéissance du Roy, et dissiper une conjuration qui se formoit contre nous, entre-eux et les Anglois ; ceux-cy leur avoient envoyé un collier pour les engager à se joindre à toutes les nations, et à égorger tous les François qui étoient dans les différents postes dont nous étions en possession. Je réussis dans ma négociation; je me fis remettre par les sauvages le collier qu'ils avoient reçu, et je l'envoyai à M. le Marquis de Beauharnois, alors gouverneur général.

En 1734, je fus nommé Capitaine.

En 1742, on me confia le commandement du poste de Nepigon, place très délicate par sa proximité du fort Rupert qu'occupent les Anglois dans la Baye d'Hudson, et par la difficulté qu'il y avoit à contenir les sauvages.

En 1746, je fus envoyé à l'Acadie, à la tête de 1,800 hommes Canadiens et sauvages, pour y attendre l'escadre françoise commandée par M. le Duc d'Anville.

J'eus l'honneur, au mois de mars 1747, de rendre compte à M. le comte de Maurepas, alors Ministre de la Marine, de touttes mes opérations dans le cours de cette campagne. Il eut la bonté d'en rendre compte luy-même au Roy qui en fut très satisfait. Aussi, je ne fus pas longtemps sans recevoir de nouvelles marques de sa satisfaction.

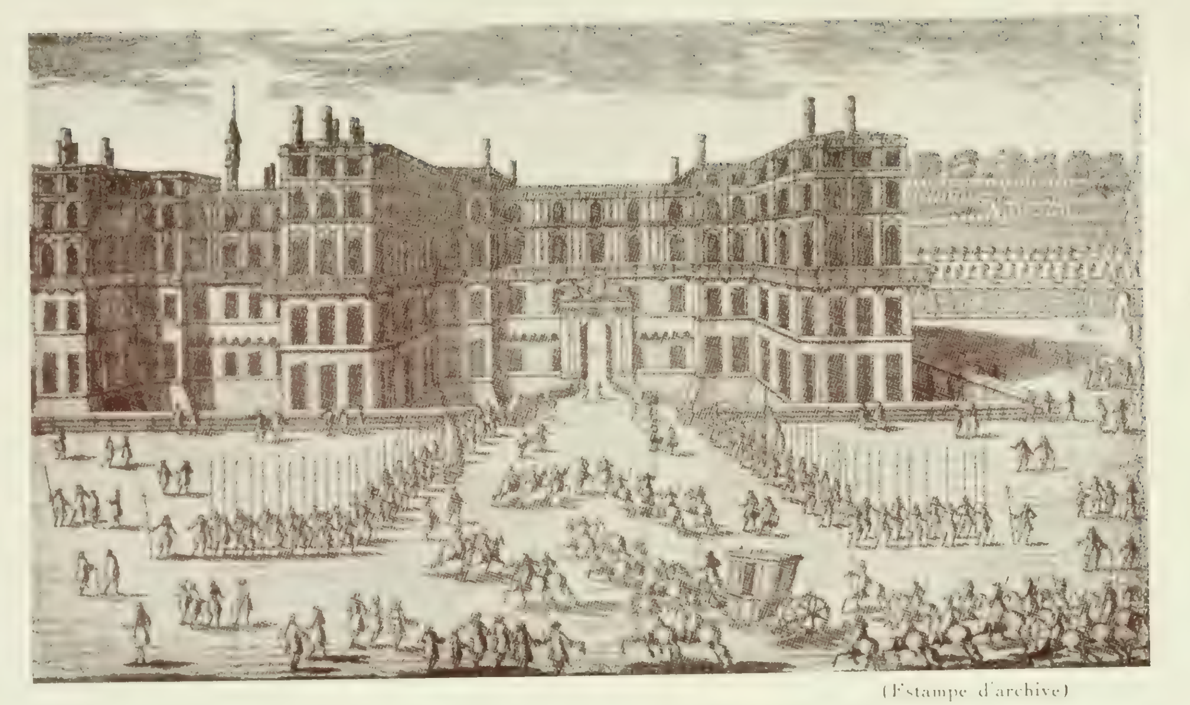
En 1749, Sa Majesté, qui m'avoit décoré l'année précédente de la Croix de Saint-Louis, me nomma Major de Québec. Pendant neuf ans que j'ai occupé

cette place, qui n'ouvre pas à la vérité une carrière à des actions bien éclatantes, mais dont les détails sont immences, surtout dans le tems de la guerre, je crois que ma conduite a été exempte de tous reproches, et que ce fut mon exactitude et ma vigilance à remplir tous mes devoirs, qui m'attira la nouvelle marque de confiance que le Roy me donna en 1758, en me nommant Lieutenant de Roy de la même ville de Québec. Le Prince n'a pas coutume d'avancer dans le service un officier dont il n'a pas lieu d'être content. Aussi, je me bornerai icy à faire remarquer, que jusqu'en 1758, Sa Majesté a toujours été sans contredit pleinement satisfaitte de mes services, puisque depuis 1720 j'ai éprouvé successivement de nouvelles marques de sa bonté, et que je suis parvenu aux premières places auxquelles on pouvait aspirer en Canada dans le militaire. Je suprime touttes les autres réflexions que je pourrois faire la dessus à mon avantage. Je passe à l'objet essentiel, à l'exposition fidèle de la conduite irréprochable que j'ay tenue dans la deffense et la reddition de Québec. C'est sans doute sur cette partie de mes services qu'on a travaillé, et trop bien réussi à donner de moy à la Cour des idées désavantageuses, et à jetter des soupçons sur la constance de mon zèle. »

La conduite de Ramsay, pendant le siège de Québec, et dans la reddition de cette place, laisse, sans doute, en effet, à la Cour, une ombre défavorable. Ramsay entend la dissiper. C'est justement avec l'erreur et le mensonge que ce dernier défenseur français de Québec tient à débattre :

« Pour prouver que la conduite que j'ay tenue, dans des circonstances aussi délicates,est exempte de tous reproches,il me suffira d'exposer simplement comment les choses se sont passées ; aussi, je n'emploierai pour ma justification d'autres armes que la vérité ; je ne l'appuyerai que sur des faits constants et connus de tous les habitants du Canada, et sur des pièces que j'ay entre les mains.

Le mauvais état de la place, le plan général de deffense pour toutte la Colonie qu'avojent dès le printems pris nos généraux, les ordres que je reçus de M. le Marquis de Vaudreuil au moment où il crut devoir abandonner le camp de Beauport le 13 7bre au soir, avec les lettres dont il les accompagna, ou qui les suivirent, la requeste qui me fut présentée le lendemain par les citoyens de Québec ; le résultat du conseil de guerre que je tins en conséquence ; Enfin, la combinaison des circonstances cruelles où je me trouvai dans les derniers jours du siège, et qui ne me laissèrent d'autre parti à prendre que celui de capituler le 17 7bre au soir, après avoir différé plus longtems qu'on ne devait s'y attendre ; plus de vivres, point de munitions de guerre, point de soldats, un découragement général dans les milices porté au dernier excès, nulle espérance d'un prompt secours de l'armée ; la vue d'un assaut prochain auquel mes ordres me défendoient de m'exposer ; voila le précis des raisons dont je vois faire un exposé fidel, et auxquelles je crois qu'il seroit difficile à mes ennemis de répliquer.



(Estampe d'archive)

Le Château vieux, à St-Germain-en-Laye, après les agrandissements de Mansart, en 1680.

Le carrosse du roi est figuré au premier plan.

Le mauvais état de la place de Québec n'a jamais été mis en problème ; tous ceux qui connaissent la colonie sçavent que cette ville n'étoit point fortifiée, ou du moins que ses fortifications ne la rendoient point susceptible de deffense. Quelques batteries sur le fleuve paroissoient en défendre l'entrée de ce côté là ; mais de simples batteries ne mettent point à l'abri des surprises. D'ailleurs, il étoit très facile à l'ennemi, par le feu de ses vaisseaux et des batteries qu'il avoit établi, avec l'avantage du terrain de l'autre côté du fleuve de démonter les nôtres ; aussi c'est sur ces batteries que nous avons perdu le plus de monde. Enfin, ces batteries n'étoient plus tenables sur la fin du siège, étant remplies de décombres des maisons qui avoient été renversées dans le bombardement. Du côté de la campagne, il y avoit un mur qui régnoit depuis la citadelle jusqu'au dessus du Palais, mais il n'y avoit sur les remparts de ce mur aucune batterie en état de jouer par leur construction irrégulière ; il n'y avoit d'ailleurs aucun ouvrage en dehors. Tout le quartier du Palais, et l'espace qui est entre la citadelle et le chateau offroit une entrée libre à l'ennemy. Lorsqu'on eut avis au printems 1759, de la prochaine arrivée de l'armée Angloise, on travailla précipitamment à former dans ces deux endroits, une simple pallissade, mal flanquée, dont la majeure partie fut détruite dans le cours de l'été par les incendies, et ne put être réparée faute de matériaux ; une place ainssy ouverte de toutes parts pouvoit-elle soutenir un siège ?

Aussi, aucun de nos officiers généraux ne crut devoir y rester ; On a eu soin même de retirer de la place toutes les munitions de guerre et de bouche ; on nous en envoyait de Beauport pour la consommation journallière ; on ne me laissa pour garnison que le rebut des milices, huit à dix officiers, quelques canoniers bombardiers, mais les moins bons ; point d'ingénieur, cecy paraitra fort singulier. Il ne resta aucun ingénieur dans la place ; j'en demandai après la déroute du 13 7bre, on ne m'en envoya point. Cela seul, ne devroit-il pas me mettre à l'abry de tous reproches ? Peut-on sans ingénieur soutenir un siège ? Si on m'a refusé un secours aussi essentiel, c'est qu'on était convaincu que la place était hors d'état de tenir ; qu'il n'y avoit aucunes ressources. Cela d'ailleurs entroit dans le plan général de déffense pour la Colonie qu'avoient, dès le printems, pris nos généraux, et qu'ils n'avoient pris qu'en conséquence du mauvais état de la place. Car, Québec étant la clef du Canada, c'étoit à sa deffense qu'il falloit s'attacher si elle en eut été susceptible.

Or, voicy quel étoit le plan. Je ne crois pas que sur ce point nos généraux puissent me contredire ; ce plan n'a été malheureusement que trop exécuté de point en point. On établissoit à Beauport, à environ une lieue de Québec, le camp général. C'étoit là, que l'on réunissoit tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans la Colonie en officiers, en ingénieurs, en artilleurs, en trouppes, en milice, en munitions de toutte espèce ; aussi, étoit-ce à fortiffier ce camp qu'on s'étoit attaché, au cas d'une défaitte à cet endroit, où l'on prétendoit que l'ennemi feroit sa descente. On s'étoit ménagé une retraite au Cap Rouge, à trois

lieues de Québec, et delà à la Rivière Jacques-Quartier, à 11 ou 12 lieues. On abandonnoit la ville à elle-même, ou plutôt, on l'abandonnoit à l'ennemy ; car la capitulation que devoit faire en ce cas le commandant de la ville étoit dès lors dressée ; j'en eu communication, et M. de Montcalm luy-même, me fit prendre la précaution d'en tirer une copie que j'ay encore ; elle est conforme à celle qui me fut envoyée le 13 7bre au soir, par M. le Marquis de Vaudreuil. On ne doutoit point alors, que l'armée s'étant retirée, la ville devenoit nécessairement la proye de l'ennemy ; aussi envoya-t-on des ordres en conséquence le 13 7bre au soir.

Les Anglois, après avoir demeuré devant Québec près de trois mois, sans autre succès que celuy d'avoir mis la ville en poudre, par le bombardement le plus vif et le mieux soutenu pendant plus de soixante jours, se déterminèrent à une dernière tentative. Ils abandonnèrent leur camp général qu'ils avoient établi sur la côte de Beaupré, auprès de notre armée, dont ils n'étoient séparés que par le Sault Montmorency ; ils firent pendant quelques jours plusieurs marches simulées. Enfin, au moment qu'on paraissoit toujours les attendre à Beauport qui est au-dessous de Québec, ils firent dans la nuit du 12 au 13 7bre leur descente générale au-dessus de cette ville. Ils la firent assez tranquillement n'ayant point trouvé de fortes oppositions sur leurs passages ; à cinq heures du matin ils étoient maîtres de la campagne, et sur les six heures, ils étoient en bataille sous les murs de Québec.

Nos généraux qui étoient à Beauport, c'est-à-dire, à plus d'une lieue de là, ne purent pas être avertis assez tôt pour arrêter l'ennemy dans sa marche. M. de Montcalm fit avancer, aussitôt qu'il en eut avis, ses trouppes vers Québec et vint se placer à leur tête, sur les huit heures, entre les murs de la ville et l'armée angloise ; la bataille fut livrée entre neuf et dix heures du matin ; dès la première décharge notre armée fut mise en déroute, et M. de Montcalm qui reçut plusieurs blessures fut apporté à Québec, où il mourut la nuit suivante. Les débris de notre armée retournèrent en désordre à Beauport ; ce fut là, je crois pouvoir le dire, que se décida le sort de Québec dans le conseil de guerre que tint M. le Marquis de Vaudreuil sur le parti qu'il y avoit à prendre. Dans une circonstance aussi fâcheuse, j'avois osé me flatter que le résultat du conseil de guerre seroit de travailler dès la nuit même, ou au moins le lendemain, à faire abandonner à l'ennemy le poste avantageux qu'il occupoit : c'étoit là le moment favorable ; ses retranchemens n'étoient point encore faits, notre artillerie n'étoit point encore rendue. Le résultat fut tout opposé à mon attente. Ai-je pu depuis me flatter que notre armée, qui n'avoit pas osé attaquer l'ennemi avant qu'il se fut retranché, se déterminât réellement à le faire cinq a six jours après, lorsque son camp fut entouré d'un fort retranchement, et qu il y eut fait transporter une artillerie formidable. Dira-t-on que le 13e toutes nos trouppes n'étoient point rassemblées ; que M. de Bougainville étoit à trois lieues

de là, avec deux mille hommes d'élite ? mais, étoit-il donc si difficile de le faire revenir ? Il eut certainement pu être rendu à Beauport dans l'après-diné ; mais cela n'entrait point dans le premier plan.

Le résultat du conseil de guerre que tint M. le Marquis de Vaudreuil fut donc, que l'armée abandonneroit dès la nuit même le camp de Beauport. Je ne sçais si on y décida qu'on laisseroit les tentes toutes dressées pour en imposer à l'ennemy ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que le 14 au matin nous vîmes toutes les tentes dans la même position ; ce qui fit croire dans la ville que notre armée étoit toujours à Beauport. Je sçavais malheureusement le contraire : les lettres que je reçûs du Marquis de Vaudreuil le 13 au soir, avec ses ordres, m'avoient instruit du départ précipité de notre armée, et que je n'avois plus de secours à en attendre.

Après avoir écrit dans l'après-diné du 13e plusieurs lettres à M. le Marquis de Vaudreuil où je lui rappellois le malheureux état de la place et lui demandois des secours en hommes, en vivres et en munitions de guerre, trois articles qui me manquoient absolument ; où je le priois enfin de me faire passer ses derniers ordres, je les reçus, accompagnés d'une lettre écritte à six heures du soir. J'en reçus une autre, écritte encore plus tard ; celle-cy n'est qu'une répétition de la première, à celà près, qu'il me recommande de ne plus luy écrire dès le soir même, et m'annonce qu'il part dans le moment.

Quel coup pour moi de me voir abandonner si vite par notre armée qui, seule pouvoit défendre la ville ; de ne voir entrer dans la place aucuns secours en trouppes, ny en munitions de guerre et de bouche ; on y avoit fait entrer, le matin, un piquet de 120 hommes de trouppes de terre ; Voila précisément à quoi se reduisoit ma garnison ; car, je ne pouvois faire (comme je ne l'ai que trop éprouvé depuis) aucun fonds sur les mauvaises milices de Québec, tous artisans qui n'avoient jamais sorti ; la pluspart, gens mariés et sur l'âge, extenués d'ailleurs par le jeûne rigoureux qu'on leur faisoit observer depuis longtems. On voudra peut-être compter pour quelque chose, une centaine de matelots, qu'on avoit mis sur les batteries. Mais on doit sçavoir qu'ils avoient été la pluspart plus occupés pendant le siège, à piller les voutes des particuliers qu'à faire leur service. Gens sans discipline, et qu'on n'avoit pu y former, y ayant aussi peu d'officiers dans la ville. Pour les munitions de bouche, et de guerre, il est facile de calculer ce qui pouvoit m'en rester, n'en tirant que du camp depuis très longtems, et que pour la consommation journallière ; pas un ingénieur pour aller au moins reconnoître les ouvrages de l'ennemy ; tandis, qu'à l'armée, on en avait sept à huit. Quelle plus triste position pour le commandant d'une place. Je tâchai cependant, de prendre sur moi pour ne point allarmer les citoyens de la ville ; je les laissai même dans l'idée où ils étoient d'abord que l'armée étoit toujours à Beauport, jusques à ce qu'ils se fussent convaincus par eux mêmes qu'elle s'étoit repliée ; ce qu'ils ne purent se persuader qu'avec

peine ; mais,lorsqu'ils ne virent dans le camp aucun mouvement pendant toutte la journée du 14, l'ordre que donna M. de Vaudreuil à M. Barrot, Capitaine au Régiment de Béarn, de se retirer de la ville avec tout ce qu'il y avoit de meilleurs soldats de la garnison, je vis qu'il n'y avoit plus moyen de le dissimuler. Alors, la désolation fut entière, le découragement universel et porté à l'excès ; les plaintes et les murmures contre l'armée qui nous abandonnoit devinrent un cri public ; je ne pus dans un moment aussi critique empêcher les Négocians, tous officiers des milices de la ville, de s'assembler chez Mr. Daine, Lieutenant général de police et Maire de la ville ; là, ils prirent le parti de capituler et me présentèrent en conséquence une requeste, signée du dit Sr. Daine, et de tous les principaux citoyens. On verra dans cette requeste, quelles étoient les dispositions des officiers de milices, et par conséquent de tous ceux qu'ils commandoient. (1).

A la vuë de cette Requeste qui me faisoit voir évidemment que je ne pouvois plus compter sur mes milices, et que ma garnison se reduisoit à cent vingt hommes de trouppes, pour deffendre une ville d'une étendue si considérable que six à sept mille hommes eussent à peine pu y suffire, une ville d'ailleurs ouverte de touttes parts, je pris le 15 le parti de tenir mon conseil de guerre. (2)

Je montrai les ordres que j'avois reçu de M. le Marquis de Vaudreuil ; on y vit ce qu'il me prescrivoit, c'est-à-dire : de ne point attendre l'assaut, mais de demander à capituler sitôt que je manquerois de vivres, suivant le modèle de la capitulation que je devois faire et que j'ai fait plus honorablement qu'il ne l'exigeoit.

Vû ces ordres et le défaut actuel de vivres qui fut constaté par les états que me donnèrent les commis du munitionnaire, et le rapport que me firent les personnes que j'avois chargé de faire des recherches chez les particuliers, il fut décidé dans le conseil de guerre, qu'il n'y avoit plus d'autre parti à prendre que celui d'obtenir, au plutôt, une capitulation honorable, ce qui deviendroit très difficile en attendant plus longtems.

Malgré celà, je crus devoir prendre sur moi de tenir encore ; quoique j'eusse pù et peut-être dù arborer dans le moment le drapeau blanc, et envoyer, suivant mes ordres, un officier de ma garnison pour s'aboucher avec le commandant Anglois. C'est même la seule chose que je puisse avoir à me reprocher, car alors, on n'eut trouvé aucun moyen de me desservir en cour.

Ce fut surtout une lettre que je reçus de M. le Marquis de Vaudreuil, où il m'annonçoit qu'il allait me faire passer des vivres qui ranima mes espéran-

(1) Cette requête des bourgeois de Québec est publiée en appendice.
(2) On trouvera, en appendice, le procès-verbal de ce Conseil de guerre.

ces ; mais ces vivres, qu'on se proposoit de me faire parvenir par le fleuve, ne vinrent point. Cela ne m'empêcha pas d'attendre encore jusqu'au 17 au soir ; dans cet intervalle j'avois envoyé au camp de Beauport abandonné, pour voir si on n'y trouveroit pas quelques vivres dans les magasins. L'armée y en avait effectivement laissés, mais ils avoient été aussitôt pillés, on trouva les quarts de farine enfoncés, et tout dans le plus grand désordre : J'envoyai Mr. de Saint-Laurent, Ayde-Major, pour faire abattre les tentes de notre armée et enlever cette gloire à l'ennemy.

J'avois aussi pris la précaution d'envoyer M. de Joannés, Ayde-Major au régiment de Languedoc, et M. Magnan, Ayde-Major de Milice à l'armée françoise, pour sçavoir au juste quelle étoit sa situation présente, et si je pouvois me flatter qu'elle revint à la charge. Ils me rapportèrent qu'il régnoit dans toutte cette armée si peu de discipline, et au contraire un si grand désordre qu'il n'y avoit point du tout à se flatter de la voir venir chasser l'ennemi de son poste du côté de la ville. Le découragement croissoit de moment à autre ; toutes les nuits et même en plein jour il désertoit beaucoup de monde, dont une partie alloit rejoindre l'armée françoise, une autre gagnoit les campagnes ; quelques uns passoient au camp de l'ennemi qui pouvait par là estre instruit de ma situation. Un sergent, entre-autres, qui gardoit une des parties foibles de la ville déserta, et porta au commandant Anglois les clefs d'une porte. Il ne m'étoit plus possible de faire garder surement aucun poste. Les batteries étoient abandonnées, les endroits foibles n'étoient plus gardés. Je n'avois point assez d'officiers de trouppes pour faire exécuter mes ordres, je ne pouvois plus compter sur les officiers de Milice depuis la requeste qu'ils m'avaient présentée. Je ne l'éprouvai que trop le 17, sur les six heures du soir ; il y eut une alerte ; on vint m'annoncer qu'un détachement Anglois venait dans des berges pour mettre pied à terre à la Basse-Ville ; nous vîmes au même tems tous les vaisseaux de guerre qui metoient à la voile pour s'en approcher, et un gros d'Anglois, qui s'avançoit en colonne du coté du Palais qui lui offroit une entrée libre.

Je fis battre la générale ; je donnai mes ordres pour que chacun se rendit à son poste ; j'étois sur la place avec quelques officiers ; un Ayde-Major que j'avois envoyé pour faire exécuter les ordres que je venois de donner, vint me dire qu'aucun des miliciens ne vouloit combattre. Au même instant, les officiers des milices vinrent me trouver et me déclarèrent qu'ils n'étoient point d'humeur à soutenir un assaut ; qu'ils sçavoient même que j'avois des ordres contraires, et qu'ils alloient reporter leurs armes au magasin, afin que l'ennemy qui alloit entrer les trouvant sans armes, ne les passa pas au fil de l'épée ; que dans ce moment-cy ils ne se regardoient plus comme soldats, mais comme bourgeois ; que si l'armée ne les avoit pas abandonnés, ils auroient continué à donner les témoignages du zele qu'ils s'etoient fait un devoir de montrer pendant tout le siège ; mais que, ne voyant plus aucunes ressources, ils ne se croient

point obligés à se faire massacrer en vain, puisque le sacrifice qu'ils feroient de leur vie ne retarderoit pas d'une heure la prise de la ville. L'ennemy s'avançoit toujours. Je me trouvai dans un cruel embaras : Je pris le sentiment de quelques officiers qui étoient près de moy, et en particulier de Mr. le Chr. de Bernetz qu'on m'avoit donné pour Lieutenant, et de leur avis j'arborai le drapeau, suivant mes ordres, et j'envoyai au camp ennemy M. de Joannés, Ayde-Major, avec la capitulation que m'avait adressé le Marquis de Vaudreuil.

Avois-je d'autre parti à prendre dans un moment aussi critique ? pouvois-je raisonnablement obliger ces citoyens à soutenir un assaut ? leurs plaintes contre l'armée n'étoient-elles pas justes et leurs raisons solides ? Etoit-il d'ailleurs en mon pouvoir de forcer ces gens-là à combattre ? dans de pareilles circonstances, la subordination ne règne plus, même dans les trouppes réglées. Que pouvois-je faire seul, vis-à-vis d'une milice uniquement composée de citoyens et de bourgeois qui, comme on sçait, ne servoit que par zèle et volontairement ? Enfin ne m'étoit-il pas expressément deffendu de les exposer à un assaut ; je fis donc, dans ce moment, ce que je devois faire.

M. de Joannés qui partit aussitôt pour se rendre au camp ennemy, revint sur les dix heures du soir avec un ôtage Anglois, comme il est d'usage en pareilles circonstances. Le général Anglois avoit accepté les articles, avec quelques modifications, auxquelles je ne pouvois pas raisonnablement refuser de souscrire, étant beaucoup moins désavantageuses que je ne pouvois l'espérer, et que celles auxquelles M. de Vaudreuil me marquoit dans son Instruction que je devois me soumettre. L'ennemi, ne me donnoit que jusqu'à onze heures pour me déterminer, menaçoit de donner l'assaut et de ne plus écouter aucune proposition, si je ne signois les articles dans le tems prescrit. Voilà ce qui me fit prendre le parti de signer la capitulation, et de faire repartir M. de Joannés qui ne revint que le dix-huit au matin. Ce fut après ce second départ que j'eus quelque avis, non par écrit, car je ne reçus aucune lettre de qui que ce soit, je crois devoir le faire observer ; ce fut, dis-je depuis ce second départ de M. de Joannés que j'eus quelques avis qu'on alloit faire entrer un secours de vivres dans la ville, et que l'armée se disposoit à revenir ; mais après avoir vû jusques alors toutes mes espérances frustrées, pouvois-je faire encore quelques fonds sur des avis aussi vagues ? non, je crois pouvoir l'assurer, je n'en avois aucuns à faire. L'armée étoit à dix ou douze lieues de Québec. Cette armée n'étoit point encore trop bien revenuë de ses alarmes. Elle n'avoit pas osé faire face à l'ennemy avant qu'il se fut retranché ! devois-je espérer qu'elle viendroit l'attaquer dans un camp fortifié, et où il avoit déjà une artillerie formidable ? il étoit aussi facile à notre armée de forcer l'ennemy dans la ville lorsqu'il en fut maître, qu'il l'eut été de le forcer dans son camp même. Nos généraux n'ont pas fait cette seconde tentative ; ils n'eussent pas fait la première. Aussi, j'ay sçu qu'on n'avoit pas été fâché d'apprendre à l'armée, que j'avois capitulé; pouvois-je faire

plus de fonds sur les secours de vivres qu'on m'annonçoit ? L'ennemy était maître de tous les environs de la place ; on ne pouvoit donc y faire entrer que de petits convois et à l'échapée. Aussi quel fut ce secours de vivres que l'on me promettoit, et que peut-être on a fait tant sonner en cour ? dix-huit à vingt sacs de biscuits, tous moüillés, que des cavaliers portoient avec eux sur leurs chevaux, et qui n'entrèrent dans la ville qu'après l'affaire de la capitulation consommée? Cela étoit-il suffisant pour toutes les bouches qui étoient dans la place, hommes, femmes et enfans ? un aussi foible secours, étoit-il capable de ranimer les courages abattus et de faire reprendre les armes aux citoyens.

Enfin, je suppose que j'eusse encore pû me flatter de voir entrer dans la ville des secours de vivres suffisants, et de voir notre armée revenir effectivement à la charge ; ces avis m'étoient parvenus un peu trop tard. M. de Joannés étoit desjà reparti avec les articles acceptées et signées de moy ; un second officier que j'aurois envoyé pour contremander M. de Joannés auroit trouvé l'affaire consommée : la capitulation fut signée dans le moment par le général Anglois, et dans des termes beaucoup plus honorables que ne l'exigeoit M. de Vaudreuil, comme on le verra en comparant les ordres qu'il m'envoya le 13e au soir, avec la capitulation que j'obtins. (1).

Et quel est l'homme d'honneur et jaloux de sa parole qui osera me soutenir que je pouvois alors rétracter la mienne, et revenir sur ma signature, supposé même que j'en eusse encore eu le tems ? quel prétexte pouvois-je trouver pour le faire décemment ? la capitulation étoit des plus honorables, beaucoup plus que ne l'exigeoit mon supérieur — qu'on la compare avec celle qui a été faite en 1760 à Montréal pour toute la Colonie, et qu'on en pèse les différences ; que l'on compare aussi, si l'on veut, ma deffense avec celle de Montréal, je ne crains pas de paralelle; qu'on la compare encore avec celle des autres Colonies. Je crois pouvoir me flatter que je ne suis pas le commandant qui se soit tiré de son malheur avec le moins de gloire.

Aussi, lorsque les ennemis furent entrés le lendemain dans la ville, ils ne purent dissimuler la surprise où ils étoient que j'eusse tenu jusqu'au 17 au soir dans une place aussi démantelée, avec une aussi modique garnison, et dans un dénuement aussi général de toute espèce de munitions ; ils ne purent dissimuler le regret qu'ils avoient de m'avoir accordé une capitulation aussi honorable, et de n'avoir pas plutôt tenté l'assaut qu'ils étoient enfin déterminés à donner : dès ce jour-là même, ils furent obligés de nous donner des vivres. Nous étions réduits à la dernière extrémité.

---

(1) Voir, en appendice, les ordres du marquis de Vaudreuil, reçus par Ramsay le 13 septembre 1759, et les articles de la capitulation que les Anglais consentirent à signer le 18 septembre.

D'après ce détail exact et fidèle des circonstances fâcheuses où je me suis trouvé, et qui ne m'ont laissé d'autre parti à prendre que celui d'obtenir une capitulation honorable, qu'on ne m'auroit pas accordé, si j'avois encore seulement différé d'un demie heure, je crois qu'on se persuadera enfin que toute ma conduite est sans reproche, et que si on ne m'a pas accordé une retraite aussi considérable que celle à laquelle je devois m'attendre, ce n'est que parce que mes ennemis m'ont desservi en cour. Je n'ignore pas qu'ils ont dit, qu'on n'auroit rien à me reprocher si j'avois capitulé aussitôt que j'appris la retraite de notre armée, mais qu'ayant attendu jusqu'au 17 au soir, je pouvois encore attendre ! Quoi donc, on veut me faire un crime de mon zèle ? ne doit-on pas conclure au contraire que si, pouvant capituler dès le 13 7bre au soir, j'ay attendu jusqu'au 17, j'aurois attendu davantage si je l'avois pû, et qu'il n'y a que la combinaison des circonstances malheureuses, où je me trouvai à cet instant, qui m'y déterminèrent de l'avis des officiers qu'on m'avoit donnés : toutes les apparences d'un assaut prochain, dans une ville ouverte de toute part ; les dispositions des milices qui ne vouloient plus combattre ; le défaut total de vivres, le petit nombre d'officiers que j'avois sous mes ordres, cent vingt hommes de trouppes seulement dans une ville où six à sept mille hommes n'auroient pas suffi pour garder tous les postes ; pas un ingénieur, la désertion qui augmentoit à tous les instants ; la crainte trop bien fondée où j'étois que l'ennemy ne connut enfin, par les déserteurs, ma vraye situation ; les raisons trop fortes que j'avois pour ne plus espérer ny des secours de vivres, ny le retour de l'armée ; enfin, la deffense qu'on m'avoit faite de m'exposer à un assaut : En voilà trop pour justifier le parti que je pris, sur les sept heures du soir, d'envoyer un officier pour entrer en proposition avec l'ennemi, et celui que je pris sur les onze heures de signer les articles tels que les proposoit le commandant Anglois. Je n'ai jamais sçu ce que c'étoit que de manquer à ma parole où de tergiverser ; aussi, lorsque j'eus une fois donné ma signature, je crus que ce n'étoit plus là le moment de reculer. D'ailleurs, la chose n'étoit plus possible ; M. de Joannés étoit de retour au camp ennemi, et la négociation étoit desja consommée ; quant elle ne l'auroit pas encore été, et que j'eusse encore été à tems de reculer ; quand même j'aurois pû le faire honnêtement et sans manquer au droit des gens, le pouvois-je faire prudemment, ayant d'aussi foibles rayons d'espérances, sur des secours de vivres, et sur le retour de l'armée françoise ? n'aurois-je pas été en faute, si, dans la nuit même, l'ennemy fut entré dans la ville, ou si, en attendant encore, je me fus mis dans le cas d'obtenir une capitulation moins honorable, n'aurois-je pas été précisément contre mes ordres ? c'est alors qu'on auroit eu des reproches à me faire. »

Ces extraits se passent de commentaires...

Au dire du « Dossier Bleu », Ramsay revint à La Rochelle le 15 novembre 1759, Sir Ch. Lart fixe son retour en France, à la paix, en 1763. Une note de M. Arthur G. Dougthy, dans « Knox's Historial Journal Campaigns in North-

America ». **mentionne le 22 septembre 1759. (1) Il se fixa aux environs de Tours. Des parents du chevalier, les Ramsay de la Bassetière, habitaient ces parages. (2)**

Aucune pièce d'archives ne mentionne que le MEMOIRE envoyé au roi ait modifié l'injuste opinion de Louis XV. Le propre des monstres est d'ignorer qu'ils sont des monstres. Traitre à la Monarchie et à la France, le triste monarque n'avait plus, déjà, avant les derniers opprobes de son règne, que le souci de ses plaisirs....



Sceau de l'Université d'Oxford.

(1) « De Ramezay returned to France on September 22, 1759, and was granted a pension of 800 livres. » L. c. p. 127.

(2) Ils portaient d'argent à un aigle de sable becqué et membré de gueules.

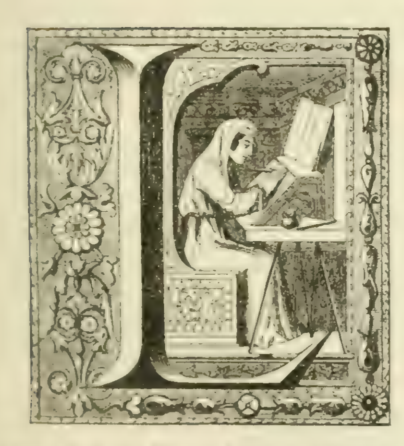
II

SAINT-CYR AU TEMPS DE LOUIS XV LE " BIEN-AIMÉ "



CHAPITRE II

UNE SAINT-CYRIENNE DE 1739 : MARIE-CATHERINE DE COMPIGNY.



E seigneur de Compigny, en 1739, était Jean-Louis de Compigny. C'était un petit gentilhomme campagnard, âgé de quarante-six ans, qui, à l'encontre de son père, Louis, et de son grand-père, Nicolas, n'avait pas servi aux armées. Sa femme, Marie-Anne Le Chapelier de la Rivière, native de Moncontour, au diocèse de Saint-Brieuc, était, d'un bout de l'année à l'autre, occupée de soins domestiques. Des six enfants qu'ils avaient eus, en douze ans de mariage, quatre étaient encore vivants, deux garçons et deux filles, et, comme les grossesses se succédaient, on appréhendait, avec quelque raison, le futur établissement de cette lignée.

Il apparaissait, en effet, que les filles n'auraient qu'une insignifiante dot, et que les garçons, s'ils avaient l'ambition de faire figure, devraient conquérir la fortune par leurs propres moyens. Au château régnait une misère soigneusement dissimulee. Les terres, convoitées par les censitaires du pays, étaient, par eux, achetees, une à une, après de longs pourparlers; et, quand il avait trois cents écus dans son coffre, Jean-Louis de Compigny se croyait riche.

Il lui restait encore, pour avoir apparence de personnage féodal, le droit de haute, moyenne et basse justice qu'exerçaient, à Compigny, un prévôt, un procureur fiscal, un procureur postulant, un greffier et un sergent. L'audience, qui devait nourrir tous ces robins, se tenait le jeudi. A l'église, le dimanche, les deux bancs seigneuriaux, « de chaque côté du chœur » se garnissaient des gens du château. On leur offrait, en premier, l'eau bénite, le pain bénit ; puis quand mourait un membre de la famille, une sépulture lui était réservée dans le voisinage de l'autel. (1).

Les principales terres, mentionnées dans les aveux, restaient quand même à la seigneurie, mais quelques-unes étaient grevées de lourdes redevances. (2). **Jean-Louis avait toujours le bois des Bordes, qui était fief, l'ormoie, la ferme du Château, la ferme des Champs de Pierres et celle de la Motte-Saint-Florentin; à peu près pour ces trois fermes 154 arpents. Si l'on ne faisait pas valoir soi-même, les revenus, incertains dans les mauvaises années, ne pouvaient permettre aucun faste. Aussi, les cérémonies de baptême, même, se faisaient le plus simplement du monde. Pour l'aîné des enfants, Jean-Louis, en janvier 1729, ce fut François de Trignac, prieur de Bêcheveau, qui fut parrain et la vieille grand' mère, Anne Gouère, marraine. L'année suivante, on n'invita guère qu'Edmond de Ligny, chevalier de Saint-Louis, un voisin, et Catherine Mercier, fille du bailli de Bray-sur-Seine, qui tinrent Marie-Catherine sur les fonts baptismaux. Indigence encore plus grande de témoins de marque pour le baptême de Claude-François, le 29 août 1731, et pour celui de Marie-Anne-Léger, le 19 août 1736. Claude Legris, chanoine de Sens, et Mathurine-Françoise Le Chapelier furent**

---

(1) J'ai fait, en septembre 1922, une visite à cette nécropole de ma famille. Un carrelage vulgaire a remplacé les dalles anciennes. La toiture s'effondre. Dans dix ans, il ne restera de l'église de Compigny que les quatre murs et le massif clocher à contreforts qu'on remarquera sur la gravure publiée en hors texte dans : **Autour d'un Grenier à Sel.**

Le lecteur trouvera, dans le 3e tome de ces « Recherches » : **Heurs et Malheurs d'une Famille Provinciale,** un aveu du 11 février 1782, (Archives de Mme la marquise de Riencourt ; original parchemin 31 fol°, petit in-4), qui fixe à ce moment, les possessions territoriales des Compigny, seigneur du lieu et des Bordes. D'autres actes de foi et hommage avaient été rendus aux seigneurs du Plessis-Praslin, dit « Saint-Jean », par les seigneurs de Compigny et des Bordes, les 19 octobre 1530, 7 avril 1540, 2 février 1555, 19 janvier 1629, 25 avril 1659, 21 juin 1703, 8 mars 1708, 21 octobre 1770.

(2) 1/6e des terres appartenait à Marie de Nairne, fille d'Elisabeth de Compigny (lady de Ramsay) et 1/6e à Louis de Nairne, capitaine, à Naples, au service du roi des Deux-Siciles. Louis de Nairne vendit son héritage de Compigny à sa sœur, en 1738. (Archives de S.et-Marne, B. 636.)

parrain et marraine de Claude-François. Pour Marie-Anne-Léger, on se contenta d'avoir pour marraine la dame Marie Maillomoy, qui était la femme du prevôt de Compigny.

Beaucoup de paysans étaient plus riches que ce pauvre hobereau de 1739 dont la vie, de jour en jour, à cause surtout des charges de famille, revenait à la loi du travail. Il fallait même aviser sans délai si l'on ne voulait point offrir les filles au couvent, et, des fils, faire de simples soldats d'infanterie. On espérait cependant pouvoir acheter à Jean-Louis, quand il en serait temps, un équipement complet de cadet, afin de lui permettre d'entrer dans un régiment. Marie-Catherine, la seconde des enfants, avait neuf ans, et pour elle on rêvait de Saint-Cyr. Mais il fallait faire les preuves de sa noblesse. Elles étaient certaines malgré la gueuserie de l'heure. On sortit donc, à cet effet, du sac à parchemins toutes les pièces nécessaires qu'on envoya à d'Hozier. (1) Le 30 avril 1730, Marie-Catherine de Compigny était admise dans la Maison de Saint-Louis, et quittait pour n'y plus revenir le vieux château au portique de craie, la grande cour rustique, le frais jardin aux treilles nombreuses, l'étang glauque ombragé d'ormes et de saules....

Il nous apparait maintenant, avec le recul du temps, que cet envoi d'enfants a Saint-Cyr, antichambre, pour tant de fillettes, du petit cimetière de la fameuse maison d'éducation, renouvelait, tout uniment, l'aventure des parents du Petit-Poucet... Comme quoi, plaie d'argent peut être mortelle... Et cette impécuniosité était grande chez tant de gentilshommes provinciaux !

Dans leur détresse, ils voyaient Saint-Cyr, si près de la Cour, comme un gynécée idéal, d'où leur filles, si peu qu'elles aient de beauté, pouvaient sortir marquises ou duchesses, au pis aller moniales dans un bon monastère. Dans tous les cas, point d'établissement à prévoir, puisque la pension royale y suppleait. Il y avait, peut-être, dans ces calculs un bel égoïsme, mais il y avait aussi une sorte d'orgueil cornélien, qui voulait pour des filles qui étaient « nées », mais si pauvres, — et au péril de leur vie, — une éducation de choix et la chance possible de redorer un blason...

En cette même année 1739 qui vit entrer Marie-Catherine de Compigny dans la maison de Saint-Louis, vingt-deux autres admissions furent prononcées. (2) Ce furent celles de : Marie-Madeleine d'Allard du Rioset, née le 18 octobre 1731, a Valence, (Drôme) ; Madeleine-Catherine Baudoin d'Espins de Croisilles, nee a Espins, (Calvados) le 17 octobre 1728 ; Marie de Boisseuilh, née le 16 août 1727, à Boisseuilh, (Dordogne) ; Marie-Rose de Bosredon du Poirier, née le 10

(1) Voir, en appendice, les preuves de Marie-Catherine de Compigny.

(2) Cf. Fleury Vindry : « Les Demoiselles de Saint-Cyr ».

juillet 1730, à Miremont, (Puy-de-Dôme) ; Catherine-Pauline-Ursule du Botdèru, née le 15 octobre 1728, à Hennebont, (Morbihan) ; Marie-Anne de Brie de Sournagnac, née le 23 novembre 1729, à Gorre, (Haute-Vienne) ; Geneviève de Brunet de Neuilly, née à Neuilly en Vexin, (Seine-et-Oise), en novembre 1729 ; Marie-Eléonore-Elisabeth de Carvoisin de Belloy, née le 16 avril 1732, à Glaignes, (Orne) ; Anne de la Chapelle, née le 27 septembre 1731, à Creysse, (Lot) ; Jeanne-Cécile de Circourt d'Ozerailles, née le 6 août 1730, à Nancy, (Meurthe-et-Moselle); Jacqueline de Conti d'Argicourt, née le 5 août 1730, à Montreuil-sur-Mer ; Marie-Rose de Durfort de Civrac de Deyme de Couzac, née le 4 avril 1727, à Caujac, (Haute-Garonne) ; Anne-Françoise-Girardine de Gauville de Pernery, née le 3 octobre 1727, à Paris ; Ursule-Urbaine de la Grandière, née le 8 novembre 1730, à Brest, (Finistère) ; Henriette de la Haye de Rigné, née en septembre 1731, à Rigne, (Deux-Sèvres); Françoise-Thérèse de Jambon de Saint-Cyr d'Estrancourt, née le 2 février 1729, à Avernes-Saint-Gorgon,(Tarn); Françoise-Louise Lescuyer, de la Papotière, née le 20 octobre 1727, à Coulonges-les-Sablons, (Orne) ; Marguerite-Agathe de Luppé de la Motte, née le 5 février 1730, à Pouillon (Landes) ; Marie-Rosalie de Piollenc, née le 3 septembre 1731, à Pont-Saint-Esprit, (Gard) ; Louise-Félix Potin des Minières, née le 2 mars 1727, aux Minières, (Eure) ; Marie-Louise-Jeanne Rougier des Tournettes, née le 24 mai 1728, à Saint-Xaudre-en-Aunis (Charente-Inférieure) ; Hélène de Janin de Gabriac, née le 27 novembre 1728, à Cadalen (Tarn).

Ce que fut la vie à Saint-Cyr pendant la longue scolarité de ces fillettes, le chapitre suivant va nous le dire. Ces pages, d'une saveur piquante, sont de M. Fleury Vindry. Le poète et l'historien s'y révèlent avec un égal talent. Personne ne pouvait, aussi bien que M. Fleury Vindry, animer pareillement cette étude sur la Maison de Saint-Louis au temps du « Bien-Aimé ». Très averti des idées, des mœurs et des hommes du XVIII[e] siècle, cet écrivain distingué a publié, en outre, sur les « Demoiselles de Saint-Cyr », (1) un ouvrage d'une formidable documentation, et qui fait autorité. Je demande seulement au lecteur, avant d'arriver à cette jolie évocation historique, de vouloir bien suivre avec moi, l'humble destinée de l'humble Marie-Catherine de Compigny, la petite Saint-Cyrienne de 1739.

Aucun épouseur ne s'étant présenté, elle quitta l'école le 20 avril 1750,après avoir pris le voile ; et un poste de religieuse hospitalière lui fut assigné à l'Hôtel-Dieu de Mantes-sur-Seine. La même année, ainsi qu'il était de règle, cent cinquante livres de pension lui furent payées (2) et le 14 juin 1751, les trois mille

(1) « Les Demoiselles de Saint-Cyr », Champion, éditeur, Paris.

(2) Archives de Seine-et-Oise, fonds Saint-Cyr, registre D. 178. (Communication de M. André Lesort, archiviste de Seine-et-Oise).



Photo A. de Compigny des Bordes.

Le reliquaire de l'Eglise de Compigny donné par Marie de Nairne Lady de Ramsay) en 1771.

francs de sa dot furent constitués devant Jourdain, notaire à Paris. (1) **Le 15 mars 1757, elle était nommée prieure de l'hôpital. Ce fut, à Mantes, la 14e et dernière prieure.** (2) **Elle le resta pendant trente-trois ans, jusqu'en 1790. La Révolution la chassait, à soixante ans, de la maison où toutes ses forces s'étaient épuisées au service des malheureux et des malades. Elle loua, alors au 341 de la rue Bourgeoise, un petit appartement où elle vécut jusqu'en 1821, date de sa mort.** (3)

Plusieurs ex-Saint-Cyriennes s'étaient également retirées à Mantes, sans doute par raison d'économie. C'étaient Louise-Anne-Gabrielle de Cornillon, qui

---

(1) M. Jourdain était le notaire de la Maison de Saint-Louis.

(2) M. l'Econome de l'Hôpital de Mantes-sur-Seine a bien voulu rechercher dans les archives de cet établissement les pièces concernant Marie-Catherine de Compigny. Je lui dois une intéressante lettre du 15 mai 1923. La première pièce qui fasse mention du nom de Marie-Catherine de Compigny est un acte, reçu par les notaires du baillage de Mantes, en date du 17 février 1754, portant acceptation de legs par les religieuses professes et capitulantes du couvent hospitalier de l'Hôtel-Dieu de la ville. Marie-Catherine de Compigny y est désignée comme seconde dépositaire.

Elle figure à nouveau dans une déclaration reçue par les notaires du roi, à Mantes, le 13 novembre 1788, où furent présentes : « dames Marie-Catherine de Compigny, prieure perpétuelle, Eléonore Rebille, sous-prieure et dépositaire ».

Enfin l'inventaire général des archives de l'hôpital, dressé en 1858, porte, dans un tableau des Mères ou prieures en fonctions avant 1790, sous le N° 14 et dernier : « de Compigny (Marie-Catherine), nommée prieure le 15 mars 1757. Cette dernière est restée prieure jusqu'en 1790, c'est-à-dire pendant 33 ans ».

Il a été impossible de retrouver ni les registres, ni les archives où ces renseignements ont été puisés.

(3) Voici l'acte de décès de Marie-Catherine de Compigny : « Année 1821 », N° 1.066.

« Du sept août mil huit cent vingt et un, six heures du soir, acte de décès de Marie-Catherine de Compigny, ex-religieuse, ancienne Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Mantes, décédée aujourd'hui, à onze heures du matin, en son domicile établi en cette ville, rue Bourgeoise, n° 341, native de Bray-sur-Seine, département de Seine-et-Marne (**erreur** : elle était née à Compigny), âgée de quatre-vingt-onze ans et demi, constaté suivant la loi par moi Jean-Pierre Messagué, maire de la ville de Mantes, sur la déclaration faite par Jean-Baptiste Leclosmenil, marchand brocanteur, âgé de cinquante-un ans et Jacques-Alexis-François Cordier, âgé de quarante-cinq ans, demeurant en cette ville, et ont signé avec nous, après lecture, et le décès constaté. »

habitait rue de l'Enclos-de-l'Hôpital ; (1) Anne-Marie-Françoise de Dalmais, qui avait été l'épouse d'Etienne Champion de Marcilly, et qui logeait rue du Parvis-Notre Dame ; (2) Rose-Angélique-Sophie de Dalmais, dont le logis était rue Vieille-Prison, et qui était la sœur, plus jeune de quatorze ans, de Mme Champion de Marcilly; (3) Anne de David-Perdreauville (4), domiciliée rue du Marché-au-Charbon ; Marie-Anne de Fayet-La Tour, mariée à Jean-Baptiste Journiac, et qui habitait rue aux Pois. (5).

On ressuscite facilement la vie de ces femmes, vers ce temps. C'est le Directoire, le Consulat, mais, malgré la tourmente sanglante qu'elles ont traversée, puis l'épopée qui commence, elles continuent le siècle révolu. L'habit religieux proscrit, elles ont mis le bonnet en linge tuyauté ou en dentelle, une robe noire, toute simple ; un châle de même couleur. Leurs ressources sont grêles. Le jardin, cependant, leur donne légumes et fruits, et elles savent faire d'exquises confitures dont elles se régalent quand elles se visitent. Car, malgré tous les bouleversements, elles ne vivent point terrées. L'ancienne prieure de l'Hôtel-Dieu reste la « Mère » que ses ex-compagnes recherchent. Ce sont d'osseuses célibataires, de pauvres moniales racornies, des veuves à « anglaises » argentées. Le soir ramène la réunion dans le petit parloir fané, fleurant l'iris et le benjoin. Les meubles y sont strictement frottés ; les tapisseries amorties ; les dorures écaillées et ternies.

Voici ces rescapées d'ancien régime devant le feu de grillon, évoquant Saint-Cyr, papotant sur les malheurs du temps... Imaginez bien qu'on n'est tendre ni pour les hommes cités par les gazettes, même Buonaparte, ni pour les menus personnages de la ville de Mantes, sortis du populaire grâce à des évènements dont on ne parle guère sans se signer. Et il y a toujours, parmi ces

---

(1) Elle mourut à Mantes, célibataire, à 73 ans, le 10 mai 1820. Décès N° 893.

(2) Décédée à Mantes, à 76 ans, le 3 août 1817. Décès, N° 616.

(3) Célibataire ; pensionnée ecclésiastique. C'était une des plus anciennes religieuses dont Marie-Catherine de Compigny fut la supérieure. Décès du 11 juin 1814. N° 269.

(4) Morte à Mantes, à 78 ans, le 3 mai 1815. Décès N° 384.

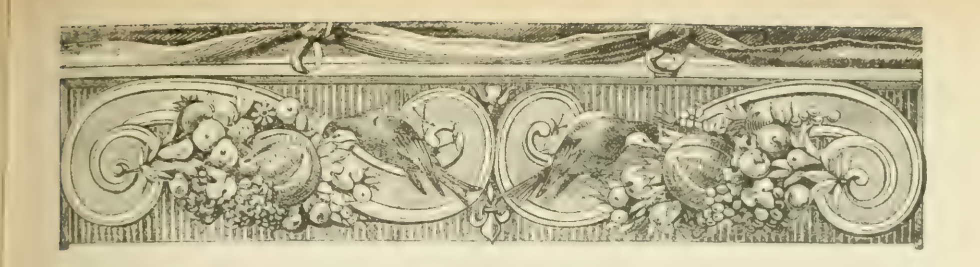
(5) Elle mourut, veuve, à 52 ans, le 8 juillet 1833. Décès N° 164. Elle dut se fixer à Mantes plus tard que les autres pour lesquelles elle était une jouvencelle. C'est une des élèves sorties de Saint-Cyr lors de l'expulsion de 1792-1793. La doyenne était en somme Marie-Catherine de Compigny. Puis, venait à quatre ans d'intervalle, Mlle de Perdreauville ; puis le groupe des « jeunes » : Mlles de Cornillon et de Dalmais, séparées par deux années d'âge, et qui avaient dû certainement se connaître à Saint-Cyr. (Lettre de M. Fleury Vindry, 11 août 1923).

femmes, une ci-devant qui a failli monter sur le rouge autel de Sainte-Guillotine.... Vous pensez bien que c'est pour la cent et unième fois qu'on l'oblige à raconter son histoire, laquelle a le don de faire toujours frémir...

On se quitte avec toutes ces cérémonieuses manières de prendre congé qu'inculquèrent, en la maison de Saint-Louis, Mmes de Travers du Pérou, de Boufflers, de Charpin de Genetines, et les sœurs de Roquigny de Linemare. Puis par les ruelles tranquilles, capitonnées de neige, c'est le retour : la petite bonne, en avant, portant la lanterne, la garant du vent avec la paume de la main, comme dans une toile néerlandaise....



Les quatre fils Aymon sur leur destrier Bayard
D'après une miniature d'un ms. du XIII[e] s. B. N.



CHAPITRE III

SAINT-CYR AU TEMPS DE LOUIS XV



Moines s'occupant d'agriculture

Lettre ornée d'après une miniature d'un manuscrit du XIIIe s.

N vit, en l'année de pleurs 1719, tout St-Cyr affolé au spectacle de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, veuve de Paul Scarron et de Louis de Bourbon, roi de France, scellée dans ce tombeau où le futur maréchal Baraguey d'Hilliers, qui l'y retrouva en 1831, ne découvrit qu'un petit os et un talon de soulier, — juste symbole de la fragilité des grandeurs sublunaires. De cette vieille dame autoritaire, idole des académiciens et des universitaires de notre temps, personne n'a réussi à démêler, exactement, le secret. Sincère ? Il se peut. Pharisienne ? Qui sait ! Saint-Simon la tenait pour une tortueuse intrigante, mais son jansénisme fielleux, d'une part, sa morgue ducale de l'autre, le font sujet à caution. Ce qui semble acquis à l'Histoire et le trait majeur de cette physionomie, c'est une ambition

en quelque sorte impersonnelle et altruiste, mêlée à un instinct de despotisme indéniable, mais où le prosélytisme désintéressé et le souci de la prospérité morale et matérielle des tiers tenaient plus de place que la gloriole individuelle.

Qu'il s'agit du Roi, de sa propre famille ou des demoiselles de Saint-Cyr, Madame de Maintenon aimait à régenter, mais elle parait avoir loyalement poursuivi ce qu'elle estimait, de bonne foi, la félicité de ses divers pupilles, caducs, adultes ou adolescents. En somme, elle fit montre d'une large confiance en elle-même, et ce crédit qu'elle s'accordait libéralement, elle cherchait à en étendre les bienfaits, sans trop en tirer vanité, à tout son entourage. Elle avait, dans les manières, la conversation, la correspondance, beaucoup plus d'aménité, et même d'ouverture de cœur que l'on ne serait tenté de le penser, et son influence sur les âmes, sans confiner à la séduction, devait être, et fut considérable. Elle se manifesta, au total, une femme d'un mérite sec et sans attrait, mais réel. Bohême à son corps défendant, du chef des circonstances, pendant la première partie de son existence, l'amertume et le décousu de sa destinée picaresque avaient allumé, en elle-même, un furieux appétit de bienséance, d'ordre, de repos, de stabilité, de respectabilité. Elle n'aimait, — cent fois l'a-t-elle répété — ni la personne du Roi (qui fut fortement épris d'elle pendant deux années), ni le fracas de la Cour. Et cependant, elle avait besoin de cette atmosphère éclatante de haute vie correcte, pour développer librement et en toute sécurité son génie d'organisation et de commandement. A la fois protocolaire, impérieuse et réfléchie, elle goûtait l'ivresse d'une situation unique, qui lui permettait de jouer, tout ensemble, à l'Egérie politique et à la direction morale. Saint-Cyr n'avait point été pour elle un délassement, une « amusette », mais une authentique passion. Il n'apparaît guère qu'il y ait eu en elle la substance d'un philosophe, ni même d'un simple moraliste, car le plaisir de l'action primait trop, en son esprit, celui de la méditation. Toutefois, cet esprit était sérieux, équilibré, lucide, laborieux, toutes caractéristiques qui la prédisposaient à la bonne pédagogie. Ajoutons à cela qu'une culture intellectuelle étendue lui rendait la tâche aisée et agréable pour elle-même, profitable aux autres, et l'on comprendra, sans peine,quel gouffre sa disparition ouvrit, dans l'Institut des Dames de Saint-Louis, lorsqu'il lui fallut, selon le mot de Malherbe :

S'en aller toute nue où le Destin commande....

L'empreinte laissée par Madame de Maintenon, sur la direction de Saint-Cyr, avait été trop profonde pour que celles qui lui succédèrent, ses « chères filles », de Glapion, d'Aumale, etc., n'en subissent point l'ascendant définitif et n'aient, pieusement, tenté d'en perpétuer les traditions.

Mais, en dépit de leurs efforts, l'époque héroïque était franchie et la « grande ombre » évanouie. Avec une touchante pertinacité, les disciples de Françoise d'Aubigné colligeaient les reliques de la fondatrice : lettres de direc-

tion, plans d'études, conseils moraux et toute cette littérature que La Beaumelle, d'abord, MM. Hanotaux et d'Haussonville, de notre temps, ont ressuscitée et publiée et dont les SOUVENIRS de Mlle d'Aumale restent le monument le plus attachant. Toutefois, il fallait s'y résigner : Saint-Cyr n'était plus le pensionnat à la mode. L'attention de la Cour et du beau monde se portait ailleurs que sur ce modeste asile des filles de petite noblesse et de grande pauvreté. Et, sans doute, cet abandon était-il nécessaire et bienfaisant. Si, du temps de Madame de Maintenon, la représentation d'ESTHER et d'ATHALIE, la faveur de la haute aristocratie, la présence du Roy-Soleil, avaient procuré, parfois, à quelques-unes des gentes oiselles de cette volière de brillants « établissements », la masse des élèves avait peine, au sortir de la maison de Saint-Louis, à faire son chemin, ici-bas. La modeste dot de trois mille livres, que chacune des pupilles du Roy recevait, ses études terminées, attirait peu les épouseurs, même si la jeune donataire du présent royal resplendissait de vertu et de beauté. « Ce qui nous manque à Saint-Cyr », constatait, elle-même, non sans amertume, Françoise d'Aubigné, « CE SONT LES GENDRES ! » Aussi la majeure partie des « Saint-Cyriennes » languissait-elle dans le célibat ou entrait-elle en religion. Pour une moniale, la dot de trois mille livres était un apport appréciable dans le budget commun du couvent ; d'ailleurs, le roi lui-même avait réservé, à ses protégées de Saint-Cyr, dans les principales abbayes du royaume, des places en quelque sorte « héréditaires », fort appréciées des pauvres petites, dont les parents intriguaient, à qui mieux mieux, pour faire de leur fille, une « régale » à Almenesches ou à Panthemont.

Il y avait, déjà, une telle disproportion entre l'éducation donnée, à Saint-Cyr et la destinée ultérieure probable de ses bénéficiaires qu'il était, évidemment, inutile et pernicieux d'attiser, par le contact des splendeurs humaines, l'ambition et les espérances des « demoiselles ». Aussi, la disparition de Madame de Maintenon ne porta pas, à ce point de vue, préjudice à l'œuvre, tout au contraire. Et, cependant, bien que les directrices se confinassent strictement dans leur rôle pédagogique, l'éducation de Saint-Cyr, vers la fin du XVIIIe siècle, passait, à tort ou à raison, pour être, simultanément, un peu gothique et trop brillante. Le jeune Bonaparte en jugeait ainsi, lorsqu'il allait rendre visite à sa sœur Elisa. Il estimait les compagnes de celle-ci cérémonieuses, orgueilleuses, dépensières et protocolaires jusqu'à la niaiserie. En faisant la part de l'exagération due à la jeunesse, il y avait, peut-être, dans cette appréciation, une lueur de vérité, car le Saint-Cyr de la fin du XVIIIe siècle avait, un peu, dégénéré.

Mais, vers 1730, époque qui nous intéresse davantage, il en était tout autrement. Tout d'abord, si la Maison de Saint-Louis avait « rompu avec le siècle », ce n'était pas une rupture absolue. Dans les grandes circonstances, c'est-à-dire lors d'une vêture ou d'une profession, de hauts personnages venaient encore relever de leur présence l'éclat des cérémonies, et pas seulement des person-

nages ecclésiastiques. A la prise d'habit de Mme de Chambray, en 1732, la reine Marie Leczinska, elle même, compta parmi les assistants, ainsi que le duc de Noailles. En 1733, la reine Catherine de Pologne tint à donner le voile à une humble sœur converse, Louise-Victoire Petin et, une année plus tard, elle rendait le même office à Mme de Baussancourt. En 1750, la Reine, accompagnée de ses trois filles, Marie-Adélaïde, Henriette-Anne, Victoire-Louise-Marie-Thérèse, vient faire nombre à la vêture de Mme de Saint-Denis-Vervaine ; l'année suivante, Mesdames de France, Henriette, Adélaïde, Victoire, Louise, escortées de l'ambassadeur d'Espagne, s'associent aux prières qui accompagnent l'entrée en religion de Mme d'Aumale. (1) Il est présumable que ces nobles hôtes devaient solliciter, en ces fêtes de famille, de Madame la Supérieure, en faveur des jeunes filles, quelques réjouissances supplémentaires, qui brisaient, un instant, avec la monotonie de la vie conventuelle. La reine Marie Leczinska, en 1731, manifesta même le désir — auquel il fut, aussitôt, mais sans enthousiasme, satisfait par les Dames de Saint-Louis — d'entendre **ESTHER**, jouée par les élèves. Mesdemoiselles Marie-Louise-Olympe de Loubert, Eustache-Emilie de Gentien d'Erigné, Marie-Catherine Hurault, Geneviève-Thérèse Le Clerc de Fleurigny, se partagèrent les rôles principaux et jouèrent, mais en uniforme de Saint-Cyr, « avec quelques dentelles et quelques diamants. » Malgré le jeu, assez satisfaisant, des jeunes filles, la représentation tourna au fiasco, car la Reine ne s'y intéressa que très sommairement et « dissimula à peine son ennui ». (2) La tradition dramatique n'avait, pourtant, jamais été abandonnée à Saint-Cyr, mais elle s'y poursuivait dans la stricte intimité. Un érudit versaillais, M. Achille Taphanel, a écrit tout un volume sur le **THEATRE A SAINT-CYR**. Il nous apprend qu'en matière de représentations dramatiques, le sentiment n'était pas unanime parmi les directrices de Saint-Cyr. Mme de Travers du Pérou les voyait sans faveur, alors que Mme de Roquigny-Linemare, supérieure en 1731, Mesdames de Veilhan, de Bourdonné-Champigny, Lefranc de Beaulieu, anciennes actrices d'**ESTHER** au temps de Racine, y trouvaient quelque agrément.

Le 13 mars 1745, après une longue éclipse, le Dauphin et la Dauphine étant venus, quelques jours après leur mariage, visiter Saint-Cyr, on leur y prépara un « petit divertissement en musique » joué sur le théâtre des « bleues ». C'était une sorte de duo, avec des chœurs, pièce de circonstance, intitulée l'**IDYLLE DE SAINT-CYR**, dont l'obscur poète Roy, — l'ennemi de Montcrif et de Voltaire, — avait écrit les paroles et l'organiste Clérembault, la musique, qui lui fut payée 192 livres. La vive petite Espagnole qu'était la première Dauphine prit un grand plaisir à l'audition de cette bluette lyrique (que le Mercure de France reproduisit in extenso), et se montra profondément touchée de l'attention, qui valait mieux que la rimaille de Roy.

---

(1) Archives de Seine-et-Oise. D. 174.

(2) Th. Lavallée « Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr », p. 314.

Une fête semblable accueillit, en mai 1747, à Saint-Cyr, la nouvelle Dauphine, une Allemande, cette fois ; et, trois ans après, en septembre 1750, l'éternelle « IDYLLE DE SAINT-CYR » tournait à l'institution, et, à chacune de ses reprises, l'heureux Clérembault touchait des droits d'auteur qui passaient la centaine de livres. Il put, ainsi, tirer trois moutures du même blé....

Ce n'est guère, en effet, qu'à la fin du règne de Louis XV et sous Louis XVI que le théâtre reconquit, à Saint-Cyr, quelque activité et quelque éclat. En 1756, une reprise d'ESTHER, y fut très brillante. Les frais s'en élevèrent à 5.000 livres. Madame de Clermont-Gessans, abbesse de Chelles et ancienne élève de Saint-Cyr, y envoya les violoncelles de l'église de Chelles. Le Dauphin, la Dauphine, les filles de Louis XV, Louis Racine, l'évêque de Chartres, assistaient à la représentation. Aman (Mlle de Croutelle-Escaquelonde), Mardochée (Mlle du Moutier, Esther (Mlle de la Salle), se distinguèrent. La pièce était précédée d'un court prologue en vers. œuvre de Louis Racine, que débitèrent Mlles de Chastenay-Lanty, de Halley-Montchamps (l'amie de la future Charlotte Corday) et de Machault. L'inévitable Clérembault, organiste de Saint-Cyr, et son frère, tous deux fils du Clérembault de l' « IDYLLE DE SAINT-CYR », s'étaient occupés de la partie musicale de l'œuvre. Le Dauphin et la Dauphine questionnèrent les jeunes actrices et les accablèrent de compliments. L'évêque de Chartres officia lui-même, au « Salut » qui suivit la représentation, et les augustes hôtes de Saint-Cyr firent accorder six jours de congé aux pensionnaires.

L'abbesse de Chelles vint à Saint-Cyr, pour la représentation d'ATHALIE, qui suivit, de près, celle d'ESTHER. La reine Marie Leczinska s'y rendit aussi, mais d'assez mauvaise grâce. Le jeu des actrices fut particulièrement habile, notamment celui de Mlles de Crécy (Joad), et de Cambis (Joas).

Outre ces représentations publiques, qui, après 1756, furent relativement rares, on jouait, à Saint-Cyr, « dans l'intimité », des tragédies aux sujets ordinairement bibliques (encore que la MEROPE de Voltaire figure au répertoire), dont les auteurs, à l'exception de P. du Cerceau, sont généralement oubliés, et quelques pièces historiques, dont le fameux SIEGE DE CALAIS, de du Belloy, qui fit, on le sait, époque en son temps, car ce fut la première tragédie NATIONALE française. Outre les ouvrages graves, on interprétait, aussi, quelques menus « proverbes » à tendances morales, étincelles échappées de la plume austère de Madame de Maintenon, ou des saynètes burlesques, dues à celle des dames de Saint-Louis elles-mêmes. Angélique de Mackau, marquise de Bombelles, conte qu'un jour, sa mère, Marie-Angélique de Fictes-Soucy, ancienne élève de Saint-Cyr et sous-gouvernante des Enfants de France, s'amusa, pour distraire Madame Elisabeth, à chanter et à mimer, avec une autre ex- « Saint-

Cyrienne », Marie-Louise-Elisabeth de Maillé-Kerman, marquise de Rosières, une scène bouffonne : **DIALOGUE ENTRE L'IVROGNE ET LE PENITENT** (1), qui était classique à Saint-Cyr. On le voit, les dames de Saint-Louis permettaient, volontiers, à leurs élèves, de se distraire en jouant la comédie, mais, en principe, elles n'étaient point, hors les circonstances majeures, pour la représentation publique. Fait symptomatique : lorsqu'en 1786, on célébra le centenaire de la fondation de l'Ecole, il y eut de longues et solennelles réjouissances, qui se prolongèrent pendant trois jours. On s'abandonna à des divertissements de tout genre : on dansa, on tira des feux d'artifice, on organisa des concerts, mais négligence ou omission voulue, on ne songea point au spectacle.

C'est que, tout en cherchant à former des femmes du monde, Françoise d'Aubigné et ses héritières voulaient que leurs jeunes disciples fussent chrétiennes et sérieuses, prêtes à sacrifier tout désir de frivolité à leurs devoirs d'épouses et de mères. En matière de parure, par exemple, les Saint-Cyriennes étaient tenues à distance égale d'une austérité disgracieuse et d'une élégance périlleuse. Leur costume a été fort bien décrit par Horace Walpole, qui visita Saint-Cyr en 1759 : « Les jeunes filles », dit-il, « au nombre de deux cent cin-« quante, sont vêtues de noir, avec de petits tabliers pareils qui sont, ainsi que « leurs corsets, noués avec des rubans bleus, jaunes, verts ou rouges, selon les « classes; celles qui sont à leur tête ont, pour marques distinctives, des nœuds « de diverses couleurs. Leurs cheveux sont frisés et poudrés. Elles ont pour « coiffure une espèce de bonnet rond, avec des fraises blanches et de grandes « collerettes : leur costume est très élégant. »

Dans les occasions capitales : (réceptions de grands de la terre, fêtes et spectacles), on les autorisait à agrémenter, de quelque guipure et de quelque strass, cette tenue, seyante, à coup sûr, mais, en somme, modeste.

Il est, véritablement, bien fâcheux qu'il ne se soit pas rencontré, parmi les trois mille et quelques jeunes filles, qui, au cours de cent neuf années, hantèrent la célèbre maison de Saint-Cyr, au moins une Hélène Massalska, pour nous donner, de la vie intérieure de ce gynécée, des croquis à la fois précis et vivants. Tout ce que l'on a raconté à ce sujet, demeure, faute de documents authentiques, du domaine de la fantaisie et du roman purs. On a pu, — grâce à certaines de leurs lettres — se forger quelque flottante image du caractère et des habitudes de celles qui succédèrent directement à Madame de Maintenon dans l'administration de Saint-Cyr, notamment de Mme de Glapion, la plus connue des Supérieures du célèbre établissement, de Mlle d'Aumale, de la mere de Travers du Perou, esprit posé et méthodique, quatre fois Supérieure,

---

(1) Comte Fleury : **Angélique de Mackau et la Cour de Madame Elisabeth**, pp. 53-54.

morte, sur la brèche, à 82 ans. Mais combien tout cela demeure vague et sans relief ! Et, vers le milieu du siècle, aussi bien en ce qui concerne les « dames » que les « demoiselles », ténèbres et néant ! Saint-Cyr est beaucoup mieux connu de la postérité par son action extérieure, son esprit charitable (les Dames de Saint-Louis ne donnaient pas, aux pauvres, moins de mille livres de pain par semaine), son rayonnement à travers la société et jusqu'à la Cour même, que par ses usages et coutumes privés, dont personne ne nous a, jusqu'à ce jour, donné un tableau complet, et, surtout, intime, pas même le consciencieux historien Th. Lavallée. Certes, on n'ignore point le mécanisme pédagogique des quatre classes des **ROUGES**, des **VERTES**, des **JAUNES** et des **BLEUES** ; on connait le règlement et l'horaire quotidiens : lever à six heures, messe à huit, travail, diner à midi, récréation jusqu'à deux heures, travail jusqu'à six, coucher à neuf heures. On a déterminé le programme scolaire de chacune des classes. On sait que l'enseignement ne s'y donnait point sous la forme régulière de « cours », mais d'une manière en quelque sorte épisodique, où l'instruction religieuse et morale tenait le premier rang, non point qu'elle fût exposée aux jeunes filles dans un cadre dogmatique et continu, mais par réflexions, exhortations, conférences, à propos d'un trait, d'une lecture, d'un mot, le tout au gré et selon la méthode personnelle de chaque maitresse, et ce, aussi bien durant le temps des récréations que pendant les heures consacrées, en principe, au travail. Ce genre d'éducation, en somme si varié et si nouveau, surtout pour l'époque, — presque socratique, par certains côtés, —devait mettre en lumière bien des natures originales et des esprits attrayants, soit chez les maitresses, soit chez les élèves et il est à jamais regrettable, qu'il ne se soit point trouvé, pour nous en peindre les vicissitudes, quelque naïve ou malicieuse « chroniqueuse », quelque gentil mémorialiste en jupons, comme la future belle-fille du spirituel prince de Ligne. Les rares lettres inédites de pensionnaires, qu'il nous a été, au cours de nos recherches sur Saint-Cyr, donné de parcourir, ne renfermaient que des propos sans couleur et sans intérêt de petites filles bien sages. Avis et prière à quiconque posséderait un trésor de documents, de nature à suppléer aux lacunes que j'indique, de n'en point marchander la saveur au grand public !

Saint-Cyr, — nul ne l'ignore — recrutait ses élèves exclusivement parmi la noblesse besogneuse de toutes les régions de France. C'était encore là un élément de variété, qui nous porte à plaindre l'absence d'une historiographe observatrice, piquante et sincère. Que d'efforts ne devait -il point falloir, aux institutrices de cette jeunesse, pour ramener à une élégante uniformité, toutes ces petites Pourceaugnac de Limousin et toutes ces jeunes comtesses de Pimbesche bas-normandes ! Elles arrivaient, dans cet asile de l'existence correcte, grave, policée, un peu solennelle même, parfois, avec l'accent rugueux de leur province, leurs gaucheries de campagne, les mesquineries attendrissantes de leurs manières, la touchante indigence de leurs rustiques cerveaux, mais aussi,

avec la santé débordante qu'elles apportaient de leurs monts et de leurs vaux, la naïve et savoureuse liberté de leurs mots de terroir et de leurs gestes agrestes ! Il fallait rogner et émonder tout cela, apprendre à parler, à marcher, à saluer, à danser, à prier, même, comme dans un Conservatoire spirituel et social ! Quelle tâche pour les maitresses, et quelle longue contrainte pour les patientes !

Assurément, plus d'une de ces mignonnes paysannes à six quartiers dut souffrir de cet emprisonnement. La geôle, au surplus, si avenante fût-elle, ne s'ouvrait, jamais, pour les rendre, passagèrement, à leurs champs paternels et à leurs horizons d'enfance. Car ces temps sévères ignoraient, en matière de « vacances », et le mot et la chose. Ajoutez que la santé de ces jeunes personnes se ressentait du choix géographique détestable fait par Madame de Maintenon pour y installer son monastère. Saint-Cyr, comme chacun le sait, est placé dans une sorte de dépression de terrain, le val de Gallie, humide et peu sain, à proximité d'une foule d'étangs et de marécages. Les mauvaises langues de la Cour insinuaient que Françoise d'Aubigné, après avoir, un instant, songé à bâtir sur le plateau boisé et aéré de Satory, y avait renoncé, « pour ne point fatiguer les chevaux de son carrosse à gravir les pentes », quand elle allait visiter les brebis de son troupeau, ce qui lui arrivait presque quotidiennement. Sans vouloir attribuer à cette venimeuse suggestion plus de crédit qu'elle n'en mérite, on peut, simplement, constater que la bonne dame, n'avait, à l'exemple de tous ses contemporains, pas le plus léger souci de l'hygiène, comme du « pittoresque ». On sait quel infâme cloaque étaient les abords et même les escaliers du palais de Versailles, et il suffit de pousser jusqu'aux limites du parc pour découvrir quel site lamentable et quelle plate « nature » avait élus le Grand Roi pour y étaler ses magnificences. La Beauce, elle même, est à peine moins disgrâciée que ce canton-là, et le lieu le plus infortuné de France, Vénissieux, près Lyon, a des aspects paradisiaques, comparé aux steppes de Saint-Cyr et de Trappes. Mais, au siècle où une femme d'esprit comme Madame de Sévigné, vitupérait les « horribles rochers » de la montagne de Tarare, et où des duchesses à tabouret et des « cordons bleus » n'hésitaient pas à passer le tiers de leur existence dans des galetas, poudreux et torrides, l'été, polaires et crasseux, l'hiver ; où la chambre du monarque en personne n'était qu'un majestueux et inconfortable « courant d'air », on avait bien affaire, vraiment, de pareilles contingences ! Aussi la mort fauchait-elle, à pleine lame, dans le champ lilial de Saint-Cyr. En l'espace d'un siècle, sur trois mille élèves quatre cents et plus allèrent dormir dans le petit cimetière — aujourd'hui disparu — du couvent (1). Les épidémies, et, particulièrement, le mal contagieux de l'époque, la terrible « smallpox », qui n'avait point encore rencontré, en Jenner, son vain-

(1) Cf., à la mairie actuelle de Saint-Cyr-l'École, les deux précieux registres obituaires des Dames et des Demoiselles.

queur, y entassaient victime sur victime. Les Dames de Saint-Louis, elles-mêmes, payèrent un large tribut à l'hécatombe.

Le prestige de l'établissement restait, néanmoins, intact, parce que d'origine royale et créé par une femme illustre. La reine Marie Leczinska, piquée d'émulation, voulait avoir, elle aussi, son petit Saint-Cyr, et fondait la maison de l'Enfant-Jésus. A Lille, s'organisait, vers la même époque, le Pensionnat de la « Sainte et Noble Famille », et une amie de Saint-Cyr, Mlle de Grille, créait une institution similaire en Provence. Quand le torrent de la Révolution eut passé sur le pays, emportant les maisons d'éducation comme le reste, les Dames de Saint-Louis installèrent, à Orléans, un petit établissement scolaire, a l'image de leur cher Saint-Cyr disparu ; plusieurs anciennes Saint-Cyriennes, les sœurs de Fages-Vaumale, à Montpellier ; Mlle de Médrano, dans le Gers ; Mlle de Baritaut, à Langon, firent aussi quelques tentatives de même ordre, couronnees, semble-t-il, d'un assez modeste succes, mais qui rendirent pourtant — le pensionnat d'Orléans, surtout, — des services a l'enseignement, tombé, ainsi qu'il sied en toute bonne époque de triomphe démocratique, dans la misère et le décri.

Selon Th. Lavallée, [1] le pensionnat, crée, a Orléans, par les Dames de Saint-Cyr apres la dispersion, fut dirigé par Mesdames d'Elpeyrou, de Luchet, de Machault, de Vollant, de Bar, de la Tremblaye et de Brébeuf. Nous ne pouvons avec certitude indiquer,parmi les professeurs, que Mesdames de Bar, qui mourut a Orléans, 33, rue de la Tour-Neuve, le 15 mars 1838, a 9 heures 1/2 du matin ; [2] de Brebeuf, morte, en cette même ville, 1, faubourg Bannier, le 6 septembre 1808 ; [3] de Luchet, morte a Orleans, 138, rue Bannier, le 3 décembre 1827. [4] Madame del Peirou mourut a Versailles, le 18 decembre 1822, [5] ainsi que Madame de Vollant, [6] et Madame de Robin-La Tremblaye, 18 mars 1812 [7].

Mesdemoiselles de Fages-Vaumale, les institutrices de Montpellier, moururent en cette ville, les 24 août 1824 et 4 juin 1862, [8] la premiere a 11 heures

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

du matin, place Saint-Côme, maison Mazel ; la seconde, à 6 heures du matin, 16, rue Sainte-Croix. (1)

Mademoiselle de Baritaut, l'institutrice de Langon, mourut à Pau, maison Bouzis, rue Plongement-Serviez, le 15 avril 1844, à 6 heures du soir. (2) Mademoiselle de Médrano, devenue, depuis le 18 janvier 1812, Madame Fourtiq, — (M. Fourtiq était lui-même instituteur à Duffort, Gers), — avait ouvert, dans son château de Duffort, une école, qu'elle dirigeait en personne, pour les jeunes filles. Elle y mourut le 28 avril 1829. (3)

Ce qui caractérise, surtout, Saint-Cyr, vers le milieu du XVIII[e] siècle, c'est la protection et l'amitié de Marie Leczinska et des siens. On pourrait presque appeler cette période la **PERIODE POLONAISE**. Non seulement la femme de Louis XV se rendait, dans les occasions solennelles, à la maison de Madame de Maintenon, mais elle y venait sans cesse, de manière intime. Elle y avait demandé un appartement, que l'on s'était empressé de lui octroyer, avec quelle ivresse, on le devine ! Elle-même rêvait d'être une seconde Françoise d'Aubigne et l'avait proposé aux Dames de Saint-Louis, qui acceptèrent, avec une émotion et un enthousiasme majeurs. Néanmoins, comme toutes les passions trop vives, celle-là ne devait pas résister à l'épreuve des années, et, petit à petit, le temps l'usa.

Saint-Cyr fut, pour la reine, un lieu de retraite, de dévotion, de sentiment. Elle était fort liée avec Madame de Glapion, dont elle avait fait une confidente et une amie. De plus, Saint-Cyr était, pour elle, un terrain neutre, où elle pouvait, sans heurter l'étiquette, voir familièrement, son père et sa mère, le protocole s'opposant à ce que Leczinski put rendre visite à Versailles, à sa fille, autrement qu'en cérémonie.

Tandis que son époux courait les aventures guerrières et politiques, la reine de Pologne vint se fixer à Saint-Cyr même, où elle habita, durant trois années. Que l'on juge de la fierté de toutes ces petites filles, en songeant qu'elles partageaient le même toit qu'une reine ! Pauvre reine, il est vrai, ou, plutôt, reine pauvre ! Mais, n'étaient-elles point elles-mêmes, ces enfants de hobereaux et d'officiers subalternes, les représentantes d'une classe sociale aussi gueuse qu'aristocratique ? Il y a comme un symbole dans le séjour de cette Majesté précaire et exilée parmi cette jeunesse si choisie, mais si peu... dorée, le « dessus du panier d'Hozier », selon un joli mot contemporain.

(1) Etat-civil de Montpellier. Décès 1824, N° 928 — 1862, N° 607.

(2) Etat-civil de Pau. Décès 1844. N° 131.

(3) Communication de la mairie de Duffort. (Découvertes personnelles de M. Fleury Vindry).

La présence, à Saint-Cyr, de Catherine Opalinska, cette princesse au doux nom de gemme trouble et fatidique, si obscure, si modeste, si mal connue, encore qu'elle fût la belle-mère d'un puissant monarque, y attirait, tout naturellement, sa fille et ses petites-filles. Marie Leczinska avait cédé, à sa mère, son appartement, qu'on agrandit, mais qu'on sépara nettement, du reste du couvent, de telle sorte que si l'épouse de Stanislas eut, avec les Dames, les relations les meilleures, et même, semble-t-il, les plus cordiales, il ne parait point que les Demoiselles aient profité, bien largement, de l'auguste villégiature de leur illustre voisine. Elles ne la virent que fort rarement et dans les circonstances officielles. Mais qui dira les rêveries qui devaient agiter toutes ces jeunes cervelles, derrière le mur où elles entendaient le brouhaha de cette petite Cour ? La reine de Pologne, d'ailleurs, semble avoir fait assez bon marché de sa royauté, et les manuscrits des Dames de Saint-Cyr citent d'elle un mot de belle spontanéité et de franche colère, à propos de l'aventure de Dantzick : « Pourquoi nous avoir engagés dans cette affaire ? Nous nous serions bien passés de cette CHIENNE DE COURONNE ? »

Stanislas, au retour de son équipée, vint remercier les Dames de Saint-Louis de l'hospitalité offerte à sa femme. Il visita la maison par le menu, déclara qu'il avait songé à en organiser une pareille en Pologne et offrit à la Communauté les effigies du futur duc et de la future duchesse de Lorraine. Après le départ de ses parents, la Reine de France reprit son appartement à Saint-Cyr, mais elle y vint moins souvent, à mesure que disparurent les Dames qu'elle avait connues et appréciées. Son petit oratoire rustique de la « Vierge du Bois », admirablement situé, sur un point culminant du parc de Saint-Cyr, d'où la vue embrassait le plateau de Satory, le village de Saint-Cyr, son clocher et celui de l'abbaye de Notre-Dame des Anges, ce petit monastère limitrophe de la maison de Maintenon, ce SAINT-CYR AU VAL DE GALLIE (1), où plusieurs anciennes Saint-Cyriennes furent religieuses, et l'une d'elles, Louise de Molitart, abbesse, tout cela fut, peu à peu, déserté, par la pieuse et méditative princesse. Son désir avait, jadis, été, que ses filles fussent élevées à Saint-Cyr, mais le Roi et le Cardinal de Fleury prisaient peu cet établissement et reprochaient à son éducation de la morgue, une absence de grâce et de souplesse et de la puérilité dans la piété. Leurs critiques, on le voit, se rapprochaient, sur quelques points, de celles de Bonaparte lui-même. Néanmoins, le choix qu'ils firent, pour les princesses, de l'abbaye de Maubuisson, fut encore moins heureux, car elles en revinrent, de leur propre aveu, parfaitement ignares.

On croit que c'est à Saint-Cyr que Madame Louise de France sentit l'appel de Dieu et conçut le projet d'entrer au Carmel. En tous cas, elle fut, avec

(1) Cf. Dutilleux : L'Abbaye de N. D. des Anges à Saint-Cyr. Versailles. 1884.

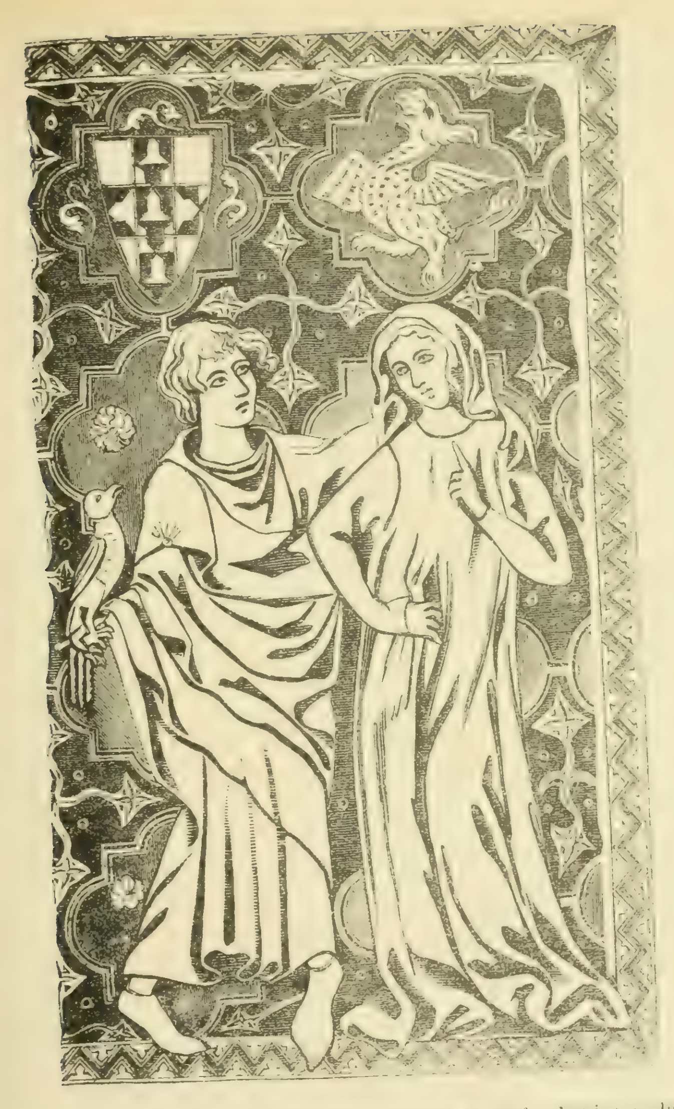
ses trois sœurs une des assidues des cérémonies religieuses, parfois fort somptueuses — malgré le conseil laissé par Madame de Maintenon — qui s'y déroulaient, notamment lors de la Béatification de saint Vincent-de-Paul.

Le fait qui domine l'aventure entière de Saint-Cyr, c'est que cette maison fut, avant tout, attachée à sa tradition. Elle garda, jusqu'au terme, le culte de sa fondatrice et la fidélité à ses enseignements, sur tous les points principaux, du moins, car on conçoit, sans peine, que, dans le détail, elle ne pouvait, devant des nécessités ou des conjonctures nouvelles, que s'incliner et modifier, comme l'eût fait Madame de Maintenon elle-même, si elle eût vécu alors. Mais peu d'institutions se laissèrent moins toucher par l'esprit du siècle, la marche des idées ou même simplement, la progression du temps. C'est pour cette cause que ses contemporains jugeaient Saint-Cyr à la fois si respectable et si suranné. Ce fut, au cours du XVIII[e] siècle, un pensionnat tout ensemble estimé et démodé. On rendait justice à la piété réelle, à l'instruction évidente des Dames de Saint-Louis, au sérieux des « principes » qu'elles inculquaient à leurs disciples, voire à l'élégance et à la correction d'allures d'icelles. Mais, aux jours de la grâce et de l'esprit — grâce un peu frelatée, esprit un peu superficiel — cette aménité majestueuse, cette racinienne sérénité, rappelaient trop le Grand Roi, admiré et exécré, pour qu'on pût sympathiser bien profondément avec elles. Ce legs du Monarque-Soleil était considéré comme un objet de musée, précieux, à coup certain, mais sans charme.La forme nuisait au fond, encore qu'on la reconnût impeccable : mais on sait que l'impeccabilité n'était point l'éminente préoccupation des courtisans du Bien-Aimé. D'ailleurs, Saint-Cyr s'alimentait à la province, autre motif de dédain pour les gens de Cour, s'il était, pour la noblesse à lièvre, au contraire, une raison d'élection. La haute vie ne se sentait rien à débattre avec des pécores qui venaient demander à Saint-Cyr de les décrasser de leur hâle rural et de leurs afféteries de bourgade, pour leur communiquer les grandes manières. Les gens de bel air estimaient même qu'on les leur impartissait trop grandes et à contre-temps, car leur condition et leur avenir ne les comportaient point si imposantes. Nous persistons, cependant, à penser que l'opinion et les remarques d'un témoin subtil, de préférence appartenant au sexe chanté par Legouvé, eussent transformé la question et varié l'accent trop monotone du tableau, en nous permettant de pénétrer dans le domaine qui nous reste, faute d'indications de ce genre, rigoureusement clos : la vie intérieure, d'abord, puis les mœurs, reparties, réflexions, habitudes d'âme et d'esprit, coutumes morales et matérielles de ces jouvencelles, qui, malgré tout, ne peuvent point être considérées comme des pensionnaires ordinaires. Mais, hélas ! en l'absence de ce Tallemant à cornette, il faut nous en tenir à la silhouette un peu mélancolique et mystérieuse d'un grandiose souvenir....

Fleury VINDRY.



Le chevalier Jean-Charles de RELONGUE de la LOUPTIÈRE, poète champenois.



L'enchanteur Merlin, transformé en écolier et la fée Viviane, dans la forêt de Brocéliande. (Fragment d'une couverture de livre en orfèvrerie émaillée de Limoges. XVe siècle (Musée du Louvre).

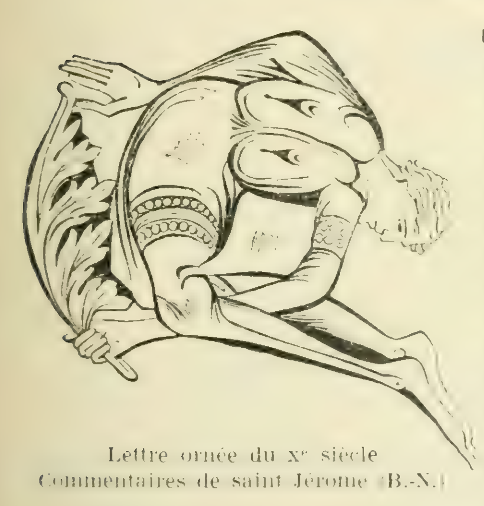
IV

L'HISTOIRE, LES POÉSIES ET LES ÉPITRES GALANTES DE JEAN-CHARLES DE RELONGUE DE LA LOUPTIÈRE, POÈTE CHAMPENOIS. — POÉTESSES ET FEMMES SAVANTES DU XVIIIe SIÈCLE. — ANNETTE DE VERMONT, CHANOINESSE AU MONASTÈRE DE LEIGNEU-EN-FOREZ. — LE DERNIER DES RELONGUE.



CHAPITRE IV

L'HISTOIRE, LES POÉSIES ET LES ÉPITRES GALANTES DU CHEVALIER JEAN-CHARLES DE RELONGUE DE LA LOUPTIÈRE, POÈTE CHAMPENOIS



Lettre ornée du xe siècle
Commentaires de saint Jérome (B.-N.)

UAND, selon l'amusante expression du temps, le Chevalier Jean-Charles de Relongue de la Louptière orna son front du « myrte des époux », ce petit seigneur champenois avait trente-huit ans bien sonnés. (1) **Sa femme, Marie-Anne de Compigny, — la « belle Compigny », au dire d'un prétentieux poème de Mlle Arnault, — était née le 4 mars 1741.** (2) **Elle avait toutes les saveurs d'un livre non feuilleté. La grâce de ses vingt-quatre printemps s'épanouissait en des yeux lumineux, et sa bouche, bien dessinée, promettait les plus tendres baisers du monde. A peine savait-elle danser la gavotte et le menuet, et avait-elle rêvé aux choses de l'amour, en promenant ses pas à travers les boulingrins du mé-**

(1) Témoins au mariage, en l'église de Compigny (Yonne), le 9 juillet 1765 : messire Jean-Louis de Compigny, père de l'épouse ; messire Jean-Paul de Relongue, seigneur de la Louptière, Maupertuis et Vauregnier, et dame Marie-Geneviève Barrat, père et mère de l'époux ; messire Claude-François de Compigny ; dame Anne-Marguerite de Relongue, veuve de messire François, vicomte de Vienne, ses sœurs. (Archives municipales de Compigny). Contrat du 28 juin 1765, devant Henry du Teutre et Pierre Colmer, notaires à Bray-sur-Seine.

(2) Elle était sœur de Marie-Catherine dont il est question au chapitre précédent et nièce d'Elisabeth (lady Nairne), baronne de St-Fort.



PAUL D'ALBERT DE LUYNES, Par la Miséricorde divine, Prêtre Cardinal de la sainte Églife Romaine, du Titre de S. Thomas *in Parione*, Archevêque-Vicomte de Sens, Primat des Gaules & de Germanie, Abbé-Comte de Corbie, Commandeur de l'Ordre du Saint-Efprit, Premier Aumônier de Madame la Dauphine, &c. Au Sieur Desservant et Curé des Paroisses de La Louptière Succursale de St Gervais de Trainel et de Compigny en ce Diocèse. SALUT. Vu la publication d'un premier Ban

Nous vous permettons de marier en face de notre Mere sainte Églife Le Sieur Jean Charles de Relongue de la Louptière et Dlle Marie Anne de Compigny respectivement vos Paroiffiens, que Nous avons difpenfés de la Publication des deux derniers Bans

pourvû que ce foit du confentement de leurs Parens, s'ils font mineurs; qu'il n'y ait aucune oppofition, ni autre empêchement Civil ou Canonique; & que les autres formalités requifes & néceffaires foient obfervées. DONNÉ à Sens ce trois du mois de Juillet mil fept cent foixante cinq.

[illegible]

PAR MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL.

[illegible]

Et [illegible] *a été Infinué & regiftré au Greffe des Infinuations Eccléfiaftiques du Diocefe de Sens par le Greffier fouffigné* [illegible]

Dispense de bans pour le mariage du chevalier Jean-Charles de RELONGUE avec Marie-Anne de COMPIGNY. (1765).

lancolique château paternel. Le couvent l'avait peu gardée. C'était une fille qui avait appris la religion, le maintien, la musique, la broderie, mais qui ignorait presque la grammaire. Son langage ne révélait nul atticisme. Lui, vieux petit jeune homme, toujours sémillant, avait brûlé sa sève à toutes sortes de feux. Il faisait la retraite avant les premiers rhumatismes, à l'apogée d'une de ces renommées poétiques de province passablement vernie au contact de Paris. Il était, de plus, membre de l'Académie des Arcades de Rome, et de divers cénacles, de Châlon-sur-Saône et d'ailleurs, qui s'amusaient, chaque année, à mettre quelques sujets littéraires au concours et à distribuer des violettes d'argent. Un de ses bras, à la suite d'une chute de cheval, dans la jeunesse, était inerte (1) Sa figure n'avait rien de celle d'un Adonis. Elle offrait une expression intelligente, restait étonnée, avec des yeux vifs et une bouche sensuelle. Mais le teint était presque africain, et les traits irréguliers. Lui-même, nous confesse le mince attrait de ses charmes physiques :

De mon ingrate perspective,
L'œil des Amours est peu flatté ;
De mon encolure dérive
Un dos large, rond et voûté ;
Sous une chevelure factice,
Mon chef paroit déjà vieilli ;
Sur mon teint règnent à l'envi
La noirceur du cyprès, la pâleur du narcisse
Avec le jaune du souci. (2)

Jean-Charles de Relongue, né en 1727, était fils de Jean-Paul de Relongue, chevalier, seigneur de la Louptière, de Vauregnier et de Maupertuis, qui épousa en 1726, Marie-Geneviève Barrat, fille d'un avocat au Parlement de Paris. (3) Jean-Paul de Relongue, né vers 1696, (4) de Jacques de Relongue et de Françoise Admiral, était, en 1756, mousquetaire gris à la 7e compagnie. (5) La famille était

---

(1) Dossiers Bleus, 560.

(2) Œuvres t. II, p. 12.

(3) Contrat de mariage du 9 août 1724, devant Claverson et Le Moine, notaires au Châtelet de Paris. Jean Barrat, intendant des affaires du marquis de Saumery. La mère de Geneviève Barrat s'appelait Marie Hermane. (Nouveau d'Hozier, 281).

(4) Le Nouveau d'Hozier, 281, mentionne : Jean-Paul de Relongue, âgé de 20 mois, fut baptisé le 29 octobre 1696 (le mot seize est retouché), dans l'église paroissiale d'Eusse, au diocèse de Toulouse.

(5) Dossiers Bleus, 560.

originaire du Languedoc, près Muret et Castelnaudary. (1) Elle était alliée aux du Bourg, qui avaient donné un chancelier de France, aux de Melun, comme les de Compigny, et le mariage d'une des sœurs de Jean-Charles, Marie-Claire de Relongue, avec François-Edouard Le Gras de Vaubercey, arrière petit-fils d'une nièce du maréchal de Marillac, arrière-petit-neveu de Simon Le Gras de Vaubercey, évêque de Soissons, apparentait les de Relongue avec les marquis de Montmorin, les barons d'Anglure, la famille du président Molé, les comtes de Mégrigny-Villebertin.

De plus, veuve, Marie-Claire de Relongue, sœur de Jean-Charles, épousait en secondes noces Claude de Villiers de l'Isle-Adam, seigneur de Règes. (2) Une autre branche de cette famille, implantée en Bretagne dans les premières années du XVIIIe siècle, devait se terminer, ou à peu près, par le merveilleux

---

(1) Dossiers Bleus, 560. Voir également la pièce 2456, au Cabinet des Titres. Le Nouveau d'Hozier, 261, donne aussi des indications qui concordent avec celles du tome II, pp 182 et suivantes des « **Poésies et Œuvres diverses de M. de la Louptière** ». Il en résulte que Jacques de Relongue, « habitant la ville de Muret », obtint, le 30 mai 1699, un jugement de Me Le Pelletier de la Houssaye, intendant de la Généralité de Montauban, par lequel, sur la représentation de ses titres, remontant à l'année 1534, il fut maintenu en sa qualité de noble. Jacques de Relongue était fils de Paul de Relongue et de Jeanne de Coste. Paul de Relongue, avocat au Parlement de Toulouse, avait pour père Hector de Relongue, et pour mère Catherine de Salan. Le père d'Hector de Relongue était François de Relongue, sa mère Antoinette de Mansancal. Ce François de Relongue fut capitaine aux armées sous les règnes de François 1er et de Henri II. Sa femme était fille de Jean de Mansancal, baron de Venerque, premier président au Parlement de Toulouse et lieutenant général au gouvernement militaire du Languedoc. Une sœur d'Antoinette de Mansancal était parente au chancelier Antoine du Bourg. Le père de François de Relongue, Alexandre, seigneur de la Salle, vivait en 1497. **Le Dossier Bleu** le mentionne en 1554. Il testa en 1544. La généalogie des Relongue s'arrête à lui.

(2) L'acte est du 28 novembre 1758. Claude de Villiers de l'Isle-Adam y est mentionné comme « ancien lieutenant de Cambrésis-Infanterie », veuf de dame Marie Royer, demeurant à Charni, diocèse de Troyes. Il y a au registre de la Louptière les signatures des personnes assistant au mariage : Villiers de l'Isle-Adam, de Relongue de l'Isle-Adam, vicomte de Vienne, Relongue, d'Alençon, de Vienne, Relongue d'Alençon, la Louptière, le chevalier de Relongue, d'Aulnetz, Raoul d'Huilly, Legras de Vaubercey. M. G. Barrat de Relongue, Guillaume (mot illisible), Cholet. (Archives municipales de la Louptière-Thénard, Aube).

poète que fut l'auteur « d'Axel. » (1) Marie-Anne de Compigny pouvait aussi se réclamer des Villiers, attester une parenté certaine. Elle descendait de Nicolas de Compigny, (2) époux, comme on le sait, de Françoise de Melun, et Françoise de Melun avait pour ancêtre Georges de Melun, marié en 1531 à Jeanne de Neufvis, dame du Monseil, sœur de Louise, grand'mère par son mari Galléas, du cardinal de Béruile, puis, plus loin dans le temps, Perrette de Villiers de l'Isle-Adam, sœur de Philippe, dernier grand-maitre de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, épouse de Thomas de Belleville, seigneur de Thorigny. Au surplus en 1487, Jean de Melun, qui était aussi dans la lignée directe de Marie-Anne, s'était marié à Colombe de Villiers-Challemaison. (3) On objecte que les Villiers-Challemaison ne sont point des Villiers de l'Isle-Adam. C'est exact, mais ils étaient apparentés. (4) Et Marie-Anne, par les de Melun, dont le blason, du reste, s'inscrit dans celui des de Compigny, n'en était pas moins la descendante de l'une et de l'autre de ces familles de Villiers.

Jean-Paul de Relongue, alacre méridional, n'était venu en Champagne que vers l'année 1720. Le premier acte le concernant, sur les registres de la Louptière, est du 10 janvier 1722. Il s'agit de l'inhumation, dans l'église de ce village, de messire François Admiral, seigneur du lieu, gentilhomme ordinaire de la Fauconnerie du roi. François était le frère de Françoise Admiral, mère de Jean-Paul. Il laissa tous ses biens à son neveu. Celui-ci fit hommage des terres de Vauregnier, le 1er décembre 1723, à Mre Esprit-Juvénal de Harville de Vismes, marquis de Trainel, mestre de camp du régiment des dragons d'Orléans. (5)

---

(1) Le fils unique de Villiers de l'Isle-Adam et de Marie Dantine, Victor, mourut à Paris en mai 1900.

Il existe encore une branche de la famille des Villiers de l'Isle-Adam, à Paris et à Lyon, descendant de Joseph-Gabriel de Villiers de l'Isle-Adam, chevalier de Saint-Louis et de Marie-Jacqueline Laporte. On objecte que ces Villiers sont des Villiers des Champs, autorisés, en 1818, seulement, à ajouter de l'Isle-Adam à leur nom patronymique. Je suis assez intéressé au problème de cette filiation pour croire que ces Villiers descendent autant du Grand Maître que l'auteur « d'Axel ». Je dirai, d'ailleurs, dans un opuscule : « L'Autre Villiers de l'Isle-Adam », tout ce que ce problème comporte.

(2) Comme d'ailleurs l'auteur de ce livre, descendant aussi, directement de Nicolas de Compigny, (neuvième génération). Que Me Liabot, avoué à Montbrison, soit remercié, en passant, pour la requête, pleine de talent, qu'il a soumise à la juridiction compétente, en mars 1923, au sujet de la rectification de mon nom.

(3) Cabinet des titres, Pièces originales, vol. 1920.

(4) La Louptière : « Poésies et Œuvres diverses ». T. II ; p. 186.

(5) Nouv. d'Hozier, 281.

Ce qui est certain, c'est qu'en 1726, Jean-Paul de Relongue habitait la Louptière. (1) Les relations amicales continuaient avec le Languedoc. Au baptême de Jean-Charles, une Toulousaine, Marie de Grenie, épouse de Louis de Chabriand, fut marraine de l'enfant.

En 1728, une fille, Louise-Jeanne de Relongue, ne fit qu'apparaitre au seuil de la vie. Morte à cinq jours, on l'inhuma le 28 juin. Mais le 23 juin de l'année suivante, un troisième enfant attestait la fécondité des flancs de la demoiselle Barrat. On le prénomma Jean-Philippe. Le parrain, M. de la Ronzette, était capitaine au régiment de Richelieu ; la marraine fut une demoiselle de Mirepoix. Jean-Philippe devint, par la suite, lieutenant d'infanterie au régiment de Trainel. Ce fut le « chevalier de Relongue », qui épousa Elisabeth-Félicité Drouet. Il était mort en 1780.

La gloire procréatrice de Jean-Paul de Relongue ajoutait à sa gloire militaire. En 1731, il eut Augustin-Paul de Maupertuis, lequel, consacré à Dieu et déjà tonsuré, s'évada de ce monde vers l'âge de vingt ans. (2) En 1733, naquit Marie-Claire. On la baptisa le 18 octobre. Elle épousa, le 11 septembre 1755, François Le Gras de Vaubercey « lieutenant des maréchaux de France au département de Champagne et de Brie ». M. de Vaubercey n'était plus dans l'âge des folies. Il en fit une en mordant dans un fruit trop vert. Aussi bien, rejoignit-il ses aïeux après quelques mois de mariage, et sa veuve, vite consolée, convola avec Claude de Villiers de l'Isle-Adam.

En 1735, ce fut la naissance de Anne-Marguerite, baptisée le 17 mars. Le parrain, Guillaume de Guilbon, baron de Benque, et la marraine, Marguerite de Relongue, ne purent venir, l'un de Toulouse, l'autre de Muret. On leur substitua le domestique Pierre Benard et la paysanne Anne Roux. La cérémonie fut sans faste. Cela n'empêcha pas Anne-Marguerite d'avoir un destin assez heureux. On la maria, en 1757, à Nicolas Bernard d'Alençon, fils du comte palatin Jean d'Alençon, seigneur de Bricour. Oncques ne connut-on, dans la judicature, mari plus tendre et plus prévenant. (3)

---

(1) Le 5 novembre 1726, « une fille d'environ un an et six mois », fut trouvée, sur le territoire de la paroisse. Le nouveau seigneur et sa femme s'offrirent pour être parrain et marraine. (Arch. mun. de la Louptière).

(2) Son acte de sépulture est du 21 avril 1751. (Arch. mun. de la Louptière).

(3) Voici un extrait de l'acte de mariage. Ce jourdhui, neuf juillet 1757, après la publication du premier et dernier ban faite à notre église paroissiale, du futur mariage entre messire Bernard-Nicolas Loyson d'Alençon, écuyer, avoué au Parlement, fils majeur de Jean d'Alençon, comte palatin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Latran, ancien seigneur de Bricour en Champagne,

Un septième enfant, le 13 mars 1737, avérait la vigueur de Jean-Paul de Relongue. Ce fut Marie-Geneviève, morte en 1780, qui épousa messire Michel de Soupton. (1) L'an suivant, nouveaux rameaux : Charles-Hyacinthe-Emmanuel et Anne-Catherine. Celle-ci, le 21 juin 1757, devenait l'épouse de Charles-François de Vienne, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne et de Courmononcle, ancien lieutenant d'infanterie. Toutes ces filles de Relongue, en somme, contractaient d'honorables alliances. Leurs maris, à défaut d'argent, avaient beaucoup de parchemins, de titres, et des noms connus à l'armorial. C'étaient des officiers qui, leur carrière finie, rentraient sur leur terre avec la croix de Saint-Louis, et venaient, sur le tard, au mariage. Ils restaient, quand même, de présentables époux. Ce Charles-François de Vienne, notamment, fils du comte de Vienne, qui avait été capitaine de cavalerie ; petit-fils de François de Vienne, seigneur de Soligny, et de Denise Le Bacle d'Argenteuil ; arrière-petit-fils d'un comte de Vienne, officier général des armées du roi, chevalier de ses ordres, gouverneur de Bourg-en-Bresse avait, à défaut de numéraire, une noblesse certaine. Sa famille s'apparentait à la baronne de Montjouvant, aïeule de Charles-Eugène de Lévis, duc et pair de France ; au comte de Morville et d'Armenonville, ministre et ambassadeur en Hollande ; au marquis de Surgères-La Rochefoucault, lieutenant-général des armées. L'argent, toutefois, manquait, et ce n'était pas Jean-Paul de Relongue qui pouvait fournir des dots imposantes. Il fallait faire valoir les terres. Le vicomte de Vienne, avec un soin très louable s'y exerça. Néanmoins, quand il mourut, en 1762, sa femme et sa fille n'avaient que 18 livres ! Tout le savoir vivre, toute une héréditaire richesse d'honneur, à la fin de ce lamentable dix-huitième siècle, s'effaçaient devant l'abominable pouvoir de l'argent, possédé surtout par des financiers, des robins, ou de louches contrôleurs des guerres, acheteurs de seigneuries.

écuyer, conseiller, ancien contrôleur général de l'Extraordinaire des Guerres, et écuyer, contrôleur actuel des chevau-légers de la garde du roi, et de défunte dame Marie Guérard, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Roch, à Paris, d'une part ; et demoiselle Anne-Marguerite de Relongue de Vauregnier...... (Archives municipales de La Louptière-Thénard).

(1) Jean-Charles de Relongue transigea, par acte passé le 26 septembre 1780, devant J.-B. Mazet, notaire, tabellion royal du baillage de Troyes, résidant à Trainel, avec dame Anne-Marguerite de Relongue, sa sœur, veuve de Me Nicolas-Bernard d'Alençon, M. Jean-Baptiste-Antoine Mazet, chanoine, stipulant pour dame Elisabeth-Félicité Drouet, veuve de Jean-Philippe de Relongue, écuyer, seigneur de Vauregnier ; Me Antoine Ozeré, procureur fiscal du baillage de Villenaux-la-Grande, au nom et comme tuteur du fils mineur de Me Claude de Villiers de l'Isle-Adam, au sujet du partage de feue Marie-Geneviève de Relongue, épouse de Michel de Soupton, sœur desdits seigneurs et dames de Relongue, et tante maternelle dud. seigneur de Villiers de l'Isle-Adam. (Nouveau d'Hozier, 281).

Aussi bien, le château de Courmononcle n'était-il qu'une ferme, avec deux pavillons près de la Vanne, et un jardin, montant lentement vers la colline, comme pour mieux voir les mauvais temps qui venaient... M. de Vienne était, sans doute, un gentilhomme de considération, quand il sortait avec son habit de drap d'Elbeuf à boutons de fil d'or, sa veste de panne rouge, son chapeau à points d'Espagne, son épée à garde soufflée d'argent... Mais on peut voir, dans des inventaires de bourgeois et de fermiers, des mobiliers autrement riches que le sien. La salle du rez-de-chaussée ne renferme guère qu'un buffet, « fermant à quatre bâtons », une table à pied de biche, quelques plats de faïence et, comme objet de luxe, une grande glace garnie de son cadre doré. Près de la cuisine, se trouve un petit salon, meublé uniquement de huit chaises de paille et d'une table de bois blanc. Les chambres hautes sont mieux garnies. Dans un des pavillons se trouve un lit, entouré de serge rouge ornée de rubans blancs. La plus belle des chambres est au-dessus de la salle. Une tenture de tapisserie en recouvre les quatre panneaux ; trois tableaux y sont suspendus ; le lit est entouré d'une serge blanche enrichie de galons bleu-céleste. Enfin, il s'y trouve un fauteuil, recouvert en tapisserie, le seul de la maison, et une petite glace.

Dans l'antichambre, il y a une maie à pain. Sous l'escalier, une huche servant à mettre l'avoine pour les chevaux. Les greniers, au-dessus des chambres, sont pleins de gerbes de seigle, d'avoine, d'orge. Dans l'étable, quatre vaches et un taureau attendent l'inventaire ; quatre vaches à cheptel sont de compte et demi avec le fermier ; cinq chevaux, hors d'âge, estimés trois cents livres avec leurs harnais, sont dans l'écurie. La basse-cour renferme quarante poules, canes et oies ; le pigeonnier seigneurial, trente paires de pigeons.

On est peu riche, mais on a de l'argenterie. Pas assez pour recevoir beaucoup de convives, mais assez pour la vie journalière : 2 cuillers à ragoût, 7 cuillers, 8 fourchettes. Si l'on a des hôtes, on emprunte au seigneur de Saint-Benoit. On est, évidemment, peu à l'aise, mais on a le goût des plaisirs de société. On trompera par les jeux de cartes les longues heures de désœuvrement. On recourt, alors, « à la boite de quadrille », qui contient cinquante jetons d'ivoire. On aime la musique. Il n'y a pas de clavecin, mais, dans la salle, sont suspendus un violon avec son archet et une flûte traversière. (1).

C'est en parfaite connaissance de cette détresse aristocratique de l'une de ses filles, que mourut, le 23 juin 1771, Jean-Paul de Relongue. Son acte de sépulture lui octroie généreusement quatre-vingt-sept ans. Il en avait moins,

---

(1) Inventaire fait après décès du vicomte de Vienne, le 22 novembre 1762. Archives de l'Aube, section judiciaire, N° 1455. Cf. Babeau.

étant né en 1695, en 1692 au plus tôt. Il s'en allait dans la tombe avec la conviction qu'il avait donné à la France, avec Jean-Charles, un des bons poètes lyriques de son temps. (1)

Examinons ce que fut ce poète :

A la vérité, son talent ne fut qu'un feu follet. Bien que non viable, son œuvre, toutefois, ne manque ni de délicatesse, ni de grâce, ni de toutes les qualités périmées du siècle dix-huit :

Siècle fleuri de marjolaine,
Petit siècle de porcelaine
Dont les amours enrubannés
Ont de la poudre sur le nez ;
Siècle des marquises exquises,
Et de vocalises à Lise,
Doux siècle de bedons badins,
Siècle d'ondines et d'ondins...
. ...
Tout s'amenuise et se tempère.
On est « sensible », on n'est plus père ;
Des « égarés », point d'assassins.
Plus de viols ; de « doux larcins ».
....
Tout est geste, mot ou sourire,
... .
Oncques temps d'azur ne se vit
Plus fol que ce siècle, oui, Madame.
On pouvait bien rendre son âme
Mais non point rendre son esprit...... (2)

---

(1) Archives municipales de la Louptière, année 1771 : « Le vingt-troisième du mois de juin de l'année mil sept cent soixante-onze, est décédé Jean-Paul de Relongue, seigneur en partie de ce lieu, âgé de quatre-vingt-sept ans, muni des sacrements de l'église, et le lendemain a été inhumé dans le chœur de cette église, par Monsieur Jacques-François Thibault de Berri des Aunois, assisté de Me Philibert Matis, ancien curé de Saint-Gervais, et du soussigné, prêtre desservant de la Louptière. En présence de Jean-Charles de Relongue de la Louptière, son fils aîné, et de Me Jean-Philippe, chevalier de Relongue, aussi son fils, et d'Anne-Marguerite Vauregnier de Relongue, sa fille, qui ont signé avec nous ».

(2) Fleury Vindry, « Pages Calmes », Lyon.

Cela est le dix-huitième siècle, un peu conventionnel, des Greuze, des Watteau, des Lancret. Un aspect. Il y en a d'autres. Les étudier n'entre point dans le cadre de ce livre. Je renvoie le lecteur à Saint-Simon, Mercier, Buvat, Barbier, Bachaumont, Restif de la Bretonne, Sade, Nerciat, Casanova.....

Le style de M. de la Louptière est un style précieux, un style qui semble toujours faire la révérence , des petits vers, des bouquets à Chloris, des stances emplies de lyres et de délires, de fleurs et de pleurs, des chansons légères, quelques rares nasardes à des crétins de Lettres. Il se dégage de tout cela un discret parfum de bergamote, de surannés accords de clavecin, une tendresse fardée, la vision d'une campagne d'opéra-comique. M. de la Louptière, de toute évidence, s'est nourri de toutes sortes de sucs latins. Le vieux Fontenelle lui a appris l'art de plaire, surtout aux dames, par l'expression rare, alambiquée, la désinvolture ingénieuse, la recherche des images, le bel esprit, une galanterie excessive. « Ce brave dauphinois d'Henri Beyle » lui a donné le goût de l'érudition tapageuse. Marivaux et l'abbé Prévost, et Mme Deshoulières ne lui sont pas inconnus. Rousseau, qui exagère l'amour de la nature, et les encyclopédistes qui ne parlent que de raison et de philosophie, ont mis en lui une légère empreinte qui se manifeste plus dans son verbe que dans sa vie. Car il reste épicurien, avec un idéalisme aux ailes très courtes, sans propension vers ce qui n'est pas frivolités, sans souffle pour ce qui n'est point bagatelle. Bergers et bergères inspirent une fade littérature, depuis que d'Urfé peupla les bords du Lignon de filles de fermes aux houlettes enrubannées ; de rustauds propres et nets, jouant de la flûte comme des Daphnis ; de brebis parfumées à l'eau de senteur. Les amants sont des bergers, les amantes des bergères. Jeux puérils de boudoirs et d'alcôves où excelle M. de la Louptière qui avait, comme dit Saint-Simon, « le vol des dames, le jargon de la galanterie » :

LA JALOUSIE.

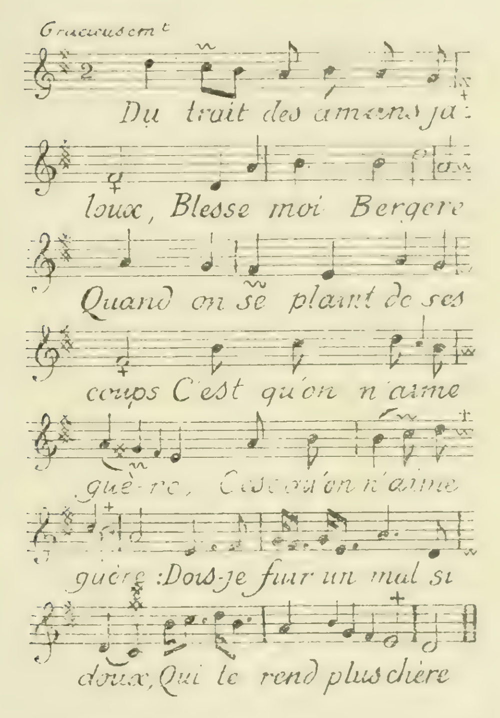
Paroles et musique de Jean-Charles de RELONGUE de LA LOUPTIERE.

Du trait des amans jaloux
Blesse-moi, bergère,
Quand on se plaint de ses coups,
C'est qu'on n'aime guère.
Dois-je fuir un mal si doux,
Qui te rend plus chère ?

Quand j'entends, autour de moi,
Bourdonner l'abeille,
Je crois que leur nouveau roi
Te parle à l'oreille,
Et qu'il veut tenter ta foi
Par cette merveille.

Si pour éviter l'encens
 Des Dieux de Cithère,
Dans les antres tu descends,
 Au sein de la terre,
Je crains les riches presens
 Qu'un gnome peut faire.

Tom I. pag 45



Près du feu, quand je te vois,
 Seulette m'attendre,
Je m'imagine cent fois,
 Qu'un beau salamandre,
En te rechauffant les doigts,
 Met ton cœur en cendre.

Lorsque tu portes tes pas,
 Sur quelque rivage,
Sans crainte je n'y vois pas
 Briller ton image.
Narcisse, pour moins d'appas
 Se trouva volage.

Je crois que chaque élément
Te rend infidelle,
Zephir n'est qu'un foible vent
Mais près d'une belle,
Hélas ! il ne faut souvent
Qu'un petit coup d aile....

La « machine à gloire » qu'avait devinée la hautaine ironie de Villiers de l'Isle-Adam, et qui opère, aujourd'hui, avec l'impudeur que l'on sait, ne fonctionnait point au XVIIIe siècle. M. de la Louptière, très content de lui, n'était point, cependant, l'ennemi d'une réclame qui nous apparaît un tantinet ridicule. Il s'appelle « le poète champenois », comme si, vraiment, le bon La Fontaine n'avait jamais existé. Au surplus, un peu plus tard, on le compare à Parny. Qui osa cela ? Les critiques ont de ces aveuglements. Qu'on reconnaisse avec Sainte-Beuve, que l'un et l'autre prennent la vie comme une légère et riante orgie, — le mal du siècle, — qu'on note leur même langue fluette, usée, atteinte d'anémie et de sécheresse, leurs mêmes faiblesses prosodiques, leurs mêmes pâleurs de coloris, leur même manque d'imagination, mais qu'on constate bien chez Parny, qu'aucun trait ne heurte ni n'arrête, ce qui ne se produit point chez M. de la Louptière. Et puis, y a-t-il dans toute l'œuvre de ce dernier, un seul poème qui égale ce tableautin plein d'une si pure fraicheur d'aurore ?

LA ROSE :

C'est l'âge qui touche à l'enfance.
C'est Justine, c'est la candeur.
Déjà l'amour parle à son cœur :
Crédule comme l'innocence.
Elle écoute avec complaisance
Son langage souvent trompeur.
Son œil satisfait se repose
Sur un jeune homme à ses genoux,
Qui, d'un air suppliant et doux,
Lui présente une simple rose :
De cet amant passionné,
Justine, refusez l'offrande ;
Lorsqu'un amant donne, il demande
Et beaucoup plus qu'il n'a donné.

(PARNY : Œuvres.)

M. de la Louptière est peut-être, comme Greuze, d'une loge maçonnique, mais il ne heurte point de front les croyances qui restent, avec beaucoup d'hypocrisie, celles de la bonne société du temps. Il n'est pas libertin, du moins dans ses écrits, mais s'il nous fallait parier qu'il n'a point lu, avant de mourir,

(Ph. Lassablière. St-Etienne)

Une charte du monastère de Leigneu-en-Forez (1250).

Voir la leçon Neufbourg (appendice VI)

« La tentation de Saint-Antoine » de Sedaine, ou les « Filles de Loth », de Poinsinet, nous ne mettrions pas la main au feu.... A peine, par instant, un peu de salacité évoque-t-elle la littérature sexuelle de l'époque. Mais que nous sommes loin des obscénités de tant de petits poètes, et surtout de tant de prosateurs du XVIIIe siècle.

... La nuit t'attend sous ses ailes,
Livre lui tous tes attraits,
Chaque heure dit aux cruelles :
Il vaut mieux tard que jamais...

L'ironie, quelquefois, est maniée d'assez plaisante façon :

A tout instant ce mari tonne
Contre les intrigues d'amour ;
Quiconque à ce vice s'adonne,
Est un monstre indigne du jour.
Mais cette morale effrayante,
Qu'il débite à si haute voix,
La prêche-t-il à sa servante ?....

M. de la Louptière papillonne dans les salons, coquette avec les femmes, rime pour elles du crépuscule à l'aurore, — car il dort le jour, — et ses bonnes fortunes ne se comptent point :

Régnez dans mes tendres accens,
Douce et mourante blonde....
Blondes, je veux à vos genoux,
Soupirer pour chacune,
Je songerai encore à vous,
Dans les bras de la brune...

Les paysannes du village de la Louptière, dont il est le seigneur, ne lui sont point farouches. Il a moins de trente ans. On pense bien que ce gentilhomme s'amuse !

Il madrigalise en l'honneur d'une rustaude :

Suzon, vous ne connoissez pas
Le trouble qui nait sous vos pas,
Voici le secret de mes feux :
J'ai vu vos yeux.
C'étoit hier, dessous l'ormeau,
Parmi les danses du hameau ;
Mon plaisir, depuis ce moment,
Fait mon tourment...

Il est l'hôte des châteaux voisins ; l'animateur de toutes les réjouissances. Le goût pastoral reste la mode du jour. Il prépare des divertissements de bûcherons, lesquels récitent des vers en patois ; organise des fêtes de la pêche ; compose des chants de moissonneurs. Ce seigneur n'a pas de méchanceté pour un liard. Il chante et fait chanter villageois et villageoises. Ses armes (1) eussent pu devenir parlantes avec une cigale de sable sur champ d'or.

M. de la Louptière collabore au « JOURNAL DES DAMES », fondé par M. de Campigneules, en prend même la direction, pour quelques mois, en 1761, avant Dorat. Mais vers 1756, dans le « JOURNAL HISTORIQUE », en réponse à ses productions légères, agréables, piquantes, pétillantes comme de la mousse de champagne, dix, vingt, trente femmes savantes lui écrivent. Du nombre, Mlle Esnault, de Carouge, en Normandie ; Mlle Brohon, des Annonciades, de Gisors ; une savante étrangère « qui avait traduit en latin, — la malheureuse ! — plusieurs poètes et philosophes françois » ; une jeune baronne allemande, mariée à un podagre, et qui cherchait surtout une aventure galante :

« A peine arrivée en France, écrit-elle, des affaires imprévues me rappellent en Allemagne ; je ne puis différer mon départ. Toute ma consolation est de penser que cette lettre pourra vous parvenir assez tôt pour vous informer que ma route traverse la ville la plus voisine de votre campagne. Je cours à six chevaux, dans une berline verte, avec trois laquais, dont un en veste rouge à galons d'argent. J'ai mes deux femmes et mon valet de chambre dans ma voiture. Je suis en habit de chasse, jonquille et argent. Vous voyez que si nous nous rencontrions, il me sera impossible de me cacher plus longtemps... »

« ... Ma voiture a cassé sur le pont d'une ville peu éloignée de votre hameau. On a été occupé près de deux heures à la raccommoder. Je n'ai point quitté les ouvriers. J'espérois, je n'ai pas réussi. C'est peut-être un bonheur... »

... Je me propose de retourner bientôt en France et de résider à Paris l'hiver prochain. Pourra-t-on vous y voir ?... Hélas, j'aurai peut-être le chagrin d'être le témoin de vos inconstances et de quelques nouvelles liaisons que la décence et la crainte de m'opposer au penchant de votre cœur m'empêcheront de rompre ou de troubler...

.. J'ai épousé, dans la vingt-neuvième année de mon âge, le baron de N..., qui avoit soixante et douze ans ; nous nous estimons beaucoup, mais... Bientôt, Monsieur, je ne feroi plus un secret ni de mon nom, ni de ma demeure, et nous parlerons avec cette entière confiance qui est le fruit des liaisons formées par la sympathie. Ce sera même chez moi, si vous l'exigez... »

(1) D'azur à la queue de dauphin d'argent, en chef, surmontée de trois étoiles d'argent posées en fasce.

Cette vie ardente, avec tant d'amours passionnées et changeantes, faisait les délices de M. de la Louptière. On brûlait à ses pieds un encens sans cesse renouvelé. Il devenait, pour un quarteron de Philaminte, l' « illustre La Louptière ». Les Lettres, ainsi, le conduisaient à un jardin enchanteur plein de roses aux parfums variés, et qu'il voulait toutes cueillir. Un jour, ces vers lui furent adressés :

Aimable favori des Nymphes du Permesse,
Une jeune inconnue, éprise de tes chants,
A leur noble élégance, à leur féconde ivresse,
Ose aujourd'hui mêler le langage des champs.

Si pour ouïr les sons de ma foible musette,
Tu daignes m'accorder tes précieux momens,
Pardonne leurs défauts à l'innocente Annette,
La seule vérité leur tient lieu d'agrémens.

Assise chaque jour sous un épais feuillage,
Tes écrits délicats ravissent tous mes sens ;
Sitôt que je les lis les oiseaux du bocage
Accourent pour m'entendre et cessent leurs accens.

Passant ma vie au fond d'un hameau solitaire,
A garder des troupeaux, à cultiver des fleurs,
Dès mes plus tendres ans, tes vers ont sçu me plaire ;
Que ne puis-je imiter leurs accords enchanteurs !

Pourquoi loin de tes yeux, illustre La Louptière,
Le sort a-t-il placé le berceau de mes jours ?
Ta Muse ingénieuse, agréable et légère,
L'eut rendu florissant et fameux pour toujours.

J'y promène à loisir la douce rêverie,
Qui m'offre, pour rimer, mille sujets divers.
Là c'est un clair ruisseau qui baigne une prairie,
Ici c'est un bosquet paré de gazons verds.

Les Hôtes fortunés de ces rians asiles,
De la tendre amitié suivent encore les loix ;
Dégagés des faux biens, à la raison dociles,
Le goût, le sentiment, s'expriment par leur voix.

Il règne parmi nous une volupté pure.
Au sein de la vertu nous puisons nos plaisirs,
Nos cœurs gais et naïfs, guidés par la nature,
Ne nous laissent former que d'innocens désirs.

Esprit cher aux beaux-arts, agréable Poëte,
Qui voit voler par-tout ton immortel renom,
Obtiens des doctes Sœurs, pour la bergère Annette,
Un rang à tes côtés, dans le sacré vallon.

C'était tendre, limpide, candide, d'une belle littérature bêlante de pastorale. On y évoquait la raison, la nature, la volupté. M. de la Louptière, expert en blandices, répondit à l'inconnue :

En m'accordant cet art de plaire
Qui sait embellir la raison,
Chere Annette, pourquoi me taire
Votre pays et votre nom ?
Ce lieu solitaire et tranquille,
Où vous fixez votre bonheur,
Ne fut pas toujours votre asile,
Vous n'en avez que la candeur.
Ce doux instrument qui répète
Vos inimitables chansons,
N'est pas une simple musette ;
On entendit de moindres sons
Quand Sapho, dans la Grèce antique,
Pour séduire les cœurs, et pour les captiver,
Touchoit sa lyre pathétique.
Les fleurs que votre main se plait à cultiver,
Sont les fleurs de la Rhetorique.
Et cet honorable troupeau
Qu'on voit soumis à votre chaine,
Porte ses pas sur le double coteau,
Et s'abreuve dans l'Hippocrène.

La conversation, déjà, prenait un tour intéressant. Annette ne pouvait, comme M. de la Louptière, en rester aux bagatelles de la porte. Elle écrivit, dare-dare, au « poète champenois » :

J'ai lu, Monsieur, avec autant de plaisir que de reconnoissance, dans *la* suite du « Journal Historique », les vers que vous y avez fait insérer en réponse aux miens. Je pourrois donner à ce commerce littéraire une voie de correspondance plus directe et plus prompte ; mais, en bonne foi, Monsieur, mettez-vous un peu à ma place ? N'êtes-vous pas déjà assez surpris qu'une inconnue vous écrive ? Je ne prens cette liberté que dans l'espérance de garder toujours l'anonyme. Je sçais que les bienséances de mon sexe, et les devoirs même de mon état, semblent m'interdire cette petite coquetterie ; mais je suis trop enchantée de vos vers et de votre prose pour me refuser la satisfaction de vous

en parler. Vos Ecrits, Monsieur, sont gravés dans ma memoire, et ils n'en sont pas le moindre ornement ; je vous ai applique plus d'une fois, ces deux vers du fameux La Fontaine, votre compatriote :

Sur differentes fleurs l'Abeille se reposè,
Et fait du miel de toute chose.

« La tournure fine et delicate que vous donnez aux moindres bagatelles ne peut manquer de les rendre intéressantes, et ce que j'ai lu de votre Tragédie, a achevé de me persuader que les Muses se disputent a l'envi le plaisir de vous inspirer. Je me flatte que vous avez vu mes Stances au naturel ; je n'y ai déguisé que mon nom ; il est cependant de ceux que les prejuges de la naissance font estimer. Je n'en suis pas moins bergère en quelque sorte, puisque j'habite un séjour champêtre, où tout retrace à mes yeux l'image paisible et innocente de cette vie pastorale que vous sçavez si bien chanter. Refuseriez-vous votre estime, Monsieur, à une jeune Philosophe qui en a tant pour vous, et qui vous en assure, peut-être, pour la dernière fois.

« Annette de V... de T..., à une abbaye des environs du L.... »

Le masque de la fausse bergère se soulevait assez pour qu'un visage aristocratique apparût et enflammât notre poète. Une fille qui mettait pareille coquetterie en ses écrits ne devait pas être une proie difficile. M. de la Louptière s'appliqua, dans sa réponse, à exciter la curiosité de sa correspondante. Il ne pouvait, évidemment, être comparé à Narcisse ; mais il n'était point aussi laid qu'il le voulait dire. Ce diable d'homme avait une fine psychologie pour l'usage de ses plaisirs. Il savait qu'il y a des fillettes qui sont ravies d'avoir peur. Il se peignait en noirceur, avec des mœurs inusitées, se comparant au rhinocéros, et il était sûr, qu'on allait, sur les bords du Lignon, rêver de lui et souhaiter une rencontre :

« Madame ou Mademoiselle, nous lisons, dans l'ancienne mythologie, que les Athéniens avoient élevé un temple à Vénus la Voilée. Un charme secret annonçoit à ses adorateurs

Qu'elle avoit fondé son empire
Dans le sein des arts et du goût ;
Un trouble plus puissant qui m'anime et m'inspire,
M'apprend que le vôtre est par-tout.
Ah ! que dans vos belles retraites
J'aimerois à porter mes pas !
Pourrois-je m'empêcher de vous voir où vous êtes ?
Je vous vois où vous n'êtes pas.
Mais n'en déplaise au respectable usage
De vous autres Divinités,

Je soutiens que c'est grand dommage
De nous dérober vos clartés
Et d'affecter tant de mystère ;
Je soutiens qu'il ne vous sied guère
De vous cacher exprès derrière vos autels
Pour vous faire conter fleurette,
Et de vous adresser à de foibles mortels
Pour jouer à la climusette.

« Ne différez pas, Madame, ou Mademoiselle, de paroitre à la place de tous les fantômes que l'ignorance vous substitue ; ramenez-nous à une idée fixe et digne de vous. Je crois ne pouvoir mieux répondre aux soins que vous avez pris de tracer le portrait de votre âme, qu'en essayant de crayonner mon extérieur :

..... Ce n'est pas pour mes yeux que le dieu de la rime
Inventa, sur la double cime,
Les noms d'astres et de flambeaux ;
Je ne leur en fait point un crime,
Je les croîs toujours assez beaux
Quand c'est l'amour qui les anime.
Plein de cet autre Dieu dont je reçois la loi,
Quelquefois, ma vue égarée,
A tous les assistants inspire de l'effroi,
Et des cent mains de Priarée,
L'usage n'est pas fait pour moi.

Franc Champenois, tel qu'un mouton d'Ardenne,
Qui, sur son dos, laisse manger sa laine,
Auteur de quelques riens, fades comme un roman,
Toujours cloué sur quelque Prose ou Strophe,
Trop casanier pour être courtisan,
Trop sensuel pour être philosophe,
Semant de fleurs le chemin du cercueil,
Des plaisirs vils, je fuis l'écueil.
Dans mes repas, je bois de belle eau claire,
Je lis beaucoup et n'en profite guère,
Dans une bruyante cité,
Ou dans ma chère solitude,
Je passe le jour alité,
La soirée en propos, et la nuit à l'étude ;
J'ai pour trésor un rayon de gaité,
Et de douces erreurs pour toute vérité ;
Exempt de soins, d'inquiétude,
Peu fait à la timidité,

Moins propre encor à l'arrogance,
Toujours souffert, quelquefois souhaité,
Aux discours ennuyeux, j'oppose le silence ;
Et pour les jeux les plus permis,
Je n'ai que de l'indifférence.
Je n'affecte sur mes habits,
Ni simplicité, ni dépense,
Je m'attache à copier de loin
Un peu de mode, par décence,
Et de parure par besoin.
Enfin, sous quelque aspect que l'art me représente,
On ne voit en moi rien qui tente,
Et vous avoûrez que jadis,
Ce n'étoit pas ainsi qu'étoit fait Adonis.

Telles sont en tous points mes mœurs et mon image
J'acceptai sans regret ce bizarre partage,
Dès que la raison m'éclaira.
Tel je fus, tel je veux toujours être,
Tel l'avenir me connoitra,
Si, toutefois, il cherche à me connoître.

« Seroit-ce trop me flatter, Madame ou Mademoiselle, que de me croire capable d'inspirer quelque curiosité sur mon portrait, à peu près comme le Rhinocéros en a inspiré sur le sien ? Quoi qu'il en soit, si vous êtes assez courageuse pour n'être pas effrayée par un spectre, et pour chercher un cœur délicat au travers d'une enveloppe aussi ingrate, vous ne sauriez trouver une plus belle occasion d'exercer votre Métaphysique. Un goût si dégagé de l'impression des sens suffiroit pour vous donner la réputation d'une Silphide. Vous participez déjà à la substance aérienne par le délié de vos idées ; et vous me paroissez si bien partagée du côté de ce qui ne s'acquiert point, que j'ai peine à croire qu'il vous reste quelque chose à acquérir. N'attendez de moi aucune trêve quand vous voudrez vous retrancher dans l'incognito et ressembler aux dieux d'Homère qui ne combattoient qu'environnés de nuages ;

Sous une épaisse nuit les coups sont sans remède,
Ils ont souvent frappé les noms les plus connus ;
Mais parmi-nous quel heureux Diomède
Est digne de blesser la nouvelle Vénus ?

« Je suis persuadé que vous n'affectez tant d'admiration pour mes ouvrages, qu'afin de voir comment mon amour-propre se tirera d'une épreuve si délicate, mais pourquoi, par un excès de modestie, persister à vous priver de la

gloire qui doit être attachée à votre véritable nom, et nous menacer de disparaître au milieu de la perspective la plus capable d'enflammer notre curiosité ?

Digne élève de l'âge d'or,
Vous enchaînez mon inconstance,
Quelle crainte vous reste encor ?
Par le temps et par la distance
Un penchant si flatteur ne peut-être affoibli ;
Le premier jour de votre oubli
Sera le dernier de ma vie...

Cette rimaille élégiaque suivait : .. ..

Tói dont la tendre estime a prévenu la mienne,
Chère Annette, quel soin te porte à me punir ?
Sous un ciel inconnu que veux-tu devenir ?
Et que faut-il que je devienne ?
Si ma Muse à tes yeux n'est plus du même prix,
Pourquoi te faire violence !
Accable-moi de tes mépris,
Ils sont moins durs que le silence.
Je sçais qu'il est des cœurs ennemis de l'éclat,
Dont la retraite est le partage,
Et que pour plaire davantage
Un art modeste et délicat
Invite souvent une belle
A nous cacher jusqu'à son nom :
Mais quand sa conquête est fidelle
Le mystère est hors de saison.

Contente de ma seule estime,
Ne vois-tu mes feux qu'à regret ?
Ou des loix du Destin, déplorable victime,
Aurois-tu chez les morts emporté ton secret ?
Ah ! bientôt dans le sombre empire
J'irois me montrer à tes yeux,
Armé de cette même lyre
Dont la tienne à vanté les sons harmonieux :
Et le fier ennemi de tout ce qui respire,
Attendri par mes chants te rendroit à mes vœux.

Annette répondit sur sa lyre monocorde :

Consolе-toi, berger, Annette vit encore ;
Elle chérit toujours la Muse et les beaux arts
Tous les matins au lever de l'aurore
Elle va les chanter sous les bocages verts

Mon sort serait trop doux, illustre La Louptière,
Si le hasard pouvoit te guider quelque jour
Dans le riant hameau de la jeune bergère
Que tu voulois tirer du ténébreux séjour.

Tu verrois dans nos bois régner sur la verdure
L'innocent enjoûment, l'esprit et la raison.
Ce lieu favorisé par la sage nature
N'est pas loin des bords du Lignon.

M. de la Louptière, cette fois, était fixé sur deux points. Sa bergère habitait la contrée même dont Honoré d'Urfé avait fait le décor de l'Astrée, et cette mystérieuse Chloé, toute vibrante d'une passion à peine contenue, espérait voir son sublime correspondant. Il dépêcha ces lignes à un habitant du Forez :

« J'espère, Monsieur, que vous m'aiderez volontiers dans quelques perquisitions littéraires qui doivent se renfermer dans vos contrées. Il s'agit d'y démêler le véritable nom de l'auteur des Stances et autres pièces de poésies, signées la Bergère Annette, lesquelles m'ont d'abord été adressées sans indice du pays d'où elles ont été écrites ; mais dont la dernière nous apprend qu'elles viennent des environs du Lignon. Cette dame ou demoiselle, soi-disant bergère, a pris soin d'éclaircir les ombres de ce petit mystère galant, par quelques autres notions plus particulières, qui peuvent la déceler. Elle est, dit-elle, encore jeune, et de famille noble, et elle demeure dans une abbaye. Une personne si spécialement désignée peut-elle jouir encore longtemps de l'incognito ? Outre les lumières que l'on peut tirer des lettres initiales de son nom de famille et de son nom de terre, qu'elle signe de V... de T... j'envoye sous vos yeux les armoiries de cette bergère, d'après l'empreinte de son cachet sur une de ses lettres. Ce renseignement achèvera, sans doute, de dévoiler le nom qu'il faut substituer à celui de Bergère Annette. »

A quoi l'habitant du Forez, dont le nom nous est inconnu, mais qui devait résider dans la région de Boën-sur-Lignon, répondit de sa meilleure encre :

« Je n'ai omis, Monsieur, aucune des perquisitions dont vous m'avez fait l'honneur de me charger ; tout se trouve d'accord avec les lettres initiales des noms de V... de T..., et avec l'examen du cachet armoirié, pour constater que

les poésies de la Bergère Annette sont l'ouvrage de Madame de Vermont de Trécigny, la chanoinesse, et vous pouvez en toute assurance, Monsieur, adresser à cette jeune dame, vos dépêches pour la Bergère ; vous pouvez aussi les mettre sous une enveloppe à mon adresse, je me chargerai bien volontiers de les faire passer à l'Abbaye où réside Madame de Trécigny. En vous rendant ce service, Monsieur, je n'obligerai pas un inconnu : je n'habite pas un climat assez barbare pour ignorer le rang distingué que vous tenez dans la République des Lettres. Je me félicite d'avoir trouvé cette occasion de vous prouver mon zèle et la haute estime avec laquelle j'ai l'honneur, etc... »

M. de la Louptière, désormais, pouvait compléter les initiales de sa galante correspondante. Annette de Vermont de Trécigny était chanoinesse, non professe, à Leigneu.

Qu'on n'imagine pas qu'une chanoinesse de Leigneu était une de ces moniales impitoyablement claustrées, ignorantes du siècle ! Avant de devenir professe, et de prendre l'habit, on était novice, et le noviciat laissait ouverte la plus belle fenêtre sur le monde. Que vint un épouseur, et toutes les espérances de recrutement étaient, à vau-l'eau, pour le monastère. Le difficile, toutefois était d'être admise à demeure. Il fallait, comme à Saint-Cyr, cinq degrés de noblesse aussi bien du côté paternel que du côté maternel. Le « Livre Capitulaire du Chapitre », conservé aux Archives de la Loire, indique assez qu'on ne transigeait nullement à ce sujet. La règle était, après la demande d'entrée, de confier à deux commissaires la rédaction d'un rapport, enregistré, en séance, par un des notaires du Couvent, ordinairement Maitres Mondon ou Gaudin, de Boen-sur-Lignon. C'est ainsi qu'en 1757, les preuves de noblesse de Louise-Victoire-Constance de Gayardon de Grezolles furent établies par Claude d'Albon, prince d'Yvetot, seigneur de Saint-Marcel, et par le comte de Genetines. Le Chapitre, assemblé « à son de cloche, à l'issue de la messe », délibéra sur l'admission. La prieure, Mme d'Apchon, présidait, assistée de la sous-prieure, Mme d'Albon. Les chanoinesses professes : Marguerite d'Arcy de Boyé, Marie-Françoise de Luzi-Couzan, Jeanne-Marie de Chaussecourte, Françoise-Marie de Champignol, Louise-Henriette des Jours, Diane-Marie de Moreton de Chabrillan, Suzanne de Senevoy, Antoinette de Montjouvent de Châlon, Jacquette-Lazare des Jours de Masille, Marie-Virginie de Prévost de Fleuret, Louise-Victoire-Constance de Gayardon de Grezolles, Françoise d'Harangué, Clotilde-Marguerite-Félicité Dubuisson, ainsi que les deux d'Anstrude des Tournelles, avaient voix délibérative. J.-B. Chavannes, notaire, juge des terres de Crémeaux et de Saint-Marcel d'Urfé, était secrétaire de la séance.

En 1774, les dames capitulantes refusèrent le brevet de chanoinesse aux deux demoiselles Ménard de Chousi. Les archives sont muettes sur les raisons invoquées. L'affaire, toutefois, n'alla pas sans noise. Il fallut que le Chapitre

justifiât sa décision par un Mémoire à la Cour et, par un autre, au cardinal de la Rochemaison.

Une dot était exigée. Elle était, généralement, de 1.500 livres, payées en deux fois ; 750 livres le jour de la prise d'habit, 750 livres à un an, ou deux ans. Cet argent allait au fond commun, géré par deux économes. On y puisait, après délibération du Chapitre, pour certaines dépenses intéressant la communauté, comme, en 1756, pour les réparations de l'église qui coûtèrent 5.000 francs, et pour des prêts qui étaient assez facilement consentis aux gentilshommes de la région. Les documents en mentionnent un certain nombre On peut croire, ainsi, qu'avec toutes leurs dîmes et leurs rentes nobles sur Boën, Rochefort, Saint-Georges-en-Cousan, Saint-Just-en-Bas, Saint-Martin-la-Sauveté, Crémeaux, Marcilly, Noirétable, etc., les dames de Leigueu avaient, vers la seconde moitié du XVIIIe siècle, assez d'or dans leurs coffres pour être les banquiers de la contrée. La vieille prieure, Claudine-Philippe d'Apchon, qui, à défaut d'une extrême religiosité, avait, du moins, de la méthode, s'était employée à enrichir, dans tous les ordres, le monastère qu'elle dirigeait.

Une dame Albane, qui fit des miracles sans être au rang des saintes, le fonda en 1050. Des chartes du XIIIe siècle le concernent. On trouvera, en hors texte la photographie d'une de ces chartes qui date de 1250.

Louis XV choya particulièrement les chapitres de nobles demoiselles, et Leigneu lui fut redevable d'être distingué. Le monastère continua de dépendre de l'abbaye royale bénédictine de Saint-Martin de Savigny, dont Laurent de Foudras était le grand prieur, mais, par lettres patentes du 14 mars 1756, les chanoinesses eurent le droit de porter en écharpe, de droite à gauche, une croix d'or émaillée, en forme de médaille, accompagnée de quatre fleurs de lis en sautoir, surmontée d'une couronne comtale. Il y avait, d'un côté, l'image de la Vierge, de l'autre, celle de Saint-Benoit, et, sur le filet d'or qui enveloppait la croix, on lisait un rappel des bontés du « Bien-Aimé ». Les démarches faites à la Cour, et l'enregistrement des lettres patentes ne coûtèrent que 1012 livres au trésor monacal.

L'habit lui-même se modifiait. Son austérité primitive ne plaisait plus. Les chanoinesses, vers 1753, avaient sollicité du pape l'autorisation de moderniser voiles et guimpes. Un bref de Benoit XIV la leur accorda. On l'enregistra, en réunion capitulaire, le 23 mai 1757.

La vie au monastère de Leigneu, en somme, n'avait nul ascétisme. Comment, d'ailleurs, eût-elle pu en avoir ? Le logis de l'abbesse, à la façade enjolivée de sculptures macaroniques, ouvrant sur une cour qui voulait rappeler

celle des couvents espagnols de l'Estramadure, avait un air si grandiose, dès le vestibule, qu'on se demandait quel escadron de courtisanes allait gravir l'escalier monumental.De beaux appartements Louis XV succédaient : vastes chambres aux plafonds élevés, lambrissées à ravir, aux boiseries blanches encadrées de jolies moulures, aux alcôves profondes comme des tombeaux, aux portes si hautes, si propices aux coiffures à tonnelets et aux jupes extravagantes... Les fenêtres appelaient à outrance l'air, la gaité, le soleil, le chevalier Printemps. Rien de la vie monastique n'apportait là sa note austère. Au-dessus des portes, au-dessus des glaces, de délicieuses peintures, ni d'élèves, ni de copistes, mais bien des maitres : Fragonard, Watteau, Boucher, évoquaient la vie profane, la vie galante. Un Automne, dans la plus charmante préciosité du siècle, rappelait le cours des saisons. Le Voyage à Cythère, le Lever du Jour, telle et telle bergerade, emportaient l'esprit et les sens vers tous les paradis terrestres. Chaque chambre donnait sur un de ces pimpants jardinets de vaudeville où la sensible Colette s'en laisse conter par le pressant Lubin. Et, derrière le jardinet, c'était la campagne, enserrant dans un paysage de roman à la Bazin, le Lignon jaseur, l'horizon bleu ; à très faible distance, le village de Boën, au milieu du plus coquet décor qui se puisse concevoir...

Un puits biblique, dont la corde grinçait, dont les seaux tapageaient, mettait sa note pittoresque dans un coin de la cour, en face d'une église vaguement byzantine, rapiécée ; non loin des cellules blanchies à la chaux, casernant la domesticité, et du petit logis qui abritait la vie sans faste de Jean Coëffet, le portier...

On comprend bien que, dans un tel décor romanesque, avec, sous les yeux des images presque licencieuses, les chanoinesses, professes ou novices de Leigneu tendaient plutôt à l'épicurisme. Mais, qu'on en soit bien sûr, le Chapitre de Remiremont connaissait, vers ce temps, d'autres fureurs galantes, et certains couvents Italiens, d'autres frénésies... En plein pays du Tendre, les dames de Leigneu ne se permettaient que des amours cérébrales et,discrètement,quand des Lindamors poudrés, ou des Hylas jouant aux Céladons, venaient madrigaliser à leurs pieds, elles n'autorisaient que les péchés véniels... (1).

(1) 1790 étouffa dans sa fleur de jeunesse ce chapitre noble à peine quadragénaire. L'abbesse, à ce moment, s'appelait Catherine de Gayardon de Titanges ; la prieure, Jeanne-Marie de Chaussecourte ; la sacristine, Marie-Françoise de Montjouvent. Il y avait, parmi les dames chanoinesses, deux Luzy-Cousan, une Zoé et une Jacobine de Damas, une Lebrun de Champignol, une des Jours de Montarnin, une Marie de Chabrillan, une Anstrude des Tournelles, deux d'Agoult, trois de Villemontin, une Coucy, deux de Sainte-Colombe de l'Aubépin.

M. de la Louptière, mièvre et élégiaque, fit tenir cette épître à Mlle de Vermont : (2)

« Madame,

Le malicieux plaisir que vous avez pris à vous cacher, doit servir d'excuse à toutes les importunités que j'ai mises en usage pour parvenir à vous connoître. Si j'écrivois encore à une Bergère, je prendrois à témoin de ma confiance les échos que j'ai fatigués de mes plaintes et les ruisseaux que j'ai grossis de mes pleurs.

Mais pour chanter un noble rejeton,
Une émule des arts, une muse immortelle,
Il faut choisir un autre ton :
Un hommage plus digne d'elle
A d'autres soins doit m'engager :
Et, sans cesser d'être fidelle
Il faut cesser d'être Berger.

« Pourquoi, Madame, avez-vous changé votre aumusse en houlette ? La modestie exige-t-elle que l'on travestisse son nom et son état ? Soyez bien persuadée que l'esprit n'a point de sexe. Les impressions qui naissent de votre mérite distingué m'ont fait souhaiter, plus d'une fois, de connoître en vous celui dont les yeux sont juges, et cet espoir se fortifie depuis que je sçais qui vous êtes ; mais un secret pressentiment dit à mon cœur que vous avez une de ces physionomies que l'on ne sçauroit voir pour la première fois sans être tenté de les voir toujours ».

Annette ne pouvait se leurrer sur les sentiments qu'elle inspirait. Elle allait vers l'épanouissement complet des aspirations les plus cachées de son âme et de son corps. En songeant aux heures qui allaient venir une extase la portait si loin de ses compagnes, que celles-ci s'inquiétèrent. La prieure renvoya, pour quelques jours, Annette à Saint-Bonnet-de-Cray, en Saône-et-Loire. C'est de là qu'elle écrivit au poète champenois :

« Depuis quelques jours, Monsieur, que ma mauvaise santé m'a conduite ici, pour y prendre mon air natal, j'y ai reçu l'agréable missive que vous m'avez adressée à l'Abbaye. J'avois trop d'intérêt à me cacher pour n'être pas un peu fâchée d'avoir été devinée. Etois-je digne d'inspirer tant de curiosité ? Si mes bergeries ont sçu plaire, ce n'est qu'à l'aide de votre nom.

---

(2) Vermont : de gueules à trois demi-vols d'argent. Communication de M. le Comte de Neufbourg, 23 juin 1923.

Venez contempler ces beaux lieux,
De l'âge d'or parfait modèle,
Sçavant interprète des dieux,
La jeune Annette vous appelle,
Venez unir votre lyre à mes airs,
Et, sur les bords de ce ruisseau tranquille,
Apprenez-moi comme on fait les beaux vers :
A vos leçons, ma voix sera docile.

« Personne ne connoit mieux que moi les devoirs et les charmes de l'amitié; ce sentiment me paroit le plus grand des biens et le seul fait pour toucher les cœurs vertueux ; qu'il soit la récompense de l'encens legitime que j'ai eu tant de plaisir à vous présenter. »

M. de la Louptière n'avait plus qu'à faire le voyage et à sonner l'hallali. La missive d'Annette était comme un prélude au Cantique des Cantiques. Une lettre de l'informateur forézien trouva Jean-Charles de Relongue, en Charolais, plongé dans toutes les délices de Capoue :

« A portée, comme vous l'êtes, aujourd'hui, Monsieur, de faire une juste appréciation des qualités qui vous ont attirées si loin de votre patrie, vous avoûrez que je ne vous en ai pas imposé dans les notices que je vous ai données.

Vous voyez, enfin, cette Muse
De qui les accords séduisans,
Des Deshoulières, de la Suze,
Egalent déjà les accens ;
Cette ingénieuse Bergère,
Qui du Parnasse et de Cithère
Recueilleroit le double encens
Si, moins modeste, ou moins austère,
Elle osoit avouer ses yeux et ses talens.

Je ne vous en dirai pas davantage, parce que ce seroit violer, en quelque sorte, un hospice dans lequel vos momens s'écoulent, sans doute, trop rapidement pour ne pas me faire un crime de vous les dérober. »

Mais Annette devait rejoindre Leigneu, et M. de la Louptière sa Champagne natale. Il y revint, et tout plein d'un grand amour verbal, composa ces mauvais vers :

Climat dont la douceur suffisoit à mon âme
Lorsque je rêvois aux beaux-arts
Ou lorsque dans ton sein Amour fixoit ma flâme ;
Pourquoi t'offrir à mes regards ?

Crois-tu que ton aspect m'enchante,
Lorsqu'un hameau lointain redemande ma foi ?
Et vous, ma petite Fringante,
Cette vie que j'aimois tant que voulez-vous de moi ?

Que m'importent vos gentilesses
Quand je succombe à mon ennui ?
De vos innocentes caresses
Je ne suis plus digne aujourd'hui.

De ce cœur qui vous a trahie,
Songez, plutôt, à vous venger ;
Un ascendant fatal au repos de ma vie
Vous a ravi votre Berger.

Ce ne sont là que mots fugitifs, pâles fleurs de rhétorique jetées, déjà, sur le cercueil de l'amour. Annette de Vermont, plus ardente, racontait, sans prudence, ses délectations moroses :

« Je sçavois, Monsieur, mais seulement par les romans, qu'Amour amène la félicité et ses douleurs. De vous avoir connu m'est venu la plus grande dilection de ma vie. Elle a duré tant que vous avez été sous mes yeux et que j'ai espéré vous retenir. Mais le climat de votre pays natal doit avoir, même sans votre Annette, de si nombreux attraits, que toutes mes prières et mes larmes n'ont pu vous fléchir...

« Le Dieu malin, le joli enfant au carquois qui me blessa violemment d'une de ses flèches, me laisse maintenant dans le pire des tourmens. Plaignez la bergère qui languit chaque jour davantage en répétant votre nom qu'elle grave aux troncs des chênes et des bouleaux ! Plaignez votre trop sensible Annette qui n'aura plus d'autre bonheur dans ce monde que celui de vous avoir aimé !

« Mon tourment est tout entier dans votre absence, car je veux toujours croire, Monsieur, que vos tendres paroles, empreintes de cette grâce et de cette poésie que les Muses ne prodiguent qu'à ceux qu'elles chérissent, étoient l'écho de vos sentimens. J'ai trop de fierté, s'il n'en étoit pas de la sorte, pour ne point garder l'espoir de discipliner, malgré la souffrance, un cœur dont tous les battemens sont pour vous.

« Peut-être, si j'avois été cruelle, n'éprouverois-je point ma peine de maintenant ? Mes jours ne s'écouleroient point, sans doute, dans cette langueur faite de tristesse et de momens pleins de songes qui semblent s'appuyer sur

[illegible] point [illegible] encore. Je serois vive, légère, insouciante, comme [illegible], avant de vous connoître. Mais votre Annette ne regrette rien puisque [illegible] que je vous [illegible] vous a rendu heureux.

« Quand un destin propice vous ramènera en ces lieux, vous trouverez votre bergère toujours fidelle, lisant vos vers, chantant vos chansons, au clavecin ou, immobile, sur le plateau, et regardant l'horizon. Longtems, l'après-dinée d'hier, j'ai contemplé l'endroit où le ciel, touchant la montagne, m'empêche de voir plus loin dans la direction de votre hameau. La nuit m'a surprise, toute mélancolique, avec diverses pensées qui, tour à tour, dépitoient ou enflammoient mon cœur. Votre missive n'est pas encore arrivée... Je suis rentrée frissonnante de mes agitemens intérieurs et de la fraîcheur de l'air, et comme, subitement, une peine plus vive me donnoit de noirs pressentimens, j'ai voulu calmer mes craintes en chantant sur l'épinette une de vos chansons. C'étoit, comme par hazard, cette musique et ces paroles que nous avons répétées souvent. Ah ! Monsieur, que vous avez raison de dire qu'on n'aime guère quand on se plaint des traits de la jalousie ! »

Il y a maintenant, dans cette correspondance amoureuse, une lacune que je n'ai pu combler. Je ne possède pas la réponse du chevalier de la Louptière, et, jusqu'à la lettre assez cérémonieuse qu'on va lire, j'ignore par quelles phases passa la passionnette de M. de Relongue et de sa tendre amie. On peut inférer, toutefois, que si Mlle de Vermont souhaitait un « établissement », le poète, accaparé par tant de femmes savantes et galantes, toutes prêtes à choir dans ses bras, ne se souciait guère d'épouser la jolie Philaminte de l'abbaye de Leigneu. La rose cueillie n'avait plus son mystère. M. de la Louptière n'avait-il pas dit, d'ailleurs, pour expliquer son inconstance :

Dans le printemps, avec ardeur,
On poursuit la brillante fleur,
Mais quand elle est cueillie,
Eh bien ?
Tout le parterre ennuie ;
Vous m'entendez bien...

Ce qui est certain, c'est qu'Annette de Vermont ne devint pas chanoinesse professe à Leigneu. Le fonds de ce monastère, aux Archives de la Loire, ne laisse aucun doute à ce sujet.

D'après une indication du « Dossier Bleu », ce fut en 1756 que Jean-Charles de Relongue de la Louptière séjourna quelques jours, chez son amie, à Saint-



Philippe de VILLIERS de l'ISLE-ADAM.

Dernier Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. (1464-1534).

Bonnet-de-Cray, (Saône-et-Loire). (1)**Il fut reçu à l'Académie Jogli Arcadi en 1759. C'est donc pendant trois ans que se prolongèrent les relations, tout au moins épistolaires, de la galante chanoinesse et du poète champenois.**

Les « Arcadiens » de Rome portaient-ils un habit vert comme nos modernes académiciens ? La chose est de peu d'importance au regard de ce fait que la docte assemblée accaparait seulement « les plus beaux génies de l'univers ». Aussi, c'est tout gonflé de son importance nouvelle, et auréolé d'une gloire qui éclipsait l'humble gloriole d'appartenir déjà à l'Académie de Châlon-sur-Saône, que M. de la Louptière raviva son souvenir dans l'âme apaisée de Mlle de Vermont :

« Madame, je rappelle ma gloire à sa source, et je satisfais à un sentiment bien supérieur à celui de l'ostentation, en vous informant que les Arcadiens de Rome, m'ont fait l'honneur de m'adopter sous le nom de Cléonide. C'est à vous, éloquente Bergère, c'est à la célébrité de vos suffrages que je dois ceux d'une Académie toute pastorale. Le souvenir de vos poésies et de vos attraits vivra éternellement dans mon cœur, à côté du respect avec lequel, je suis votre fidelle Berger. »

La bergerade allait-elle continuer ? Annette, reprise par le monastère, dépêcha à son amant, ces lignes, on dirait ironiques. La flamme était morte, sans que pourtant, fussent effacés tout à fait les états d'âme consécutifs aux rêves d'un beau printemps : (2)

---

(1) Dossier Bleu, 560 ; « Jean-Charles de Relongue, sieur de la Louptière, né en 1727. Voyez son « Epitre au Roy », **Journal de Verdun,** septembre 1755. Bon poete, aimable chansonnier. Reçu le 8 juillet 1755 à l'Académie de Châlon. Viens chez moy, 1756, et va voir Annette de Beaujolais. (2) 1756. Académie de Villefranche. (En marge) : Académie Jogli Arcadi, chez moy, 1759. »

(2) C'est à M. le Secrétaire de mairie de Palinges que je dois le renseignement initial concernant Annette de Vermont. M. Rondet, l'aimable et érudit directeur de la **« Revue du Charolais »,** à Charolles, (S.-et-L.), m'a fourni, ensuite, les notes utiles. La famille de Vermont, au milieu du XVIIIe siècle, était possessionnée à Saint-Bonnet-de-Cray, où elle possédait le fief du Pallier. Gaspard de Vermont, sieur du Pallier, était époux de Marie-Aimée Arnaud, et de nombreux enfants étaient nés de cette union. La terre du Palier passa ensuite, par mariage, à Jean Koupferchmick, dont, après la Révolution, on retrouve encore des descendants en Bourbonnais. (Lettre de M. Rondet, 31 août 1923).

Il m'a été impossible de savoir ce qu'était devenue, après 1759, Annette de Vermont.

« Je sçavois, Monsieur, par la lecture des nouvelles publiques, votre aggrégation aux Arcades de Rome. Cette Académie est digne de vous, et vos chants sont dignes d'elle. Ceux que vous avez fait retentir en plus d'un genre peuvent autoriser vos prétentions auprès de toutes les Sociétés littéraires ; votre réputation étoit faite lorsque ma foible voix rendit hommage à vos talens.

Du fond de son hameau, le docte Cléonide,
Dès mes plus jeunes ans fut mon maître et mon guide ;
C'est lui qui m'inspira mes premières chansons ;
J'osai suivre ses pas sur la double colline,
Il daigna s'arrêter sur nos simples gazons,
Et mon nom fut chanté sur sa lyre divine.

Voilà, Monsieur, bien des motifs de reconnoissance qui ne peuvent éprouver aucune variation ; les momens où j'ai eu l'honneur de vous voir sont gravés dans ma mémoire par les mains de l'amitié : de tels traits sont ineffaçables. »

M. de Relongue,

Immolant à la jouissance
Les fantômes de l'avenir,

courait à d'autres ivresses. Une certaine Julie de la Croix lui adressait ces vers :

Aimable et tendre La Louptière
Qui sçait si bien charmer nos sens,
Dis-moi, comment peux-tu donc faire
Pour former des sons si touchans ?
Dans tes vers la délicatesse,
L'esprit, les grâces, la tendresse,
Se confondent artistement.
Les tours simples, aisés, le goût montant ta lyre,
Aidés de l'Amour qui t'inspire
En viennent faire l'ornement.

Qu'il est mal-aisé de défendre
Un cœur que l'encens le plus tendre
Attaque avec tant d'agrément !
Ah ! tu combas toujours avec trop d'avantage
Pour qu'une femme soit sauvage
Et te résiste plus long-tems.

Victime d'un destin barbare,
Je n'ai ni beauté ni guittare
Qui puisse exercer ton talent ;
Mais que ne suis-je ta Julie ?
Mon cœur te jure sur sa vie
Qu'il te rendroit bientôt content.

Réduite au fond d'un hermitage,
Parmi le silence des bois,
Je n'ai qu'un très foible héritage,
Je travaille beaucoup, je pleure quelquefois.

Un heureux tems viendra peut-être
Où, loin de quelques yeux jaloux,
Je pourroi me faire connoître ;
Mais je ne le dirai qu'à vous...

Une « Bergère des Alpes » masquée comme l'avait été la bergère Annette, chantait, elle aussi, sur des pipeaux rustiques :

Que ta lyre m'enchante, illustre La Louptière,
Que tes vers sont doux et touchans !
Muses, guidez la voix d'une simple bergère,
Pour célébrer des airs qui surpassent vos chants.
Trop aimable mortel, que de nouvelles flâmes
Naissent de tes accords flatteurs !
Ils ravissent les sens, ils chatouillent les âmes,
Et séduiroient bientôt les cœurs...
....
Lorsque, sur mon troupeau, je cesse de veiller,
Je passe ces momens à lire, a travailler,
A dessiner des fleurs sur l'écorce d'un hêtre.
Je ramène aux champs mes agneaux,
Aux sons d'un instrument champêtre
Que je forme moi-même avec des airs nouveaux....

Gardons-nous d'apprécier ces « chatouillements d'âme », qui ne précédaient que de quelques jours d'autres sensations toute charnelles !

Jean-Charles de Relongue faisait de fréquents séjours à Paris. Mais nul lieu, semble-t-il, ne lui plaisait autant que son village natal. Il y a, dans ses

« Œuvres », un poème consacré à La Louptière. Ces extraits tracent un tableau assez pittoresque de la vie rurale, dans ce coin de Champagne, vers le milieu du XVIII siècle :

De nos hameaux les plus Gaulois,
Toi le plus pastoral, et le plus gai, peut-être,
Lieu digne de donner des loix
A tout cet univers champêtre ;
Vrai Parnasse où ma Muse est fille de l'Amour,
Asyle impénétrable aux fureurs de l'envie,
La Louptière, mon doux séjour,
Ma fidelle et tendre Patrie,
Reçois un légitime encens.....
....
Sous un ciel pur et vif, au penchant d'un côteau,
Dont le sommet nourrit des grappes abondantes,
Et dont le pied reçoit des moissons jaunissantes,
L'œil découvre au loin ton antique château,
Qu'annonce une tour orgueilleuse,
Ceinte de spacieux fossés......
.... Une troupe champêtre,
Aux jours de fête et de repos,
Par sa gaité bruyante éveille les échos
Que mes vers endorment peut-être ;
Tandis qu'au cabaret voisin,
Les uns savent noyer les soins du lendemain
Et la prévoyance importune ;
D'autres assis sur le bord du chemin,
A leurs jeux innocents appellent la fortune,
Et la nuit les surprend les cartes à la main.
....
La jeunesse, autour d'eux, chante, danse, s'égare,
Sur un large gazon qui s'étend au milieu.
A ses côtés, deux métairies,
Sous un aspect riant regardent le clocher ;
D'autres, parmi les toits des humbles bergeries,
Semblent à demi se cacher.
....
De la scène de l'univers,
Que m'importe de disparoitre,
Pourvu qu'un beau renom éternise mes vers,
Et le hameau qui m'a vu naitre ?...

Dût-on me croire un peu nigaut,
Je veux être de mon village.

. . . .

La Louptière, tu vaux tous les pays des Fées ;
Je serai toujours moins jaloux,
De chanter avec les Orphées,
Que de hurler avec les loups !

Le château de la Louptière, avant d'échoir à Jean-Paul de Relongue, avait été la demeure de plusieurs familles seigneuriales. Vers 1675, le possesseur en était le chevalier Hector de Beaurepaire, seigneur du lieu, des Basses et de Champigny-sur-Aube. Pendant la moitié du XVII[e] siècle, ç'avait été François-Etienne des Belles, né vers 1597, inhumé le 30 août 1677. En 1543, la terre appartenait à la famille de Melun. C'est à cette date que se place le « sac » du château de la Louptière, qui a laissé des traces dans les archives judiciaires.

Louis de Melun, seigneur de Bignon et de la Louptière, époux d'Ysabeau de Beauvarlet, tenait en fief, de Gilles de Four, seigneur du Plessis-Gastebled, le village où devait naître plus tard le chevalier-poète Jean-Charles de Relongue et le baron Thénard. Un différend s'éleva pour des causes inconnues, entre le suzerain et le vassal. Gilles de Four, recourant à la violence, attaqua le château de la Louptière, s'en empara et le pilla. (1).

Louis de Melun demanda réparation. Mais au lieu d'obtenir gain de cause, il fut, sur une plainte de Gilles de Tour, décrété de prise de corps par le bailli de Sens.

Il en appela au Parlement de Paris, et la Cour ordonna l'ouverture d'une nouvelle information.De son côté, Gilles de Four faisait informer, contradictoirement, par les baillis de Sens, de Bray et de Montargis. Ce fut procédure très longue. Finalement, la culpabilité de Gilles de Four, de Jacques de Four, de Jean de Four, de Jean, bâtard de Four, de François Aubin, de Michel Azenet, de Catherine Aubin, sa femme, et de Guillaumette Azenet fut nettement établie. Après divers arrêts, rendus en 1543, 1544, 1548 une sentence fut prononcée contre les accusés, tous défaillants :

« .... Pour réparation des excez, rapt, crimes et délitz plus à plain mentionnez au procez contre eulx faict, — y est-il dit, — condamne lesdicts François Aubin, Michelle et Guillaumette Azenet à faire amande honorable, estant

(1) Grignon : Le sac du château de la Louptière. Rev. de Champagne et de Brie. 1881.

teste et piés nuds, et en chemise, en l'auditoire du baillage de Sens, tenant chacun d'eulx en leurs mains une torche de cire ardente du pois de deux livres, et illec, audict estat, dire et déclairer que, traitreusement, indiscrettement et malicieusement, ils ont commis les excez, rapt, crimes et délitz mentionnez audict proces, dont ils se repentent et en recquièrent pardon et mercy, à Dieu, à nous, à la justice, et audict de Melun, et en 400 livres parisis d'amande, chascun d'eux seul et pour le tout.

« Et, envers ledict Loys de Melun, aussi chascun d'eulx seul et pour le tout, la somme de 800 livres parisis, pour réparation civile, dommaige et interests, et à tenir prison jusques à plain payement desdictes sommes et amandes.

« Et à rendre et à restituer les meubles et enseignemens par eulx prins et ravis audict lieu de la Louptière, et à défaulx, de payer audict de Melun jusques à 1.500 livres parisis, et à tenir prison jusques à plain payement de ladicte somme.

« Quant audict Gilles de Four, notre Court, pour raison desdicts cas, le condamne en la somme de 100 livres parisis d'amande envers nous, et en la somme de 200 livres parisis envers ledict de Melun, et à tenir prison jusques à plain payement desdictes somme et amende.

« Et oultre, notre dicte Court a déclaré ledict chastel, terre et seigneurie et appartenances, subjectz audict lieu de la Louptière, ensemble ledict de Melun exempt de la juridiction et subjection de la justice, terre et seigneurie dudict Plessis-Gastebled, et le renvoye à la prochaine justice, seigneurie et juridiction supérieure de ladicte justice du Plessis.

« ... Donné à Paris, au Parlement, le 6e jour de febvrier, l'an de grâce 1551. »

Jean-Charles de Relongue considérait la vie comme une aimable comédie où il convient de tenir un rôle agréable. Sitôt le repas de noces terminé, à Compigny, il emmena son épouse à La Louptière. Des fêtes y étaient préparées. Un bachelier de Sorbonnes lut un compliment sous le porche de l'église ; puis, sur le chemin du château, un berger et une bergère attendirent le cortège. La bergère enleva une couronne de fleurs qui ornait son front et la posa sur la tête de Marie-Anne de Compigny. Le marié reçut la sienne des mains du berger. Puis, berger et bergère récitèrent un quatrain composé par M. de la Louptière. On voit ce dernier écoutant béatement, des fleurs sur l'oreille, les vers qu'il avait écrits à sa propre louange !

De ce jour, il ne rima plus guère, sinon pour sa femme, son fils et sa nièce, Mlle de Vienne. Il disait assez singulièrement à celle-ci :

Toi, de qui la dixième année,
Flatte l'espoir des Ris, des Jeux et des Amours,
Toi qu'aux douces erreurs ton sexe a destinée,
Tu connoitras bientôt ce qui fait les beaux jours.
On ne te verra point sous les traits d'une prude,
Faire du faux honneur une pénible étude,
Repousser d'un amant le légitime espoir ;
Prendre un regard pour une offense,
Et de ton champêtre manoir
Faire une place de défense...

Il eut un premier enfant, Louis-Charles qui ne vécut pas, (1) et l'année suivante, en 1768, un second fils, auquel, en l'honneur de Rousseau, il donna les prénoms de Jean-Jacques. (2) Le jour même de la naissance, il lui dédia ces vers :

Toi, de qui la naissance à mes désirs si chère,
Efface dans cet heureux jour,
Les pleurs que m'a coûté le trépas de ton frère,
O mon fils, tendre fruit de mon fidèle amour,
J'ignore le destin que le ciel te réserve ;
Sur les cœurs délicats, auras-tu quelques droits ?
Prévenu des dons de Minerve,
Seras-tu docile à sa voix ?
Ma Muse fut longtemps l'oracle de Cithère,
Il est d'autres chemins qu'elle peut te tracer,
Elle ne doit pas t'annoncer
Que l'on sçait tout quand on sçait plaire...

M. de la Louptière s'assagissait-il ? Ce poème peut le faire croire. Mais les sentiments de cet homme étaient si fugaces, qu'il ne faut pas trop se fier à cette apparence. Le fait est qu'il recevait toujours des compliments rimés de muses parisiennes et de bergères savantes, dont les petits vers s'attardaient encore au genre pastoral, ce qui flattait considérablement son orgueil, et qu'il

---

(1) Né le 18 novembre 1766, décédé le 7 mai 1767, inhumé le lendemain.

(2) Baptême du 25 avril 1768. Parrain : Jacques Chanonat ; marraine, Marguerite Lobé. (Arch. de la Louptière).

faisait, ordinairement seul, de fréquents séjours à Paris. (1) **On peut croire, toutefois, que sa femme fut plus aimée que n'importe laquelle de ses nombreuses maitresses, et qu'il lui garda longtemps, malgré les très probables infidélités qu'il se permettait, une affection fort vive qui le ramenait sans cesse, après ses frasques, repentant et soumis pour quelques jours. Inspiré d'amour conjugal, il disait même à Marie-Anne, dans un long poème emphatique :**

Des traits de Vénus et d'Hébé,
L'amour a formé ta figure
Et t'a donné pour plaire un pli de la ceinture
Qu'à sa mère elle a dérobé....
....
Que ta démarche est noble et tendre !
Que mes regards sont satisfaits !
Et que ta personne a d'attraits
Que la peinture ne peut rendre !

Tu n'as pas des neuf Sœurs le langage divin,
Mais dans l'art d'asservir les âmes les plus fières,
Les Saphos et les Deshoulières
Te le disputeraient en vain. (2)

Pauvre M. de Relongue ! Quand il fut forclos au pourchas des belles, il s'aperçut qu'il était ruiné. Marie-Anne de Compigny, soucieuse de son pain quotidien et de celui de son fils, avait sauvé les miettes de sa dot, et n'accordait qu'une maigre pension alimentaire. Toutes les cordes de son fragile luth d'agréable rimailleur étaient brisées. Il y eut, entre ces époux des querelles attristantes. Dans l'hiver de 1784, à la suite d'une scène plus violente, M. de la Louptière, qui avait 57 ans, mit ses effets dans une malle, ses parchemins dans une cassette, et s'en alla au château de Courmononcle, chez sa sœur, Mme de Vienne, guère plus riche que lui. Il y mourut le 12 avril de la même année.

Les deux femmes qui lui avaient été les plus chères, sa sœur, Anne-Catherine, et sa femme, se disputèrent le droit de ne pas payer les dépenses de ses derniers jours et les frais de son inhumation. La levée des scellés, apposés sur

(1) Il y était notamment le 11 février 1782, quand Claude-François de Compigny et sa sœur Marie-Anne, firent, à Bray-sur-Seine, l'aveu des terres et seigneuries de Compigny et des Bordes. Le 29 janvier 1770, Jean-Charles de Relongue avait donné à sa femme une procuration générale. (Archives de Mme la marquise de Riencourt. Original parchemin de 31 f°, petit in-4°).

(2) Stances à ma femme.) Poésies et Œuvres diverses. Tome II.

la malle et sur la cassette, donna lieu aux plus affligeants débats. (1) Cela ne peut s'expliquer que par la gêne dans laquelle se trouvaient la vicomtesse de Vienne et Mme de la Louptière. Le jeune Jean-Jacques de Relongue s'efforça de mettre d'accord ces deux femmes. Il avait seize ans. Les sérieuses qualités qu'il apporta dans la vie commençaient déjà à se manifester. Il fit les guerres de la Révolution, fut capitaine sous l'Empire, se retira à Bray-sur-Seine, officier de la Légion d'Honneur. Le 29 août 1830, il était conseiller municipal de cette ville, et votait une adresse à Louis-Philippe. Le 5 septembre 1831, il était réélu, le quatrième de la liste municipale. Nous le retrouvons encore, à Bray, le 15 septembre 1841, faisant toujours partie de l'édilité. Il mourut célibataire. Avec lui s'éteignait la lignée masculine de Jean-Paul et de Jean-Charles de Relongue. La Louptière, depuis longtemps, était passée en des mains étrangères, et tous les souvenirs souriants, qui pouvaient évoquer en ce lieu le nom du poète champenois s'étaient évaporés, au contact de la tourmente révolutionnaire et des âpres réalités du siècle nouveau, — celui-ci sans pompons, sans parodie, presque sans grâce, — comme une légère buée sous le soleil.... (2)

FIN

---

(1) Procès-verbal de levée de scellés, dressé le 11 juin 1784, par Edme-Philippe Bouillat, praticien, en la maison de Cournononcle. « Archives judiciaires de l'Aube, N° 1455. »

(2) Le château de la Louptière appartient aujourd'hui à M. Bertrand. Nous devons à M. Paul Bertrand, ingénieur à Loos-lès-Lille (Nord), de très intéressants documents d'archives concernant la famille de Relongue.



Le Départ du Village
(Vignette de Moreau, tirée des « Chansons » de Laborde, XVIIIe siècle.)



APPENDICE

APPENDICE I

REQUÊTE DES BOURGEOIS DE QUÉBEC

A Messieurs les Commandant et Officiers Majors
de la ville de Québec,

« Le lieutenant Général civil et criminel de cette ville et le Maire d'icelle ; Jean Claude Panet, Notaire Royal et Procureur du Roy, commis de la dite ville; Jean Tachet, négociant et sindic des négociants de la dite ville, et autres bourgeois et citoyens d'icelle et marchands forains soussignés, ont l'honneur de vous représenter Messieurs, qu'il falloit un événement aussi fâcheux et décisif que celui du treize, pour intimider les citoyens de cette ville, et leur donner lieu à penser à leur conservation et à celle de leurs biens jusqu'à ce fatal jour. Un bombardement de soixante trois jours ne les avoit point intimidés ; les veilles, et un service fatigant ne les avoient point rebutés ; si des vivres médiocres avoient affoibli leurs forces, le courage et l'épreuve de triompher de l'ennemi le relevoit, enfin, la perte actuelle de leurs biens même ne les touchoit point ; ils étoient insensibles à tout, si ce n'étoit au désir de conserver la ville : Cette flatteuse espérance étoit soutenuë par une armée qui les couvroit, qui leur laissoit le passage libre et qui leur assuroit la communication des vivres ; mais malheureusement, pour eux, elle ne subsiste plus, et ils ne voyent qu'avec la peine la plus sensible, que les trois quarts de leur sang répandu n'empêcheroit point l'autre quart de tomber sous le joug de l'ennemy pour devenir les victimes de leur fureur.

Quel spectacle pour cette petite portion de voir leurs femmes et leurs enfans immolés à leur rage ! ces habitants infortunés n'ont d'autre ressource que de rendre leur joug le moins dur qu'il leur sera possible : ce qu'ils vont avoir l'honneur, Messieurs, de vous prouver par des raisons aussi simples que solides.

PREMIÈRE RAISON

Vous n'ignorez point Messieurs, que nous n'avons de vivres dans cette ville, à fournir à mi-ration, que pour huit jours ; le compte exact que vous vous en êtes fait rendre nous l'assure.

DEUXIÈME RAISON

La communication des vivres, qui pouvoient être destinés en partie pour la subsistance des citoyens de cette ville, nous est interdite et ne peut être utile qu'au reste de l'armée qui ne nous couvre plus ; quelle dure condition de tomber sous le joug de l'ennemy en luy demandant à manger le jour de la soumission, dans le tems qu'il est lui-même peut-être réduit à se retrancher.

TROISIÈME RAISON

Le peu de troupes réglées et de citoyens exténués qui restent dans cette ville, la majeure partie en ayant déserté depuis le jour du Treize, pour se retirer dans les campagnes, n'est point suffisant pour en garder sûrement l'enceinte, avec d'autant plus de raison que nous avons deux parties de la ville à découvert : celle le long du Cap aux Diamants, qui n'est fermée que par des pieux, partie voisine du terrain où est retranché l'ennemi ; celle du Palais dont il est le maitre des dehors ; n'y a-t-il donc pas tout lieu de craindre, à tout moment, que l'ennemy puissant en nombre, soit par force ou par ruse ne se trouve dans le cœur de la ville, le fer à la main, immolant sans distinction de qualité, d'âge et de sexe tout ce qui se présentera sous ses coups.

Enfin, le temps presse d'obtenir une capitulation honorable ; l'ennemy, flatté d'une espérance de continuer ses conquêtes et de pouvoir s'assurer une récolte pour nous faire vivre, eux-mêmes, rendra notre sort plus doux, au lieu qu'en reculant sans espérance de pouvoir réussir, nous ne ferons qu'augmenter sa fureur.

Jetez donc Messieurs, des yeux de compassion sur le reste ; Tachez de les conserver pour leurs femmes et leurs enfans ; conservez même ceux ou celles qui sont renfermés dans cette ville : Enfin sauvez leur le peu qui leur reste de l'incendie ; il n'est point honteux de céder quand on est dans l'impossibilité de vaincre. C'est ce que les citoyens de cette ville se flattent de vous avoir démontré, Messieurs, et ils espèrent de votre humanité que vous ne voudrez pas les exposer aux rigueurs d'un assaut et de la famine. Signé : Daine, Panet Procureur du Roy, Tachet, sindic du commerce, P[re] Jehannes, Ch. Morin, Boisseau,Voyés, M[e] Riverin, Dubreuil, Chabosseau, Larcher, Cardeneau, Fornel, Moreau fils, Meynardie, Jeune, Monnier, Gautier, J. Lassale, L'Evesque, Fremont, Grellaux, Lée, Boissey, Jean Monnier, et Malroux. »

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

APPENDICE II

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GUERRE TENU PAR M. DE RAMEZAY A QUÉBEC

« Aujourd'huy, quinze du mois de Septembre mil sept cent cinquante neuf, M. de Ramezay, Lieutenant pour le Roy au gouvernement de Québec, ayant jugé nécessaire d'assembler le conseil de guerre des principaux officiers qui composent sa garnison, pour délibérer sur les moyens de deffense de la place de Québec, bombardée et canonée depuis le 12 juillet dernier, et investie du treize du mois de Septembre, après la perte d'un combat et la retraite de l'armée qui couvroit la place ; et après avoit fait lecture des ordres de M. le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur Général, il a été vérifié que cette place, peu susceptible de défence, étant fermée en partie d'une simple palissade, auroit pu par son artillerie et ses munitions de guerre, résister quelques tems aux efforts de l'ennemy, si la partie des vivres s'était trouvée aussi abondante ; mais, les états produits par les commis du munitionnaire général et les recherches exactes faites chez les différents particuliers de la ville ont prouvé, qu'il ne restait en vivres de toute espèce qu'environ quinze ou seize mille rations ; les dites rations réduites à la moitié et même au quart, pour nourrir plus de six mille bouches, dont deux mille deux cent combattants, soldats, miliciens, ou matelots ; deux mille six cents femmes, ou enfants ; mille à douze cents hommes aux hopitaux, employés, communautés d'hommes et de femmes, ou prisonniers de guerre. D'après cet exposé, M. de Ramezay, président en sa qualité de Lieutenant pour le Roy dans la place, a requis Messieurs le Chevalier de Bernetz, Lieutenant Colonel d'infanterie, le Chevalier Doms, Delestang de Celles, Daurillan, Daubrepy, de St. Vincent, De Parfouru, de Bigart, de Marciet, Capitaines d'infanterie ; Messieurs de Fiedmont, de Luzignan, Capitaines d'artillerie, de Cerry, et de Pellegrin, Capitaines de port, M. de Joannès, Capitaine Ayde-Major

au Régiment de Languedoc, Major de la place, de donner leur avis par écrit pour décider sur le parti à prendre dans la conjonotion présente, lesquels ont opiné comme il suit :

Vû l'exposé du conseil de guerre, et les raisons qui ont obligé M. de Ramezay de l'assembler, je ne vois point d'autre parti à prendre que de tâcher d'obtenir de l'ennemy la meilleure capitulation qu'il sera possible. A Québec, le 15 7bre 1759. (Signé,) PELLEGRIN.

Vû le manque total de vivres ; étant sans aucune espérance de secours, mon sentiment est de remettre la place, et d'en sortir avec le plus d'honneur que nous pourrons. A Québec, ce 15 7bre 1759.

(Signé,) DAILLEBOUST CERRY.

L'investissement de la place fait, les batteries de l'ennemy au moment de jouer, sans espoir de secours ; l'armée qui nous couvroit s'étant repliée, comme nous en pouvons juger par le mémoire instructif de M. le Marquis de Vaudreuil à M. de Ramezay ; menacé de famine sous deux jours, j'opine qu'il est tems de composer avec l'ennemy pour pouvoir obtenir des conditions honorables qu'il nous refuseroit s'il étoit instruit du manque de vivres où nous nous trouvons. A Québec, le 15 7bre 1759. (Signé,) LUSIGNAN, fils.

De réduire encore la ration, et pousser la deffence de la place jusqu'à la dernière extrémité. A Québec, le 15 7bre 1759. (Signé,) FIEDMONT.

D'après l'exposé de M. de Ramezay, le seul article de vivres me détermine d'opiner, qu'il n'est guère possible d'attendre une plus grande extrémité pour tâcher d'obtenir de l'ennemy la capitulation la plus honorable possible : tel est mon avis. A Québec, le 15 7bre 1759. (Signé,) MARIET.

Vû l'extrémité où la place se trouve réduite pour les vivres, mon avis est, de demander à capituler. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) BIGART.

Vû les raisons cy-dessus exposées et prouvées, et après avoir réduit la garnison de cette place à la plus petite ration, mon avis est de capituler.

A Québec, le 15 7bre 1759. (Signé,) PARFOURU.

Vû l'exposé qui nous assemble, le dénombrement des vivres, la quantité de bouches qui est dans cette place investie de toutes parts, je conclus qu'il est à propos d'obtenir de nos ennemis une capitulation aussi avantageuse qu'il sera possible. A Québec, le 15 7bre 1759. (Signé,) St. VINCENT.

Vû l'exposé et le peu de vivres, je conclus à capituler le plus honorablement qu'il sera possible. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) DAUBREPY.

L'extrême disette des vivres où est la place, l'impossibilité d'en recevoir, et de très-mauvaises fortifications délabrées, m'oblige à opiner qu'on obtienne au plus tôt une capitulation honorable aux armes du Roy, et dans laquelle les trouppes réglées soient libres d'aller rejoindre leurs corps. A Québec, le 15 7bre 1759. (Signé,) DAURILLANT.

Vû le peu de vivres qui sont dans la place, nous devons tâcher de faire une capitulation honorable. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) DE L'ESTANG DE CELLES.

Sur le compte qui a été rendu, le conseil de guerre assemblé, la disette des vivres où se trouve la place, mon avis est de faire des propositions.

A Québec, le 15 7bre 1759. (Signé,) LE CHEV. DOMS.

J'opine, attendu la disette des vivres qui nous manquent totalement, de capituler aux conditions d'obtenir du général Anglois la meilleure capitulation et la plus honorable. A Québec le 15 7bre 1759.

(Signé,) LE CHEVALIER DE BERNETZ.

Vû l'état des vivres qui prouve qu'il ne peut y avoir de vivres que pour six à sept jours dans la place en réduisant la ration au quart, et qu'en faisant sortir même les femmes et enfants, cela ne pourroit prolonger que de peu de jours la reddition de la place, mon avis est, qu'après avoir fait sortir de la ville un détachement choisi d'environ six cents hommes, plus ou moins, pour rejoindre et renforcer l'armée, le reste pris par préférence sur les miliciens de la ville et gouvernement de Québec, capitule pour obtenir suivant les instructions de M. le Marquis de Vaudreuil les conditions les plus honorables. A Québec, le 15 7bre 1759. (Signé,) JOANNÈS.

Vû les instructions que j'ay reçues de M. le Marquis de Vaudreuil, et la disette des vivres prouvée par les états à moy donnés et recherches que j'ay fait faire, je conclus à tâcher d'obtenir de l'ennemy la plus honorable capitulation. A Québec, ce 15 7bre 1759. (Signé,) DE RAMEZAY.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

APPENDICE III

MÉMOIRE DE M. LE MARQUIS DE VAUDREUIL, POUR SERVIR D'INSTRUCTION A M. DE RAMEZAY, COMMANDANT A QUÉBEC, ÉCRIT AU QUARTIER GÉNÉRAL LE 13 7bre 1759.

La position que l'ennemy occupe au dessus de Québec, malgré les puissants efforts que nous venons de faire pour l'en déposter, devenant de moment en moment encore plus inaccessible par les retranchemens qu'il a fait, ce qui joint à l'échec que nous avons eu, et au deffaut de subsistances dont nous manquerons totalement, nous met dans l'absolue nécessité de faire notre retraitte, n'ayant pas d'autre parti à prendre pour nous maintenir dans la Colonie.

Nous prévenons M. de Ramezay qu'il ne doit pas attendre que l'ennemi l'emporte d'assaut ; ainsi, sitôt qu'il manquera de vivres, il arborera le drapeau blanc, et enverra l'officier de sa garnison le plus capable et le plus intelligent, pour proposer la capitulation conformément aux articles cy-après que nous appuyons de nos observations en marge.

ART. 1er

Demander les honneurs de la guerre pour sa garnison, et qu'elle soit ramenée à l'armée en sureté par le chemin le plus court.

Nota. Ce n'est pas le cas d'insister ; il faut consentir à être prisonniers de guerre pour être transportés, officiers, soldats et matelots en France, à la charge de n'y pas servir jusqu'à ce qu'ils soient échangés.

ART. 2.

Que les habitants soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges.

ART. 3.

Que les dits habitants ne pourront être recherchés pour avoir porté les armes à la deffense de la ville, attendu qu'ils y ont été forcés, et que les habitants des colonies des deux couronnes y servent également comme milices.

Si l'ennemi fait quelque difficulté, consentir qu'il ajoute au premier article, jusqu'à ce que la possession du Canada soit déterminée par un traité de paix, et lui faire entendre, que c'est l'intérêt de sa M. B. dans le cas où elle voudrait le garder. Si le général demande le désarmement des habitants et qu'ils promettent de ne plus servir contre S. M. B. y consentir.

ART. 4.

Qu'il ne sera pas touché aux effets des officiers et habitants absents.

Doit être accordé.

ART. 5.

Que les dits habitants ne seront point transférés, ny tenus de quitter leurs maisons jusqu'à ce qu'un traité définitif entre S. M. T. C. et S. M. B. aye réglé leur état.

Doit être accordé.

ART. 6.

Que l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine sera conservé, et que l'on donnera des sauvegardes aux maisons des Ecclésiastiques, Religieux et Religieuses, particulièrement à M. L'Evesque de Québec, qui, rempli de zèle pour la religion et de charité pour le peuple de son diocèse, désire y rester constamment, exercer librement et avec la décence que son état et les sacrés mistères de la Religion Catholique Apostolique et Romaine exigent, son autorité épiscopale dans la ville de Québec, lorsqu'il le jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée par un traité entre S. M. T. C. et S. M. B.

Prouver que, c'est l'interest de S. M. B. dans le cas où le Canada luy resteroit, et qu'en Europe touttes les conquettes que font les divers souverains, ils ne changent point l'exercice de religion qu'autant que ces conquettes leur restent.

ART. 7.

Que l'artillerie et les munitions de guerre seront remises de bonne foy, et qu'il en sera fait et dressé un inventaire ·

Si l'ennemy refuse l'inventaire, article à ne pas disputer.

ART. 8.

Qu'il en sera usé pour les malades, blessés, commissaires, aumoniers, médecins, chirurgiens, apoticaires et autres personnes employées au service des hôpitaux, conformément au traitté d'échange du 6 février 1759, convenu entre leurs M. T. C. et B.

Article nécesaire, et insister quand même la garnison se rendroit prisonnière de guerre.

ART. 9.

Qu'avant de livrer la porte et l'entrée de la ville aux trouppes Angloises, leur général voudra bien remettre quelques soldats pour être mis en sauvegardes aux Eglises, Couvents et principales habitations.

ART. 10.

Qu'il sera permis au Lieutenant de Roy commandant dans la ville de Québec, d'envoyer informer le Mquis de Vaudreuil, Gouverneur Général, de la reddition de la place, comme aussi, que ce Général pourra écrire au Ministre de France pour l'en informer.

ART. 11.

Que la présente Capitulation sera exécutée suivant sa forme et teneur, sans qu'elle puisse être sujette à inexécution sous prétexte de représailles, ou d'une inexécution de quelque capitulation précédente.

Le général Anglois traittera peut-être cet article d'inutile. Il faut lui répondre modestement, qu'il est d'une précaution convenable pour obvier à toutte difficulté ; au reste, s'il y en apporte, ce n'est pas un article à s'opiniâtrer.

Fait à notre quartier général, le 13 7bre 1759.

(Signé,) DE VAUDREUIL.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

APPENDICE IV

ARTICLES DE CAPITULATION

Demandée par M. de Ramezay, Lieutenant pour le Roi, commandant la Haute et Basse-Ville de Québec, Chef de l'ordre militaire de St. Louis, à son Excellence le Général des Troupes de Sa Majesté Britannique. — « La Capitulation demandée de l'autre part, à été accordée « par son Excellence l'Amiral Saunders, et son Excellence le Général « Townshend, &c. &c. &c. de la manière et condition exprimée ci- « dessous. »

I

Monsieur de Ramzay demande les honneurs de la guerre pour sa garnison, et qu'elle soit envoyée à l'armée en sureté par le chemin le plus court, avec armes et bagage, six pièces de canon de fonte, deux mortiers ou obusiers et douze coups à tirer par pièce. « La garnison de la ville, composée des troupes « de terre, de marine, et matelots, sortiront de la ville avec armes et bagage, « tambours battant, mêches allumées, deux pièces de canon de France, et douze « coups à tirer pour chaque pièce, et sera embarquée le plus commodement qu'il « sera possible, pour être mises en France au premier port. »

II

Que les habitants soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et priviléges. — « Accordé, en mettant bas les armes ».

III

Que les habitants ne pourront être recherchés pour avoir porté les armes à la défense de la ville, attendu qu'ils y ont été forcés, et que les habitants des colonies, des deux couronnes, y servent également comme miliciens. — « Accordé ».

IV

Qu'il ne sera point touché aux effets des officiers et habitants absents. — « Accordé ».

V

Que les habitants ne seront point transférés, ni tenus de quitter leurs maisons, jusqu'à ce qu'un traité définitif entre sa Majesté très Chrétienne et sa Majesté Britannique aye réglé leur état. — « Accordé ».

VI

Que l'exercise de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine sera conservée ; que l'on donnera des sauves gardes aux maisons ecclésiastiques, religieux et religieuses, particulièrement à Monseigneur l'Evêque de Québec, qui, rempli de zèle pour la religion, et de charité pour les peuples de son diocèse, désire y rester constamment, exercer, librement et avec la décence que son état et les sacrés mistères de la religion Romaine requerront, son autorité épiscopale dans la ville de Québec, lorsqu'il le jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée par un traité entre sa Majesté très Chrétienne et sa Majesté Britannique. — « Libre exercice de la Religion Romaine, « sauves gardes à toutes les personnes religieuses, ainsi qu'à Monseigneur « l'Evêque, qui pourra venir exercer, librement et avec décence, les fonctions « de son état, lorsqu'il jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada « ait été décidée entre sa Majesté Britannique et sa Majesté très Chrétienne ».

VII

Que l'artillerie et munitions de guerre seront remises de bonne foi, et qu'il en sera dressé un inventaire. — « Accordé ».

VIII

Qu'il en sera usé envers les blessés, malades, Commissaires, Aumoniers, Médecins, Chirurgiens, Apothicaires, et autres personnes employées au service des hôpitaux, conformément au traité d'échange de 6me Février, 1759, convenu entre leurs Majestés très Chrétienne et Britannique. — « Accordé ».

IX

Qu'avant de livrer la porte et l'entrée de la ville aux troupes Angloises, leur Général voudra bien remettre quelques soldats pour être mis en sauve garde aux églises, couvents et principales habitations. « Accordé ».

X

Qu'il sera permis au Lieutenant du Roy, commandant dans la ville de Québec, d'envoyer informer M. le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur-Général, de la réduction de la place, comme aussi que le Général pourra l'écrire au Ministre de France pour l'informer. — « Accordé ».

XI

Que la présente Capitulation sera exécutée suivant la forme et teneur, sans qu'elle puisse être sujette à inexécution sous prétexte de représailles, ou pour inexécution de quelques capitulations précédentes. — « Accordé ».

Arrêté double entre nous au camp devant Québec, ce 18me de 7bre, 1759.

CHARLES SAUNDERS,
GEORGE TOWNSHEND,
DE RAMSAY.

APPENDICE V

LES « DÉFAITISTES » DE QUÉBEC, EN 1759.

Québec, abandonné par le marquis de Vaudreuil, avait capitulé le 18 Septembre 1759. Ramsay ne pouvait tenir une heure de plus, et risquait, en s'obstinant, de n'avoir que des conditions onéreuses. Tous les habitants, d'ailleurs, pour des raisons diverses, étaient partisans d'une reddition immédiate, et certains préféraient la domination britannique à la domination française.

Il n'est pas nécessaire de vouer à la malédiction des chauvins les signataires de la requête qu'on a lue. Ces gens, aujourd'hui, ont au Canada, de nombreux descendants qui se proclament Français de cœur. Ils parlent encore notre langue, et tout ce qui vient de notre pays a, pour eux, une extrême douceur. Les petites patries de leurs ancêtres du XVIIIe siècle étaient l'Ile-de-France, la Champagne, la Bourgogne, la Bretagne, la Normandie, le Lyonnais, le Languedoc. Vaguement, les Daine, les Panet, les Tachet, les Morin, les Boisseau, les Voyés, les Riverin, les Dubreuil, les Chabosseau, les Larcher, les Cardeneau, les Fornel, les Moreau, les Meynardie, les Monnier, les Gautier, les Lassale, les Frémont, les Grellaux, les Boissey, les Malroux, qui sont nombreux, encore, dans la province de Québec, se souviennent du nom des lointaines terres françaises, nourricières de leurs ancêtres. Mais, de perdre la France n'amenait dans l'âme de ceux-ci, en 1759, que de maigres regrets, ou pas de regrets du tout. C'est un détail qui se précise, au reste, net et vif,dans le « Mémoire » de Ramsay. Le fait est avéré que les bourgeois de Québec désespérèrent Ramsay, par leurs récriminations et leurs craintes, autant que Vaudreuil par son abandon. Et cela est humain. De Daine à Malroux, tout le Québec des milices, du commerce et de l'industrie, ne cherchait, le 17 septembre 1759, qu'à sauver la fortune acquise. Jamais colonie ne passa de si bon cœur en des mains étrangères.

Les nouveaux maitres, d'ailleurs, valaient les anciens, et, tout de suite, les Anglais firent preuve de générosité, notamment le général Muray. On en trouve une preuve dans cette lettre de M. Bernier, commissaire des guerres, écrite à M. de Ramsay le 21 septembre 1759 :

« Je suis si touché, Monsieur, de ce qui vient de se passer dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. le Brigadier Muray, pour la subsistance de l'hôpital, que j'ai à peine la force de dicter cette lettre.

« La journée du treize, l'hôpital n'avoit que quatre quarts de farine. Ce jour là, il y entra près de trois à quatre cents blessés; depuis vous en avez fait porter six quarts; mais toutes ces provisions, en réduisant au quart, sont expirées aujourd'huy.

« Depuis quatre jours, je représentois aux généraux anglois la nécessité de sustenter, conformément au cartel, cet hôpital tombé sous leur puissance. Après bien des remises, on m'a dit de m'adresser à M. le Brigadier Muray. Il m'a déclaré, qu'il n'avoit des vivres que pour sa garnison seule, et qu'il ne donneroit, ny pour or ny pour argent, une once de pain à qui que ce soit, et en vertu de quelque traité que ce fut; que les habitants, les soldats, les officiers, les hôpitaux françois se pourvussent de vivres, où il leur plairoit. Que si la ville s'était rendue par famine, il ne voudroit pas se mettre dans le cas d'en faire autant. Ces raisons politiques sont très bonnes, mais très peu capables de satisfaire cinq cents personnes qui sont dans un hôpital, et qui depuis vingt quatre heures ne mangent point. En implorant le ciel, et l'humanité naturelle aux Anglois, je l'ai un peu attendri; il m'a donné un ordre pour avoir mille livres de farine et mille livres de biscuit, m'assurant que c'étoit tout ce que j'aurois, et me faisant donner ma parole d'honneur que je ferois mon possible pour que cela luy fut rendu en même nature, ou en grains.

« Il m'a encore dit, qu'il feroit fournir tous les vivres nécessaires à nos blessés et malades, si M. Bigot vouloit les lui rendre en même nature, mais qu'il ne s'en fieroit point à sa parole; qu'il luy falloit un officier de caractère pour ôtage auquel il juroit de faire trancher la tête, si on manquait de luy rendre ses vivres au tems qu'il serait stipulé après la moisson. En conséquence, il m'a fait donner un passeport pour aller et venir de Québec à l'armée de M. de Vaudreuil; bien entendu que je ne sortirois point de mon caractère, et que je ne ferois rien de nuisible ou d'utile à l'un ou l'autre des partis.

« Je profiterai de cette permission; je presserai M. Bigot, mais je suis fort incertain de sçavoir si je réussirai, et je vois trois cents blessés et vingt-cinq officiers, peut-etre dans la nécessité de périr de faim dans quatre ou cinq jours

d'icy, et d'être abandonnés par tous ceux qui les veillent et qui les soignent, pour aller chercher leur subsistance dans les campagnes éloignées, à l'exemple du peuple de la ville.

« J'oubliois de vous dire, que ce général m'a assuré qu'on pouvoit faire venir à cet hopital, de quelque coté qu'on voulut, même de Montréal, tous les secours nécessaires; que ce seroit respecté, et qu'il donneroit les passeports nécessaires.

« Tout cecy est l'accomplissement de ma prophétie; j'avois toujours insisté qu'il y eut quarante quarts de farine en avance à l'hôpital, au lieu de n'y envoyer, qu'au jour de la journée, du camp, et d'où la retraite de l'armée a laissé au pillage ce qui nous aurait fait subsister longtemps, les uns les autres.

« M. le Brigadier Muray, m'a encore dit, qu'il ne demanderoit rien au pays ; que les habitants pouvoient faire leur récolte, tranquillement, et que ceux qui auroient plus de denrées qu'il leur en faudroit seroient les maitres de les apporter à la ville où on les leur payeroit en monnoye courante d'Angleterre; qu'il ignoroit ce que c'étoit que de nourrir le peuple; que chacun devoit chercher sa subsistance dans son travail ; qu'à la vérité, s'il avoit plus de vivres qu'il lui en falloit pour sa garnison, il les feroit mettre sur le marché pour le soulagement du peuple. Qu'enfin, les Anglois n'étoient pas venus pour nourrir le pays, et que c'étoit une faveur de sa part, s'il n'exigeoit rien de lui à cet égard.

« Voilà Monsieur, l'entretien que j'ai eu avec ce général, dont vous m'avez prié de vous rendre compte.

« J'ay l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

BERNIER.

APPENDICE VI

CHARTE DE LEIGNEU, Février 1250. (V. S.)

M. Gras a donné une traduction de cette charte : « Albert de Cosant, chevalier, et ses frères, Ponce, clerc, et Girard, damoiseau, font hommage à Sainte-Marie de Leigneu, à la prieure et au couvent de toutes (cf. Gras) les dimes qu'ils ont à Trellins. Ils reçoivent de la prieure 25 l. viennois en échange de l'hommage, et s'engagent pour leur frère mineur. Février 1250. (V. S.)

Les éditeurs de la Mure citent ce titre, et d'autres du fonds Leigneu, avec des fautes. Barban, aussi, qui a mal lu Gras, car ces Cousan ne sont pas des Damas. Peut-être les formules de cet acte semblent-elles un peu postérieures à sa date, mais je ne crois pas que l'écriture soit suspecte. (Communication de M. le Comte de Neufbourg, 30 juin 1923.)

APPENDICE VII

PROCÈS-VERBAL DES PREUVES DE NOBLESSE DE MARIE-CATHERINE DE COMPIGNY, POUR SON ADMISSION A SAINT-CYR. (B. N. CABINET DES TITRES. NOUVEAU D'HOZIER 103, ART 2038.)

« Sur le degré de Claude Lefebvre, son quatrième ayeul, et père de Sébastien Lefebvre, trisayeul de la dite Marie-Catherine, produit un arrêt en parchemin rendu au Parlement de Paris, le 17 de juillet 1514, entre les religieuses, abessse et couvent de la Pommeraye, appelantes de l'adjudication par décret, faites aux Requêtes du Palais, de la grande métairie appelée Chassy, sur Claude Lefebvre, qualifié écuyer, d'une part, et Jean Bachelier, huissier en ladite Cour, intimé d'autre part ;

Dans lequel arrêt, il se voit que ledit Lefebvre avait pris ladite qualité d'écuyer dans un acte mentionné audit arrêt, en date du 12e jour de mars 1493. Ainsi, lors dudit arrêt, cette qualité était établie dans la famille, dès l'année 1493.

Sur le degré de Nicolas de Compigny, bisayeul de ladite Marie-Catherine, produit des lettres royaux de bénéfice d'inventaire en parchemin, obtenues par ledit Nicolas de Compigny, écuyer, pour la succession de feue damoiselle Marguerite de Guilly, sa mère, en date du 3e de mars 1626, avec une sentence en parchemin du présidial de Provins du 27 mars 1626, pour l'entérinement desdites lettres.

Sur le degré de Louis de Compigny, ayeul de ladite Marie-Catherine, produit un acte en papier, signé Huerne, du 23 décembre 1641, qui est un partage fait entre Henri de Compigny, d'une part et Louis de Compigny et Elisabeth de Compigny, d'autre part, pour la succession de feue damoiselle Françoise de Melun, leur mère, et en son vivant, épouse dudit Nicolas de Compigny, père.

Le blason et armes de la maison de Compigny portent d'or à la croix partie et cousue de gueules et d'azur, cantonnée aux 1 et 4 d'un croissant d'azur, et aux 2 et 3 d'une estoile de mesme.

Le blason et armes de la maison de Melun portent d'azur à 7 besans d'or, au chef de mesme, au lion naissant de gueules.

Le blason et armoiries de ces deux maisons sont énoncés dans l'arrest du Conseil d'Etat du 20 octobre 1668, et qui a été cy-devant produit, ce, dans lequel arrest la généalogie de Louis de Compigny est énoncée, commençant par Claude Lefebvre, avec les tittres qui ont été produits pour obtenir ledit arrest.... »

APPENDICE VIII

PHILIPPE DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, DERNIER GRAND-MAITRE DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM, 1464-1534.

Tous les Villiers de l'Isle-Adam se réclament de la parenté illustre de Philippe de Villiers, dernier grand-maitre de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. L'auteur d' « Axël » eut porté sa tête au billot,plutôt que de reconnaitre qu'il descendait d'un marchand de Paris, au XVII[e] siècle, lequel, au dire d'Oscar de Poli, échangeait, comme le père du bourgeois gentilhomme, de l'étoffe contre de l'argent. (1) Georges de Villiers, père de mon excellent ami, M. Gustave de Villiers de l'Isle-Adam, de Lyon, mentionnait aussi, dans une lettre du 16 février 1877, tout ce que cette famille peut revendiquer de gloire nationale. Pour ma part, descendant de Perrette de Villiers de l'Isle-Adam, sœur du grand-maitre, je suis assez qualifié, il me semble, pour avoir voix au chapitre. Je ne veux toutefois élever aucune chicane. Je tiens seulement à noter le soin exemplaire que prit M. E. de Rougemont pour établir, dans son « Villiers de l'Isle-Adam », paru au « Mercure de France », que les ancêtres du comte Mathias pouvaient se suivre jusqu'en l'année 1067. J'en suis ravi. Car si nous parlons des ancêtres de l'auteur d' « Isis », nous parlons, en même temps, de ceux de M. Gustave de Villiers de l'Isle-Adam, et des miens. Cela fait une ascendance de 857 ans. Est-il nécessaire, vraiment, de se découvrir si vieux ? C'est l'opinion de tous ceux qui savent la joie et l'orgueil de retrouver quelqu'un de sa lignée dans les annales françaises, non de ceux qui ignorent même le nom de leur aïeul. J'étais arrivé quant à moi, à connaitre, en filiation mâle et directe, mes ancêtres jusqu'en 1492. Rougemont, grâce aux femmes, que j'avais un peu trop oubliées, – chose assez naturelle en pays de loi sadique, — recule cette filiation à 1067. Quatre siècles comptent quelque peu ! Et, comme j'ai la prétention d'être autant apparenté au grand-maitre que l'auteur des « Contes Cruels », je me réjouis désormais de savoir que Raoul le Bel et sa femme Lisvia furent les premiers anneaux de cette lourde chaine ancestrale.

(1) Cette assertion de M. Oscar de Poli est, d'ailleurs, toute gratuite.

Ceci, comme il est dit, en 1067.

Qu'on ne me taxe pas d'irrévérence...

Je veux le prouver, tout de suite, pour Jean de Villiers, maréchal de France, en me rangeant, sans hésitation, à l'avis de l'illustre écrivain sur lequel, n'en déplaise aux maitres de la littérature d'aujourd'hui, — le grand suaire de l'oubli n'est pas encore posé. (1).

Il apparait bien, en effet, à notre époque de recherches, que le maréchal Jean de Villiers ne fut nullement un traitre et un lâche, ayant vendu son roi et sa patrie, comme le disaient, dans « Perrinet-Leclerc », MM. Anicet Bourgeois et Lockroy. Il y eut donc, au préalable, un moine de Saint-Denis qui dénatura la vérité, viciant ainsi des sources historiques où puisèrent ces deux auteurs. Ne suffit-il pas, d'ailleurs, pour comprendre que le maréchal de Villiers ne fut point le honteux personnage que représenta, jadis, le drame de MM. Ritt et Larochelle, d'ouvrir les « Mémoires » de Fenoin : « ... Le seigneur de l'Isle-Adam, étant revenu de Bourgogne, alla trouver le roi Henry V pour quelque affaire qu'il avait, mais ce roi trouva fort mauvais que l'Isle-Adam le regardât en face en lui parlant, ce qu'il croyait être une marque de peu de respect... On remontra à Henry V que c'était la coutume de France... Le roi ne cessa pas, cependant, de considérer l'Isle-Adam avec une violente colère, et il l'eut fait mourir si le duc Philippe de Bourgogne n'eut employé son crédit pour lui sauver la vie... »

Ce regard en face est-il d'un peureux, d'un pleutre, d'un traitre ? Pas d'un traitre du répertoire, à coup sûr. Pas d'un traitre, tout court. L'histoire en a déjà jugé, avec Guizot, de Barante et Henri Martin. Le chroniqueur de Saint-Denis, coupable de pollution, reste le seul responsable.

* * *

L'histoire peut-elle être aussi favorable au grand-maitre, Philippe de Villiers ? Je l'ai souhaité avec ferveur.

Né en 1464, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, reçu chevalier dans sa jeunesse, entra dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et fut promu à la dignité de grand prieur de France. En 1510, il partageait, avec le portugais André

(1) J'ai voulu, à ce sujet, faire une constatation. 234 journaux français ou étrangers ont parlé, au cours de 1923, de Villiers de l'Isle-Adam. Il y a eu, également, cette même année, réédition de plusieurs des œuvres du grand écrivain.

d'Amaral, le commandement de l'escadre destinée à combattre la flotte du Soudan d'Egypte. D'Amaral était une nature impétueuse et violente. Il rejeta les conseils de l'Isle-Adam et attaqua les vaisseaux égyptiens. Ce fut une victoire à la Pyrrhus pour l'escadre de la religion.

En 1513, l'Isle-Adam devint ambassadeur auprès de la cour de France. Il resta huit ans en fonctions. Il y était en 1521, lorsqu'il apprit qu'il avait été désigné pour succéder à Fabrice Carrette dans la dignité suprême de Rhodes.

André d'Amaral, qui briguait cet honneur, en garda à Philippe de Villiers une rancune féroce. A la vérité, le compétiteur malheureux et le grand dignitaire s'en voulaient à mort. On prétend que d'Amaral aurait dit : « Je voudrais que mon âme fut au diable pourvu que Rhodes et l'Ordre entier périssent ! » Il convient de faire les plus expresses réserves au sujet de ces paroles. L'exécution de d'Amaral, pendant le siège, permit tous les traits qui pouvaient le noircir....

Ce fut en Bourgogne que Villiers de l'Isle-Adam prit congé de François Ier. Il rassembla toutes les munitions qu'il put se procurer, appela les Hospitaliers à la défense de leur capitale, s'embarqua à Marseille sur un bâtiment escorté de quatre légères felouques. A la hauteur de Nice, le feu prit au vaisseau-amiral. L'équipage, épouvanté, ne songeait qu'à gagner les autres navires. L'Isle-Adam s'y opposa. Impassible au milieu du désordre et des flammes qui l'entouraient, on vit le grand maitre, un pistolet au poing, ordonner que personne n'abandonnât son poste. On fut maitre du feu. Quelques jours après, non loin de la Sicile, la flotte fut assaillie d'une horrible tempête. La foudre, tombant dans la chambre de Villiers, tua neuf personnes. Les dégâts furent réparés à Syracuse. Le 19 septembre, échappant au fameux corsaire Curtogli, la flotte du grand-maitre arriva à Rhodes.

C'est à ce moment qu'il faut examiner les faits avec cette objectivité sereine dont les études historiques d'aujourd'hui ne peuvent permettre l'abandon. On a dit que Soliman se préparait à venir mettre le siège devant l'ile et que les conseils de Selim, son père, ne pouvaient être violés. C'est possible. Mais les Hospitaliers, depuis longtemps, arrêtaient les pélerins de la Mecque, entravaient la navigation et le commerce entre la Turquie, la Syrie, la Palestine et l'Egypte. Leurs coups de main se renouvelaient, plus audacieux à mesure que s'avérait l'indulgence des Ottomans. Soliman, même, plein semble-t-il de bon vouloir, complimenta l'Isle-Adam de son élection. Ce sultan, au demeurant, était le plus pacifique des hommes. Villiers lui répondit avec hauteur, froidement et laconiquement. Il choisit même, pour porter son message, un ambassadeur du dernier ordre. C'était avouer que la guerre était attendue par les Hospitaliers.

Elle commença, peu de temps après, par la capture d'un brigantin de Rhodes. Le grand-maître s'occupait de la défense de l'île. Par son ordre, des fossés, autour de la ville, furent creusés ou agrandis, les maisons de campagne rasées, les récoltes coupées dans les champs, les magasins pourvus de vivres et de munitions. On enrôla, dans les îles voisines, tous les hommes susceptibles de porter les armes. Un habile ingénieur, Gabriel Martinenque, coopéra d'une façon fort intelligente, à la mise en état de défense de Rhodes. La grâce le touchant, il devint moine, revêtit l'habit et reçut le titre de grand-maître des fortifications.

Ces mesures, toutes matérielles, ne prévalaient point, contre les agissements d'André d'Amaral. Ce Portugais avait réussi à briser la discipline des Hospitaliers. Ceux de la langue d'Italie refusaient d'obéir à Villiers. Le grand maître ne pouvait compter que sur 4.500 soldats et 600 chevaliers.

Citons, maintenant, le « Dictionnaire historique » de Drouet :

« Le 26 juin 1522, 300 vaisseaux, montés par 200.000 Turcs aguerris, s'avancèrent sous le commandement de Mustapha, beau-frère et ami du sultan. Après être demeurés treize jours sur leurs ancres, ils prirent terre à six milles de Rhodes, sans avoir éprouvé aucune résistance. Trois jours entiers suffirent à peine au débarquement. Le 9 juillet, la place fut totalement investie par l'armée ottomane, et, le 28, les Turcs dressèrent leurs premières batteries. »

Ou le « Dictionnaire Historique » de Drouet n'a que des précisions mensongères, ou ces Turcs ne mettaient, vraiment, nulle hâte à investir Rhodes. Ce chiffre de 200.000 janissaires « aguerris », toutefois, est sûrement exagéré. Mais le fait est que ce qu'il y avait sur les navires ottomans, 200.000 ou 20.000 hommes, débarqua. Villiers, sans psychologie apparente, avait nommé André d'Amaral un de ses quatre capitaines. Gabriel de Pommeroles était lieutenant. Guyot de Castellane, vieux bailli provençal, avait la garde de la forte tour de Saint-Nicolas, avec vingt chevaliers et six cents soldats. La charge de l'artillerie était confiée au bailli de Manosque, Didier de Tholon, auquel fut adjoint, peu après, Préjean de Bidoux, grand prieur de Saint-Gilles. Villiers resta au poste le moins fortifié, celui de Sainte-Marie-de-la-Victoire.

Attaques et contre-attaques se succédaient. Les Turcs, tout d'abord, semblèrent voués à l'impuissance. Il fallut la présence du sultan. Il parut devant Rhodes le 24 août.

Ce fut le signal d'une nouvelle ardeur des janissaires. Cinq cents volées de couleuvrines détruisirent la première enceinte de la tour Saint-Nicolas. Canons et basilics tonnèrent, jour et nuit, contre la ville, durant un mois entier.

Le bastion d'Italie, un des plus exposés, s'écroula. Les Turcs se ruerent a l'assaut. Deux cents Hospitaliers les attendaient l'épée à la main, et en firent un epouvantable carnage.

Martinenque, jusque-là, avait éventé les travaux des prisonniers bosniaques occupés à saper les murailles. Un coup de mine, eventrant six toises de fortifications, permit une ruée furieuse.Les prêtres, dans une eglise, criaient : « Deus, in adjutorium meum intende ». « J'accepte l'augure, proclama, énergique, Villiers de l'Isle-Adam. Allons, frères, échanger l'offrande de nos prières en oelle de nos vies ». Une pique à la main, il s'élance sur les Turcs, à la tête d'un bataillon de réserve, renverse tout ce qui lui résiste, arrache les bannières de l'Islam, précipite les janissaires dans les fossés. Deux mille morts, au dire d'un chroniqueur, restèrent sur la brèche.

A Rhodes, cependant, on criait à la trahison. Le 20 septembre, un medecin juif fut arrêté comme espion. On commença par le rouer de coups, puis par lui faire avouer toutes sortes de méfaits. Le grand-maitre ordonna de l'écarteler.

Le 24, les Turcs, encouragés par le sultan, assaillirent la ville sur quatre points differents. Au bastion d'Angleterre, contre lequel était dirigée la principale attaque, se trouvait Villiers de l'Isle-Adam. Repoussés violemment au premier choc, les Ottomans roulent dans le fossé. Ils s'effraient, s'apprêtent à fuir, mais leur chef, vieux et intrépide guerrier, les ramène à la charge, et, le premier, il arbore son étendard sur l'un des créneaux. Un boulet le renverse. L'assaut furieux continue. Des femmes, des enfants, des blessés, font pleuvoir, sur l'ennemi, du haut des remparts, des pierres, du bitume, des flots d'huile bouillante. Ce fut ce jour, qu'une jeune Grecque, d'une rare beauté, ayant vu périr sous les coups des janissaires un capitaine grec dont elle avait eu deux enfants, les égorgea tous deux pour les soustraire au pouvoir des Turcs, puis, trouva, elle-même, la mort, quelques instants après. Cet exploit ne souligne pas que Plutarque ait menti. Mais la mort du médecin juif, au moins, est dans nos mœurs.

Le siége continuait, mettant en valeur le courage des assiégés et des assiégeants. Six heures durant, les Turcs s'acharnèrent. Ils durent se retirer sans succès décisif. On remplaça Mustapha par Achmet Pacha, moins impétueux que son prédécesseur, et plus avare du sang des soldats. Les travaux furent repris. Martinenque tomba, dangereusement blessé. L'Isle-Adam ne prit plus de repos qu'entièrement armé. Rhodes, investie de toutes parts, n'allait pas tarder à se rendre.

L'heure était tragique, mauvaise conseillère. Villiers de l'Isle-Adam prêta une oreille complaisante aux murmures de son armée en désarroi. On accusait André d'Amaral de la plus noire des trahisons. Les insuccès, à l'armée, doi-

vent toujours retomber sur quelqu'un. Mais le fait n'est point prouvé du tout que d'Amaral, adversaire déclaré du grand-maitre, ait trahi les chevaliers. Ceux-ci lui reprochaient surtout, d'avoir laissé les poudres s'épuiser. On n'osa point, tout d'abord, le mettre en état d'arrestation, mais on emprisonna son domestique, Blaise Diez, qu'on soumit à la question. Ajoutez au bourreau un bon scribe pour recueillir les aveux. Diez en fit à foison, accusant même son maitre d'avoir jeté plusieurs lettres dans le camp des Turcs. Il n'en fallait pas tant pour que d'Amaral fut décrété de prise de corps. On le décapita, peu de jours plus tard, au milieu d'une grande joie cannibalesque.

Cependant l'hiver approchait, et Soliman, dans la crainte chimérique de secours venus d'Europe, recommença les assauts avec plus d'opiniâtreté. Les bastions d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre ne furent plus, bientôt, qu'un amas de ruines. Le 30 novembre, une attaque générale fut ordonnée. Toutes les cloches appelèrent les assiégés à la défense. Un combat terrible s'engagea. Les Turcs, sous la pluie, furent obligés de fuir.

Soliman, toutefois, ne songeait nullement à lever le camp. Ses hérauts crient aux assiégés de se rendre, proclament des promesses humanitaires. Ces bonnes choses font leur effet. Rhodes se tiraille. Le grand-maitre est obligé de réunir son conseil de guerre. Le prieur de Saint-Gilles et Martinenque, rétabli, déclarent que « les ennemis ont avancé leurs tranchées d'environ cent pieds dans la ville,sur une largeur de plus de soixante-dix ; que les provisions épuisées suffisent à peine pour un assaut ; qu'il ne reste plus de bras pour réparer les fortifications ; qu'enfin la garnison, se trouvant réduite à moins de 1.500 hommes, blessés la plupart, ou harassés de fatigue, il serait insensé de tenir plus longtemps... »

Villiers de l'Ise-Adam promit alors de capituler si des conditions honorables lui étaient faites.

Des négociations, tout de suite, furent entamées de la part du grand-maitre et du sultan. Le 20 décembre, une capitulation fut signée. Les conventions permettaient aux chevaliers « d'emporter, avec leurs reliques, les vases sacrés et tous les objets relatifs au culte chrétien, leurs armes, leurs drapeaux, leurs canons. Les habitants de Rhodes avaient la liberté de les suivre, et le sultan garantissait à ceux qui restaient dans l'ile une exemption de tribut pendant cinq ans. Les églises ne seraient point profanées, et Soliman s'engageait à fournir des vivres et des vaisseaux pour conduire ce qui restait de l'Ordre à Candie.

La leçon de tolérance venait de Soliman, empereur des Turcs....

* * *

Villiers de l'Isle-Adam, avant son départ, reçut la visite du Commandeur des Croyants. Soliman lui prodigua des paroles de consolation, l'embrassa. Le grand-maitre partit courbé sous sa douleur.

— Ce n'est pas sans peine, déclara l'empereur, que j'oblige ce chrétien à son âge, à quitter sa demeure....

Ce Turc, décidément, enseignait une lumineuse philosophie....

* * *

Le premier janvier 1523, trente vaisseaux, chargés des débris de l'Ordre de Saint-Jean, sortirent du port de Rhodes. Ils furent sérieusement maltraités par la tempête, dépeuplés par les maladies, et, après des escales à Candie, à Gallipoli et aux iles d'Hyères, relâchèrent enfin à Messine. Le grand-maitre y trouva d'autres Hospitaliers, de différentes langues, qui avaient cru bon de s'immobiliser, dans ce port, avec des provisions de guerre. Une sévère enquête prouva l'innocence de ces chevaliers. La peste survint. Près des ruines de Cumès, une sorte de camp retranché abrita la fortune de l'Ordre.La belle saison revenue, on reprit la mer. Civata-Vecchia vit ce qui restait de Rhodes. C'est de là que Villiers de l'Isle-Adam dépêcha un courrier au Pape pour lui demander des conseils. Mais Adrien VI venait de conclure, avec Charles-Quint, un traité contre la France. Ce ne fut que le premier septembre suivant que le grand-maitre, accablé de tous ses malheurs, put se présenter dans la ville éternelle. Son neveu, Anne de Montmorency, maréchal de France, vint à sa rencontre avec un brillant cortège. A son passage, Villiers fut salué par l'artillerie pontificale placée sur les remparts et sur les forts de Rome. Adrien VI combla le grand-maitre de promesses éclatantes. Sa mort, survenue peu de jours après, ne lui permit pas de les réaliser. Le chef des Hospitaliers alla bientôt se fixer à Viterbe, que le nouveau Pape, Clément VII, assignait pour résidence aux chevaliers,en attendant qu'on eut fait choix d'un lieu pour remplacer Rhodes.

Ce fut Malte. L'empereur y mit pour conditions que les Hospitaliers lui prêteraient serment de fidélité, et se chargeraient d'entretenir, à Tripoli, une garnison capable de défendre cette ville. C'était onéreux. Un traité, cependant, fut signé à Castelfranco, le 23 mars 1530. Charles, par une apparente générosité, demanda, seulement, pour tous droits, que chaque année, le jour de la Toussaint, l'Ordre lui fit don d'un faucon dressé. Qu'on veuille bien noter que ses garnisons lui coûtaient annuellement, dans ce pays, 360.000 francs, sans aucun benefice....

A peine en possession de Malte, les chevaliers reçurent du vice-roi de Sicile la défense de tirer des blés de cette île avant de s'être soumis, préalablement, au droit de « traite foraine ». Il leur signifiait, également, de ne battre aucune monnaie qui ne fut au coin de l'empereur. Ces conditions furent levées à la prière du Saint-Siège.

L'occupation de Malte, par les Hospitaliers, eut lieu vers la fin d'octobre 1530. Villiers de l'Isle-Adam, artisan de ses malheurs, hanté de guerre ottomane, voulut, malgré la paix, s'emparer du port de Modon. Le 17 août 1531, huit galères commandées par le chevalier Salviati, sortirent de Malte. Des soldats déguisés égorgèrent les janissaires. Mais 6.000 Turcs vinrent à la rescousse. Salviati dut se retirer avec son butin : 800 femmes captives....

Après cet échec, Villiers de l'Isle-Adam ne songea plus qu'à fortifier Malte. Il y avait, dans l'île, environ 5.000 habitants. Un chapitre général y fut convoqué. Il donna lieu à une division que les chroniqueurs, toujours pleins de respect pour les choses établies, qualifièrent de « regrettable ». A la vérité, il y eut bataille rangée, effusion de sang. Le parti de l'Ordre ayant triomphé, les mutins furent jetés à la mer...

Ce scandale amena la mort de Villiers de l'Isle-Adam. Il expira le vendredi, 2 août 1534. On grava sur son tombeau cette épitaphe : « Ici repose la vertu victorieuse de la Fortune ». Le XVIe siècle aimait ces manifestations lapidaires qui montrent le triomphe de l'humanisme, même sur les choses sacrées.

* * *

J'ai dit sur Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, dernier grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tout ce que je pouvais, décemment, en dire. Toute sa vie de fanatique « conquistador », est retracée dans ces pages.

Il vivait au XVIe siècle, et il reste un homme du XVIe siècle. Ce n'est pas un saint. Mais c'est une figure qui ne peut être oubliée. Je l'ai ressuscitée, sans souci de beauté, sans toilette funéraire. De beauté, d'ailleurs, l'Histoire n'en a cure ; elle ne demande que le témoignage de ce qu'elle écrit sur les stèles, parmi tous les mensonges des hommes : la Vérité....

APPENDICE IX

MARIAGE ENTRE MESSIRE CLAUDE DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM ET DAME MARIE CLAIRE DE RELONGUE (28 novembre1758). (1)

« Ce jourd'hui, vingt-huit novembre mil sept cent cinquante-huit, après la publication du premier et dernier ban fait en cette église, à notre messe paroissiale, du futur mariage entre messire Claude de Villiers de l'Isle-Adam, chevalier, seigneur en partie de Rège et autres lieux, ancien lieutenant de Cambrésis-infanterie, demeurant à Charmi (2) **diocèse de Troyes, d'une part ;**

Et Dame Marie-Claire de Relongue, veuve de messire Edouard Legras de Vauberney, seigneur de Mangenot, en cette paroisse, d'autre part ; sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement civil ni canonique, et après avoir eu la dis-

---

(1) Arch. municip. de la Louptière-Thénard (Aube).

(2) Il faut lire Charny-le-Bachot (Aube), où habitait Claude de Villiers de l'Isle-Adam.

On trouve dans les archives de cette localité :

29 juillet 1747 : C. Devilliers de l'Isle-Adam, écuyer, est témoin dans un acte d'inhumation.

27 juillet 1750 : Acte de décès de Madame Marguerite Royer, épouse de messire Claude de Villiers de l'Isle-Adam, écuyer ; inhumée à Charny.

8 mai 1751 : Acte d'inhumation à Longueville, signé : Devillier de l'Isle-Adam. (Les actes de l'état-civil de Longueville sont inscrits sur les registres paroissiaux de Charny.).

24 novembre 1751 : Acte de baptême. Parrain : messire Claude de Villier de l'Isle Adam. Signé : Villier de l'Isle-Adam.

16 septembre 1755 : Acte d'inhumation à Charny. Témoin. Signé : de Villiers de l'Isle-Adam.

pense des deux autre bans à Sens, signée Mice, vicaire général et insinuée le vingt-trois du présent mois, et vu, pareillement, le certificat de publication d'un ban aud. Charmi, en datte du treize du même mois, signé Michel, curé, et la dispense des deux bans à Troyes, en datte du quinze dud. mois signée de la Gallipionaire, vicaire général à Troyes, et insinuée le même jour je, prêtre desservant, soussigné ai admis ledit Claude de Villiers de l'Isle-Adam et ladite dame Marie-Claire de Relongue au sacrement de mariage, et, après avoir pris d'eux leurs consentemens mutuels et réciproques, leur ai donné la bénédiction nuptiale, en présence de messire Antoine d'Aulnetz, cousin du futur, de messire Jean-Paul de Relonge, père de la future, et d'autres parents et amis, qui ont signé.

Ont signé au registre :

de Relonge de l'Isle-Adam ; Villiers de l'Isle-Adam ; le Vicomte de Vienne ; Relongue ; d'Alençon ; de Vienne ; Relongue d'Alençon ; La Louptière ; le chevalier de Relongue ; Daulnetz ; Raoul d'Huilly ; Legras de Vauberney ; M. G. Barrat de Relongue ; Guillaume (mot illisible) ; Cholet.

---

5 juillet 1757 : Acte de baptême. Marraine : Madame Anne de Villiers de l'Isle-Adam.

17 novembre 1758 : Acte d'inhumation. Témoin. Signé : Devilliers de l'Isle-Adam.

29 août 1767 : Acte de décès de demoiselle Anne de Villiers de l'Isle-Adam, femme de Jacques Danton. Signé : C. de Villiers de l'Isle-Adam.

21 novembre 1768 : Mariage de Jacques Danton, procureur, fils de Jacques Danton, et de défunte Anne de Villiers de l'Isle-Adam. Signé : Villiers de l'Isle-Adam.

Claude de Villiers de l'Isle-Adam et Marie-Claire de Relongue habitaient une maison sise à l'extrémité ouest du village de Charny, au lieu dit : Barbuise, où des substructions existaient encore il y a quinze ans. Un pan de mur de clôture seul, s'observe encore de nos jours. (Communication de M. le Secrétaire de mairie de Charny.)

Claude de Villiers de l'Isle-Adam était en partie seigneur de Rhèges (Aube). M. Frémont, secrétaire de mairie de cette localité a retrouvé mention de son nom dans un acte baptistaire de 1757 : parrain le 21 novembre 1757, au baptême de Marie-Françoise-Thérèse, fille de Claude Raffard, seigneur de Rhèges, en partie, et de demoiselle Marie-Françoise de Mosny, sa femme.

APPENDICE X

MARIAGE ENTRE JEAN-CHARLES DE RELONGUE ET MARIE-ANNE DE COMPIGNY. (9 juillet 1765).

« Aujourd'huy neuvième de juillet 1765, après une publication de ban faite tant icy qu'à La Louptière, sans aucune opposition ni qu'il soit venu à notre connaissance aucun empêchement civil ni canonique, en vertu de dispense obtenuë de deux autres publications en datte du troisième de juillet de la présente année après les fiançailles célébrées en la manière accoutumée, se sont épousés en face de notre Mère Sainte Église et ont reçeu de nous, prêtre, curé de Compigny, soussigné, la bénédiction nuptiale, Messire Jean-Charles de Relongue la Louptière et demoiselle Marie-Anne de Compigny, en présence de Messire Jean-Louis de Compigny, père de ladite épouse, de Messire Jean-Paul de Relongue, seigneur de Vauregnier, Maupertuis et de la Louptière, et de Dame Geneviève Barrat, père et mère dudit époux ; de Messire Claude-François de Compigny et Dame Anne-Marguerite Derelongue, épouze de Messire Nicolas Bernard d'Alençon et de Dame Anne-Catherine Derelongue, veuve de Messire François, vicomte de Vienne, ses sœurs ; en présence de Edme-Maurice Hédiard, curé de Plessis-Saint-Jean, de Monsieur Noirot, desservant de la Louptière, et de presque tous les habitans de la paroisse dont plusieurs ont dit ne sçavoir signer de ce enquis, en présence de Monsieur Josselin Barbay, bailly de Bray-sur-Seine.

Signé : de Compigny, Relongue, derelongue dalençon, M. G. Barrat, de Compigny, Relongue de Vienne, de Compigny, Barbé, Barbé, Hédiard, curé ; Noirot, desservant ; Petit, curé. »

(Arch. municip. de Compigny (Yonne).

APPENDICE XI

LES RAMSAY

Les Ramsay d'Ecosse, ont donné naissance à une branche scandinave. Un membre de la famille, en effet, entra, au XVI[e] siècle dans la Garde Ecossaise de Jean III de Suède, et son fils se fixa en Finlande. Il en existe de nombreux descendants qui, ces dernières années ont renoué des rapports avec la branche écossaise.

Je parlerai longuement de ces Ramsay dans la REVUE INTERNATIONALE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE.

Je conseille, pour l'instant, de consulter, à leur sujet, FINLANDS ADELS-KALENDER (Annuaire de la Noblesse Finlandaise), et FRALSESLAKTER I FINLAND (Familles Nobles de Finlande), par Mme Jully Ramsay, Helsingfors, 1913.

La question a été débattue de savoir si le Premier Britannique d'aujourd'hui, M. Ramsay Mac Donald, appartient à la famille des Ramsay, qui sont tous d'origine écossaise. Divers journaux de Paris et de l'étranger ont consacré quelques lignes à cette question généalogique sur laquelle je reviendrai.

TABLE DES CHAPITRES

Achevé d'imprimer sur les Presses du maître imprimeur Ph. GÉRAUD, aux Molières - Neuves, à Saint-Etienne (Loire), le quinze avril mil neuf cent vingt-quatre.

